5. 11. 271

L'ETAT
DES
SCIENCES
EN FRANCE;

Depuis la mort du Roy Robert, arrivée en 1031. jusqu'à celle de Philippe le Bel, arrivée en 1314.

Dissertation de M. l'Abbé LEBEUF, *Chanoine d'Auxerre, qui a remporté en* 1740. *le Prix de l'Académie des Belles-Lettres, fondé par M. le Président Durey de Noinville.*

A PARIS, RUE S. JACQUES;

Chez LAMBERT & DURAND, à la Sageſſe, & à Saint Landry.

M. DCC. XLI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

5. 11. 271

L'ETAT DES SCIENCES EN FRANCE.

Depuis la mort du Roi Robert, arrivée en 1031. jusqu'à celle de Philippe le Bel, arrivée en 1314.

Dissertation qui a remporté en 1740. le Prix de l'Academie des Belles-Lettres, fondé par M. le Président Durey de Noinville.

LE champ que l'Academie des Belles-Lettres à donné à parcourir, est d'une si vaste étenduë, qu'on ne peut se proposer de s'arrêter à chacune de ses parties, sans passer les bornes préscrites pour un simple discours. Si les extrêmitez en sont in-

cultes & steriles, l'espace qui est entre deux, peut nous dédommager amplement par sa fecondité.

ONZIEME SIECLE. Ce n'est pas en effet, ni dans l'onziéme siécle, ni dans le treiziéme, & le commencement du quatorziéme, temps où mourut Philippe le Bel, qu'il faut chercher une profonde érudition, & une grande étenduë de connoissances. Mais c'est seulement dans l'espace du douziéme siécle, sous les regnes de Loüis VI. Loüis VII. & au commencement du regne de Philippe le Bel, qu'il paroît que les Sciences fleurirent plus universellement dans le Royaume. Il y eut en tout temps des Ecrivains, des Etudians, des Livres, des Bibliotheques: mais il faut distinguer differens genres d'études, d'Ecrivains & d'ouvrages.

Vita S. Odilon. per Silvinac Monac. On disoit publiquement dans l'onziéme siécle, qu'à la mort de Fulbert de Chartres, arrivée en 1028. trois ans avant celle du Roy Robert; toute étude Philosophique avoit cessé en France. Quelques-uns restraignoient ce malheur aux Arts liberaux; & d'autres pour cette raison,

Guitmund. lib. 1.

appellerent ce triſte temps, *tempora lutea.* Mais ces expreſſions n'ont point dû être priſes à la lettre. Fulbert laiſſa des Diſciples qui cultiverent les Sciences; & quelques-uns même donnerent dans des extrêmitez pour avoir été trop ſçavans. *Adverſit. Euch. Baldric Burgul.*

S'il étoit néceſſaire de prouver que depuis la mort de Fulbert, il y eût des Bibliotheques en France, auſſi-bien que des Sçavans qui en faiſoient uſage, & qui portoient les autres à s'en ſervir; je citerois un Olbert Abbé de Gemblours, qui laiſſa à ſon Abbaye plus de cent volumes ſur l'Ecriture Sainte, & environ cinquante ſur les Sciences profanes: Un Baudry de Bourgueïl qui invitant Godefroy de Loudun à prendre l'habit monaſtique, repreſente qu'il aura des Livres en abondance: Une multitude de Copiſtes à Saint Evroul en Normandie, ſous l'Abbé Thierry; occupation qu'on regardoit comme très-utile: Un Abbé Osberne de la même Maiſon, qui porta ſon attention juſqu'à fabriquer des écritoires pour les Enfans. Les Bibliothêques furent tellement l'objet de l'attention *Sæc. Bened. vj.* *Ann. Bened. t. 4. p. 147.* *Order Vital. in Ann. Bened. t. 4. p. 517.* *Ibid. p. 641.*

dans les Monasteres, qu'il y avoit des jours destinez à prier Dieu pour ceux qui avoient donnés ou écrit des Livres: Et afin que les Livres ne perissent pas faute de couvertures, on engageoit des Seigneurs en leur promettant des prieres, à donner des fonds pour y subvenir.

Ex Necrol. Gemmetic. t. 4. Ann. Bened. ad an. 1044

Geoffroi Comte d'Anjou laissa des Dîmes à cette fin à l'Ab. de N. D. de Xaintes. Ann. Bened. t. 4. p. 487 An. 1047

A l'égard des Ecoles qui subsistoient depuis la mort du Roy Robert; je produirois celles de Cambray, d'Arras, d'Orleans & de Meun, celles de Laon, du Mans, &c. Entre celles des Monasteres, les Ecoles de Saint-Denis, où Loüis le Gros fut élevé, celles de Saint Bertin, celles de Saint Maur proche Paris, & celles de Saint Hubert en Ardenne. Il y en avoit non-seulement dans toutes les Cathédrales, mais même dans les Monasteres moins celebres; comme dans celui de Saint Magloire de Paris. L'usage en fut si general dans toutes les Communautez, que Lanfranc sortant de celles d'Avranches, qu'il venoit d'illustrer & où il avoit enseigné les Belles-Lettres, chercha à dessein, en allant à Rome, un lieu retiré où il n'y eût

Ann. Bened. t. 5. p. 773.

Vita Lanfranci.

aucun exercice de Litterature. On liſoit les Auteurs Payens dans les Ecoles de l'Ordre de Cluny. Il n'y eut que l'amour déreglé des Poëtes qui fût alors blâmé dans cet Ordre. On y regardoit cette étude comme fort propre pour l'intelligence des Livres Saints ; & pour me ſervir du langage de Jean de Sarisbery, ils cherchoient l'or de la ſageſſe à l'exemple de Virgile, dans la boüe d'Ennius.

Dialog. Ciſterc. cum Cluniac. l. 5. Theſaurd.

Præf. ad libr. V. Polierat

Le Catalogue que je pourrois produire de pluſieurs Maîtres alors fameux, qui ont été celebrez par Baudry de Bourgueïl & par d'autres, ſeroit trop long à inſerer ici. Ils firent de bons Ecoliers dans tous les états, même parmi la Nobleſſe. Certains Seigneurs qui n'avoient pas étudié, ne laiſſerent pas de lire & de faire des extraits de ce qu'ils liſoient. Il eſt certain en effet, qu'on ne faiſoit pas étudier tous les enfans Nobles. Herluin mort premier Abbé du Bec n'avoit appris à lire qu'à l'âge de quarante ans.

An. Bened. t. 4. p. 541. ad an. 1053. ubr. de Ebrardo Comite Britolienſi.

Sæc Bened. vj. t. 2. f. 346. ad an 1078

Mais quoiqu'il y eût des livres, des Maîtres, & des Ecoles dans l'onziéme ſiécle, la ſcience de ce temps-là

ne pouvoit pas être fort profonde : Le nombre des livres étoit encor trop petit, pour former de vrais Sçavans. On regardoit comme un grand présent qu'un Abbé au Maine eût donné quatre volumes. Un simple recueïl d'Homelies fut payé en Basse-Bretagne une somme immense.* (a) C'étoit beaucoup que de posseder cent cinquante volumes. (b) Il y avoit des Eglises illustres qui n'en avoient pas la moitié. On regarda comme l'effet d'un travail excessif, une Bible écrite en cinq mois par cinq Religieux. (c) Il est vrai que la réünion de la Normandie à l'Angleterre, sous un même Prince, put exciter de l'émulation, & qu'elle attira en effet d'excellens sujets dans la Normandie ; mais l'ignorance y étoit encore très grande parmi les Prêtres ; j'entends, ceux qui descendus des Néophytes, baptisez avec Rollon leur chef, s'accoûtumerent plus facilement à manier les armes qu'ils

Une Bible, un Canonisse, Smaragde & un Passionel.

* 200 Brebis & 3. muids de grains.

Ives de Chartres Epit. 149. appelle ces Prêtres du nom d'émanez *ex hæresi Neophytorum.*

(a) *Ann. Bend. t. 4. p. 574. ad an. 1057.*

(b) *Ibid. ad an. 1048. ubi de Olberto Abb. Gemblac.*

(c) *Ibid. ad an. 1062.* c'étoit à Moyenmoutier en Lorraine.

trouvoient ſous leurs mains, que non pas les livres qui étoient moins communs.

Les Maîtres n'étoient pas moins rares que les livres. Il y eut de l'un à l'autre une proportion trop fatale, mais neceſſaire dans ce temps-là : Un même Profeſſeur enſeignoit en quelques celebres Monaſteres, la Grammaire, la Philoſophie, la Théologie & la Muſique. Les Maîtres particuliers réſidens dans les petites Villes ou Bourgades, n'étoient pas habiles en tout, ainſi que Guibert s'en apperçut. Il n'y en avoit que trop, dont la methode étoit d'inculquer la ſcience à force de coups ; ce qui rebutoit les Etudians, comme le remarque S. Anſelme. Enfin, ce qui pût étouffer la ſemence de ſcience que Fulbert & ſes Diſciples avoient jetté ; furent les guerres civiles entre les Seigneurs, depuis qu'ils commencerent a s'approprier ce qu'ils ne tenoient que comme bénéfice ou par conceſſion du Prince. Ce fut alors qu'on vit donner le nom de Clerc à ceux qui avoient plus de connoiſſances, & même à des Princes, tel que Ra-

A Saint Bertin, Lambert fait Abbé en 1095 avoit été dans ce cas. *Ann. Bened. t. 5. p. 354.*

Ann. Bened. ad 1058 & Guib. lib. de vita ſua

Ann. Bened. t. 4. p. 509. ad an 1050.

dulfe frere de Guillaume le Conquerant.

XII. ET XIII. SIECLE

Les Sciences loin de tomber en décadence dans le XII. ſiécle, y reçûrent au contraire beaucoup d'accroiſſement : Les Ordres nouveaux qui furent établis ſur la fin du XI. ſous le regne de Philippe I. & dont la France fut pour ainſi dire le berceau, y contribuërent en partie. De-là nâquit une eſpece d'émulation parmi les Maîtres des Egliſes Cathédrale,, & par conſequent dans les Ecoles inferieures, & ce avec d'autant plus de facilité, que les Copiſtes de livres furent aiſément multipliez dans ces nouvelles retraites.

L'Ordre de Cluny ceſſa donc alors d'être le ſeul dépoſitaire de la Science en France, comme il l'étoit auparavant, ſi on excepte quelques Monaſteres particuliers. Les Chartreux, celui de l'Ordre de Prémontré, & ſur-tout ceux de l'Ordre de Citeaux s'étant adonnés à l'étude, renouvellerent dans le Royaume preſque tous les anciens exemplaires latins des Peres de l'Egliſe, des Hiſtoriens Eccleſiaſtiques, & même des Au-

teurs profanes, qui étoient chez ceux de l'Ordre de Cluny, & dans les Bibliotheques des Cathédrales.

Cette augmentation de gens devoüez au ſervice des Sçavans, ralluma le zéle de ceux de Cluny. & il ſe forma une eſpece d'émulation entre eux & les Ciſterciens. Leur Congregation étoit encore ſi celebre ſous le gouvernement de Pierre le Venerable, qu'elle étoit eſtimée juſques dans le ſein de l'Egliſe Grecque. En effet, tous les premiers Abbez de Cluny avoient compoſé des ouvrages, ſelon la remarque de Pierre, Prieur de Moutierneuf au XII. ſiécle, ſi on en excepte Heymar & les deux Hugues.

Ann. Bened. t. 6. p. 350. ad an. 1142.

Ce n'eſt pas à dire pour cela que tous les Moines fuſſent ſçavans, car un d'entre eux nous a appris, qu'on ſe contentoit ſouvent de leur donner le ſens grammatical de ce qu'ils liſoient ſans s'embarraſſer du reſte. Mais ceux qui penetroient mieux dans le ſens de la régle de S. Benoît, firent attention à ce qui y étoit marqué ; que l'Abbé auroit des tablettes pour écrire, & que les Reli-

gieux prendroient chacun un livre à la Bibliotheque au commencement de chaque Carême ; d'où la conclusion fut aisée à tirer, que St. Benoît autorisoit la lecture & l'étude dans ses Monasteres.

Les Superieurs déclaroient publiquement la guerre aux anciens Religieux ignorans, disant après S. Jerôme, *Senex elementarius ridiculum est.* De-là vint que plusieurs jeunes gens qui avoient du goût pour les sciences, embrasserent, ou les anciens Ordres, ou les nouveaux qu'ils crûrent encherir sur les autres. Ce qui arriva en Bourgogne, à Paris, à Laon, prouve que les Ecoles des Cathedrales seroient devenuës désertes, si les Maîtres qu'on y prépose, n'eussent pas été en état d'égaler ceux des Monasteres, ou que quelqu'un n'eût pas fait voir, qu'on peut rester dans le siécle & y devenir aussi habile que dans le Cloître.

J'entens parler d'Etudians qui se firent Religieux.

La seule maison des Chanoines Reguliers de S. Victor de Paris fit à l'égard du Royaume, plus que chacun des nouveaux Ordres n'avoit pû faire. Ce fut chez elle que prit de plus

fortes racines l'amour de l'étude qui paroiſſoit languir dans les Ecoles de la Cathedrale, & dans celles de l'Abbaye de Sainte Genevieve. L'excellent Traité de Hugues, celebre Chanoine de cette maiſon, ſur l'étude des ſciences, eſt une preuve de ce que j'avance. On croit que ce fut là qu'étudierent deux Ecoliers Italiens que le Pape Innocent II. avoit recommandé à l'Evêque de Paris. Au moins les Sçavans de Saint Victor, étoient en relation avec ceux d'Angleterre; & les Italiens leur demandoient encore des ſujets l'an 1170. Cette tige fut ſi féconde, & il en ſortit tant de rejettons, que s'étant étendus ſur la montagne voiſine, ils formerent ce que dans le ſiécle ſuivant on appella l'Univerſité, & que les Sçavans appellerent dès-lors, l'Abela & la Cariathſepher du Royaume. (a) Bien-plus, les branches pe-

Erudit. didaſcal.

Voyez l'épitaphe d'un Ulric, au mur méridional du cloître.

(a) Pierre de Blois a appliqué à Paris ce paſſage des livres Saints, *Qui interrogant interrogent in Abela*, mais il convenoit moins à ſon deſſein que ceux où parlé de Cariathſepher ou de Dabir, qui dans l'Hébreu ſignifie, *la Cité des Lettres* ou *des Livres*. Cette ſeconde application étoit plus juſte. Il eſt fait mention de Cariathſepher. *Joſué* 1. *perdit.* 1.

Vita S. Guill. 25. Apr. netrerent jusques dans le Danemarck, d'où elles attirerent des éleves qui se distinguerent par leur mérite.

Une marque assez certaine que les sciences étoient cultivées à Paris & aux environs, dans le commencement du XII. siécle, est que nous ne trouvons point dans les Conciles de ce temps-là, aucune Ordonnance d'enseigner les enfans, ni d'établir des Ecoles. Il n'y en a qu'une seule, (encor est elle douteuse, n'étant rapportée que par Abailard) & supposé quelle fût véritable ; comme les plaintes n'étoient venuës que de quelques endroits, il fut facile d'exécuter cette Ordonnance. Ce n'étoit donc que ferveur, & que zéle pour les sciences, sous le regne de Loüis le Gtos, & dans les premieres années de celui de Loüis le jeune. Tout y portoit, tout y concourroit.

Lib. 2. Introd. ad Theol. p. 1049. de quibus dam locis.

En effet, pendant que les nouveaux Ordres travaillerent à transcrire tous les anciens livres ; dans les Ordres d'un établissement antérieur, outre que l'on continua d'y apporter le même zéle, on redoubla les soins pour empêcher que ceux qui étoient

écrits depuis long-tems ne periſſent. Guibert dit, que les Chartreux de la Grande Maiſon, amaſſerent une très-riche Bibliotheque; qu'ils préferent les peaux & les parchemins, que Guy Comte de Nevers leur envoya, à la vaiſſelle d'argent qu'il leur avoit d'abord deſtiné. (a) Arnaud, Abbé de Sainte Colombe de Sens, portoit lui-même les livres aux Copiſtes & les rapportoit, & leur donnoit le parchemin. (b) Il fit écrire ainſi environ vingt volumes, parmi leſquels il y en avoit d'Hiſtoriques; & il eut ſoin d'en tirer un Catalogue. Robert, Abbé du Mont-Saint-Michel, en fit tranſcrire un bien plus grand nombre. A Anderne vers le Boulenois, un Moine qui étoit manchot, tranſcrivit preſque tous les anciens livres. A Saint Martin de Tournay, il y en eut douze deſtinez à cet employ, & ils s'en acquiterent

Lib. 2. de vita ſua c. 10

Chron. Clarii. t. 2. Spicil. c. an. 1123.

140. Volumes. Il mourut en 1186.

Chron. t. IX. Spicil. p. 535.

(a) Il y avoit dans les Statuts de Guigues, leur General, les temps marquez pour la diſtribution du parchemin, de plumes, de la craye & du vermillion.

(b) Chez quelques anciens Benedictins comme à S. Guillaume du Deſert en Aquitaine, chaque Religieux en ſe faiſant recevoir, devoit apporter deux écritoires. *Ann. Bened. t. 6. p. 1156.*

Spicil. t. 12. p. 443. sous l'Abbé Odon, avec tant d'exactitude, que c'étoit de ce Monastere, qu'on empruntoit les livres pour corriger les copies faites ailleurs : car on relisoit exactement les copies, on les collationnoit, & on les accentuoit. Téulfe, Abbé de Morigny, se vanta d'avoir corrigé & accentué une Bible entiere, & plusieurs ouvrages de S. Augustin & de S. Gregoire. Les Abbez de Saint-Pere de Chartres & de Vendôme, voyant le danger qu'il y avoit que les livres ne periſſent faute de relieures, ordonnerent à toutes les maisons de leur dépendance, de fournir pour cela chaque année un certain tribut. Ces Ordonnances sont des années 1145. & 1156. Il y eut à Corbie un pareil reglement, qui fut confirmé par le Pape Alexandre III. mais la taxe assignée, fut seulement pour faire transcrire les anciens livres.

Chron. Mauriniacense in fine primi lib. *Duchêne tom. 4.* *Ann. Benea.*

Au reste; il ne faut pas croire que les nouveaux Ordres n'eussent que les livres qu'on écrivoit chez eux; ils essayerent d'en obtenir des Ecclesiastiques & autres, & ils y réüssirent quelquefois. Nicolas, Moine

de Clervaux, pria Philippe Prevôt de Cologne, de laiſſer au Monaſtere ſa Bibliotheque; & je me ſouviens en effet, d'avoir vû en cette Abbaye pluſieurs volumes bien anterieurs à l'Ordre de Citeaux. Il ne faut pas non plus s'imaginer, qu'il n'y eut de Bibliotheques que dans les Monaſteres: Il y en eut dans toutes les Egliſes où il y avoit des Maîtres: Ainſi chaque Cathedrale avoit la ſienne. De-là vint le nom de *Bibliothecarius*, qu'Ives de Chartres donne à Gautier Chanoine de Beauvais. C'eſt ce qu'on appelloit plus communément du nom d'*Armarius* dans les Monaſteres, parce que la Bibliotheque s'appelloit *Armarium*. Il eſt ſi vrai qu'il y en avoit dans les Egliſes des Chanoines Reguliers, que Geoffroy, Chanoine de Sainte Barbe en Auge vers l'an 1170. diſoit en general, *Clauſtrum ſine armario, quaſi caſtrum ſine armamentario.* Je trouve dans l'Ordre de Premontré au Païs-Bas, un Abbé, lequel aidé de ſon frere, copia tous les Auteurs des Arts liberaux, de Théologie & de Droit, qu'ils avoient vû à Paris, à

Epiſt. nomine prioris Claravi inter Epiſt. Nicolai.

In Epiſt. Ivonis.

Theſaur Anec. t. 1.

Sacræ antiq. Hugo Prem. 1725. Orleans & ailleurs, dans le temps de leurs études. Et ce qu'il y a de plus singulier dans cet Abbé, c'est qu'il employa aussi des Religieuses pour écrire differens livres de la Bible & des SS. Peres.

Ce seroit aussi se tromper, que de croire qu'il n'y eût alors de science, que dans les lieux où il y avoit des Bibliotheques en forme. Comme il est hors de doute, que depuis longtemps la Langue Latine n'étoit plus vulgaire, ceux qui vouloient recevoir les Ordres alloient aux Colléges des Cathédrales où aux Ecoles exterieures des Monasteres, & ils y lisoient les Auteurs, de même que de nos jours, pour se former dans la Litterature & l'intelligence des livres Sacrez. Il y eut même des Seigneurs qui sans sçavoir le Latin, ne délaisserent pas de dévenir sçavants, par le moyen des livres qu'ils amasserent, & dont-ils se firent donner l'explication. On peut consulter là-dessus Lambert d'Ardres. Jean de Sarisbery & Pierre de Blois, conseilloient aux Princes de faire étudier leurs fils, afin qu'ils appriſſent dans

Epist. Step. Tornac.

Cap. 66.

Policrat l. 4: cap. 6.

P. Bles. Ep. 48.

dans les Auteurs Latins, à ſuivre de bons exemples. La France avoit reconnu cette verité dans Loüis VII. qui fut preferé à Robert ſon frere, pour la Couronne. Ce Prince avoit fait ſes études au Cloître N. D. à Paris. Il ne put ſe perfectionner dans la Litterature; mais il aima les gens de Lettres, & on crut le pouvoir comparer aux anciens Philoſophes. (a)

Du Boulay.

Duchêne. t. 4. p. 444.

Les traductions en langue vulgaire n'étoient pas alors fort communes, Mais il y en eut certainement, & j'en parlerai plus bas. Elles furent d'autant plus neceſſaires au douziéme ſiécle que les plus celebres écrivains du même temps, ſe piquerent d'écrire en bon Latin. Cette remarque ſur la belle Latinité de ce ſiécle, vient de Du Boulay: il l'a fait à l'occaſion des écrits de Gautier de Mortagne; mais on peut l'étendre tant ſur Jean de Sarisbery, que ſur Pierre de Blois, Arnoul de Liſieux & pluſieurs autres. On ne peut au moins s'empêcher de croire que ces deux

Hiſt. Univ. Pariſ. t. 2. p. 185.

(a) Quelques uns diſent que Thibaud le grand, Comte de Champagne, mort en 1154 ne ſçût pas le Latin. *Liron Bibl. Chartr p. 6.*

derniers étoient perſuadez aux ſujet des Lettres qu'ils avoient adreſſées en latin à divers particuliers, qu'elles étoient aſſez bien écrites pour être propoſées pour modéle aux étudians, & mériter qu'on en fit des recuëils. Les citations des anciens Payens ſe trouverent abondamment dans les Lettres & autres ouvrages des écrivains de ce genre, parce que leur deſſein étoit d'inſtruire. Les ſentences des anciens y ſont ſouvent rebattuës, qne je croi pouvoir leur attribuer ce que Bernard de Chartres avoit dit au commencement de ce ſiécle là, qu'avec toute la ſcience qu'on avoit alors, on n'étoit que comme des nains montez ſur les épaules des géans; c'eſt-à-dire, qu'on ne paroiſſoit ſçavant que par la ſcience d'autrui.

Sarisb. in Metalog.

Si ce fût par un effet du mauvais goût, qu'on entaſſoit ainſi les autoritez des anciens, on peut dire que le XII. ſiécle ne fut pas exempt de ce défaut. Auſſi eſt-il vrai qu'un celebre écrivain ſe vit obligé d'uſer d'excuſes, ſur ce qu'il avoit quelquefois cité les modernes. Il blâma

Sarisb. Metalog lib. 3. in Præf.

ceux qui rejettoient les nouveaux Auteurs, préciſement parce qu'ils étoient nouveaux, & qui ne citoient les anciens qu'à raiſon de leur antiquité : Il déclare franchement qu'il n'étoit pas du nombre de ceux qui haïſſoient les bonnes productions de leur ſiécle, & qui refuſoient de tranſmettre à la poſterité les penſées de leurs contemporains.

Mais cet attachement pour les anciens, ne fut pas de durée. Si les plaintes d'Etienne de Tournay ſont véritables, ce ſiécle à meſure qu'il approcha de ſa fin, vit ceſſer la noble émulation qui y avoit regné au commencement & vers le milieu. Il écrivit au Pape qu'en France les Arts Liberaux commençoient à déchoir de leur ſplendeur, parce que ce n'étoit plus que de jeunes gens qui ſe méloient d'enſeigner, & qu'on voyoit la ſubtilité ſucceder à la ſolidité. *c. an. 1203.*

Il eſt vrai que la jalouſie excita des envieux qui traiterent les gens ſtudieux, les bons Grammairiens, les ſçavans Rhetoriciens, & les Dialecticiens exacts de bœufs d'A-

braham & d'ânes de Balaam. Tel étoit le langage de ces amateurs de de l'ancienne barbarie, que Jean de Sarisbery dépeint sous le nom de *Cornificiens*, mais aussi il n'est pas moins véritable qu'on cessa alors de profiter des sages avis de ce même Docteur. « Qui peut douter, disoit ce sçavant du premier ordre: « qu'il » ne faille lire les Poëtes, les Histo- » riens, les Orateurs & les Mathe- » maticiens? puisque sans cette lec- » ture on ne peut devenir lettré. (a) » Car ajoûte-t-il, ceux qui ne sont » point versez dans ces sortes d'ou- » vrages ne peuvent passer pour des » gens-lettrés, quoiqu'il sçachent le » latin. » Aussi Philippe Harveng, Abbe de Bonne-Esperance, écrivant aux Etudians de Paris, leur marqua-t-il en ces termes son estime envers les Ecoliers studieux; *Qui plus amant scolas quàm nundinas*,

Policrat l. 7. c. 9.

Epist. 18 ad Richer.

(a) Si cet Ecrivain eût connu Baudouin Comte de Ghisnes, il en eut fait un homme lettré, puisque quoiqu'il ne sçût pas le latin, il posseda toute l'Histoire profane par le moyen des Jongleurs & Fabliaux: il en apprenoit les singularitez aux Ecclesiastiques de son Château, & ceux ci lui inspiroient en échange la science des Livres Saints. *Lamb. Ard. C.* 66.

exarant codices quàm calices, ſcientiam quam pecuniam : laiſſant par-là à entendre que ce n'étoit pas alors le plus grand nombre. Alain qui fleuriſſoit dans le temps de cette malheureuſe décadence, parloit ainſi des Clercs : *Potiùs dediti gulæ quàm gloſſæ potiùs colligunt libras quàm legunt libros ; libentiùs intuentur Martham quàm Marcum, malunt legere in ſalmone quam in Salomone* ; Et il ajoûtoit : » Toute ſcience eſt main- » tenant avilie, toute lecture lan- » guit, perſonne n'ouvre plus les » livres. (*)

Lib. de art. Prædicat. c. 36.

(*) Voyez la Note à la fin du Preliminaire.

Le mal ne vint point de ce que Philippe Auguſte n'étoit pas un Prince lettré : Car quoiqu'il n'eût pas étudié, il aima toûjours les Sçavans. Quelques ouvrages compoſez vers le milieu du ſiécle, quoiqu'à bonne intention, contribuërent à fomenter la pareſſe. Les extraits des Peres recemment procurez par Pierre Lombard ; ceux des Canons par Gratien, firent qu'un particulier qui poſſedoit une Bible avec ces deux volumes, ſe rendoit lui-même ſuffiſamment habile, ſans recourir aux volumes en-

Boulay. T. 3. Pr. 109.

tiers conservez dans les Monasteres. Je ne dis rien du Statut de l'Ordre de Citeaux, qui deffendoit aux particuliers de composer aucuns livres, sans en avoir obtenu la permission du Chapitre General. On est obligé d'avoüer que cette formalité n'engageoit pas beaucoup à l'étude des Belles-lettres. Il y eût cependant des Cisterciens qui composerent quelques ouvrages sans faire cette soûmission, comme on verra ci-après à l'article de la Poësie : Et un grand nombre composerent de nouveaux livres de plusieurs sortes avec l'agrément des Superieurs. Mais on s'appercevoit que l'envie d'écrire n'étoit plus si vive dans tous les corps ; ni même le désir de la lecture. Il semble que la naissance des Ordres Mendians fut l'époque de l'indifference qui commença à s'appercevoir dans les anciens Ordres à l'égard de la Litterature. Elle fut si grande qu'un General des Dominiquains, gemissoit de voir qu'ils eussent plus de soin des bâtimens, que de leurs livres ; que chez quelques-uns on preservât le fromage des dents des souris, les

Exordium Magn. Cisterc lib. 3. c. 8.

Humb. de Rom. in Expos Reg. S. Augusst. p. 14. t. 24. Bib. PP.

pommes & les poires de la pourriture, les habits de la teigne ; & que les livres trainaſſent couverts de pouſſiere. Cependant, ajoûte-t-il, cela n'étoit pas general ; car un jour quelques Religieux preſenterent au Roy Loüis (il ne dit pas lequel) des livres très-bien conditionnez, & ce Prince leur répondit : *Qu'il eut mieux valu qu'ils fuſſent plus gâtez qu'ils ne l'étoient*, voulant marquer par-là qu'ils ne les avoient gueres ouvert. C'eſt ainſi qu'on étoit expoſé à la critique, ſoit que les livres fuſſent conſervez en bon état, ou non.

Si les cloîtres des anciens Moines, ceſſerent alors d'être l'azile des Belles-lettres, la Ville de Paris ſçût profiter de cette décadence. Les études après une legere éclypſe s'y releverent un peu. Les Anglois en grand nombre quitterent leur Iſle & vinrent s'y retirer. Leur Roy Jean s'y rendit lui-même en 1201. & celui qui nous l'apprend, repreſente Paris comme une Ville *Doctorum omni ſcientiâ præminentium frequentiâ inſignem.* Vincent de Beauvais, dit, qu'on y accouroit de toute

Boulay. t. 3. p. 42.

Roberti Autiſſ. in Chr.

l'Europe. Richard repete la même chose. Jean, qui a pris le sur-nom d'Archithrenius, dit, qu'elle étoit, *Philosophis Attica, Libris Græca, Studiis Indica.*

Boulay t. 3. p. 75.

Ce fut vers le commencement du regne de Saint Loüis, que les études y ayant pris une nouvelle face, on commença aussi à se servir du terme d'*Université*, & lorsqu'on faisoit l'énumeration des differentes sciences, à mettre la Theologie la premiere, quoique ce fût celle qu'on enseignoit la derniere. Plus d'un Pape comblerent d'éloges cette Université, & sur-tout Alexandre IV. (a) On ne peut lire l'Histoire de Saint Loüis ou les Chroniques du XIII. siécle, sans y voir l'estime qu'il fit de l'Université de Paris, dont il regardoit la science comme un nerf de l'état. Les differentes disputes arrivées sous son regne entre les Citoyens de Paris & les Etudians, firent regarder par Nangis son Historien, la science comme une portion de la Fleur-de-Lis, qui formoit les

Nangis ad. an 1230.

(a) *Parisius peritiæ finus, Parentis sian* | *partus scientiarum.* Boulay t. 3. p. 331.

les armes du Royaume. L'Univerſité fut augmentée ſous le même regne par le College des Ciſterciens & par celui des Prémontrés, dont les Ordres reprenant le gout de l'étude profiterent de la bonne volonté du Prince.

Ces ordres envoyerent leurs éleves étudier à Paris dans un tems où la latinité retomba dans un eſpece de décadence. Les longues diſputes que le corps de l'Univerſité eut avec les Ordres Mandians firent enfanter des écrits dont le langage paroît aujourd'hui inſuportable : Et à peine étoit-on un peu au-delà du milieu du treiziéme ſiécle, que les Docteurs en Théologie les plus renommés, tels que Robert de Sorbone s'exprimerent dans leurs Sermons latins auſſi ſimplement & fadement que l'ont fait depuis les Barlette & les Menot. (a) Ces tems de troubles dans le lieu où les études eſſent dû être les plus floriſſantes du Royaume, obligerent l'Evêque Etienne Tempier de join-

(a) Clement V. crut cependant qu'on pourroit dire de Guillaume de Saint Amour ce que Feſtus avoit dit de Saint Paul. *Te multæ litteræ faciunt inſanire.* Epiſt. ad Guill. an 1266.

Ex MS. Sorbonæ Echard T. 1. p. 250. dre aux articles, pour lesquels il jugeoit les prieres nécessaires, *pro statu studii Parisiensis*. S. Bonaventure fit les mêmes exhortations aux Peuples dans ses Sermons ; *præcipuè*, disoit-il, *pro studio Parisiensi quod modò cessat* ; ajoûtant que c'étoit le Diable qui causoit ce mal pour fomenter l'ignorance. Robert de Sorbone emporté par son zéle avoit dit quelques années auparavant : *A quoi sert l'étude de Priscien, d'Aristote, de Justinien, de Gratien, de Galien ?* Exclamation par laquelle il nous apprend les Auteurs qu'on enseignoit alors à Paris & dont il mépriſoit l'étude. Mais tous les membres de l'Université n'entrerent point dans son sens, principalement Albert le Grand, qui devint un prodige en toutes sortes de Sciences, s'il en faut croire quelques Anciens. (a)

Sermone ad S. Anton. in die Sti Marci circà 1273.

Les troubles élevés dans l'Université de Paris dès l'an 1229. furent avantageux à d'autres Villes de la Province. Dès le Pontificat d'In-

(2) La Chronique Belgique le qualifie ainſi. *Magnus in Magia, Major in Philosophia, & maximus in Theologia.*

nocent III. il y avoit eu des études en quelques petites Villes où Guillaume de Seignelay Evêque d'Auxerre ſe plaignoit à ce Pape que ſes jeunes Chanoines alloient étudier par préference aux grandes Villes. Mais on n'en avoit pas encore vû de ſemblables à celle de Toulouſe. On y établit alors l'étude du Droit & de la Théologie, outre celle des Arts. Deux Profeſſeurs furent deſtinés pour la Théologie, deux autres pour le Droit & ſix autres pour les Arts Liberaux; le Comte Raymond leur attribua à tous des appointemens. *Hiſt. Ep. Autiſſ.*

Pendant ce tems-là, l'abus qui avoit pris naiſſance à Paris paſſa auſſi de cette Ville dans les autres. Les Arts Liberaux furent ce qu'on cultiva le moins; & on leur préfera les Sciences lucratives telles que le Droit & la Medecine.

Il y a auſſi apparence que les études fleurirent à Orleans chez les Dominiquains, puiſque S. Richard Evêque de Ciceſtre mort en 1253. y avoit étudié. Et où n'auroient-elles pas été floriſſantes, ſi les Maîtres avoient reſſemblé à ceux du regne de *Vita ejus apud Bolland.*

Loüis le Gros & de Loüis le Jeune; puisque jamais on ne vit ériger plus de Colléges soit à Paris, soit dans les Villes de Province, que dans le treiziéme siécle.

L'Université de Montpellier eut aussi son origine sur la fin du même siécle; c'est-à-dire en 1289. quoique long-tems auparavant on y enseignât la Médecine.

Depuis cette multiplication de Colléges, & l'établissement des dégrés, on ne vit plus offrir d'enfans dans les Monasteres pour y étudier. S'il y en eut, ce fut chez les Dominiquains, &c. Mais le Clergé n'en étoit pas plus sçavant dans certains cantons du Royaume. Il semble que parce que Philippe le Hardy n'étoit pas lettré, il n'y eut rien qui excitât à cultiver les Sciences. On s'apperçoit de plus en plus sous son regne & sous le suivant, de l'affoiblissement de la Latinité. Le style de celui qui a redigé sa vie est même inferieur à celui des vies de saint Loüis. Sous Philippe le Bel, Guillaume le Maire Evêque d'Angers se plaignoit de ce que ses Ecclesiastiques n'avoient pas

Duchêne. t. 5. p. 549.

Spicil. t. 10. p. 332.

le tems d'étudier, à cauſe des troubles qu'on leur cauſoit dans la joüiſſance de leur temporel. Ailleurs il ne rougit point de dire qu'un grand nombre de ſes Prêtres étoient *rudes*, *idiotæ*, *illiterati*; & il déclare qu'il n'en ordonnera plus, s'ils ne ſçavent au moins ſuffiſamment leur Grammaire. Il avertit même les Abbés, qu'avant que d'envoyer leurs Moines aux Ordres, il les pourvoyent de maîtres qui les inſtruiſent, & il ne fait mention que de la ſcience Grammaticale. *Tomo II. in Synodo anni 1293.*

Après avoir parlé en general de l'état des études & des ſciences en France depuis la mort du Roy Robert juſqu'à celle de Philippe le Bel, je crois devoir maintenant prendre chacune de ces ſciences en particulier. Je commencerai par la connoiſſance des langues; après quoi je dirai un mot ſur les traductions en langue vulgaire qui ont une liaiſon néceſſaire avec la connoiſſance des langues mortes. Je viendrai enſuite à la Grammaire, & à la Poëtique qui lui eſt liée, & je parcourrerai les autres Arts liberaux ſelon l'ordre qu'on leur

donnoit alors. Je continuerai par la Théologie, la ſcience de l'Hiſtoire & la critique : Il y aura quelque choſe ſur la Géographie, un peu plus ſur la Phyſique. La Médecine ſuivra ; & après avoir parlé de la ſcience du Droit, je finirai cet écrit par quelques courtes remarques ſur les Arts.

Le Lecteur rapportera la note ſuivante à la page 21. ci-deſſus.

Un ſçavant Moine de St. Martial de Limoges qui paroît avoir écrit ſur la fin du Regne de Philipe Auguſte mit en chant une eſpece de complainte ſur la décadence des lettres. Son manuſcrit eſt le 303. du catalogue de ceux de ſaint Martial qui ſont à la Bibliotheque du Roy. C'eſt à la fin du volume. Ce chant commence ainſi.

Orbis apluſtre frangitur,
Et cornu ſuo mutila
Scriptura pati cogitur,
Erroris in ſe nubila.
Lucerna verbi moritur,
Implumis facta labitur
Superna laudis aquila.
. . . . . .
Rarus aut nullus hodiè
Libris impendit operam,
Hinc velut ignorantiæ
Fumus obducit litteram,
Hærent in ſuperficie
Dare conantes impiè
De Virgine puerperam.

CONNOISSANCE DES LANGUES.

LE tems qui s'écoula dans l'onziéme ſiécle depuis la mort du Roy Robert, ne fut point ſi dépourvû de ſçavans, qu'il n'y en eût en France qui ſçuſſent les Langues. Un nommé Sigon élevé à Chartres & depuis fait Abbé de Saint-Florent de Saumur ſçût l'Hebreu & le Grec. Sigebert de Gemblours appellé à Mets pour y enſeigner, étoit aimé des Juifs comme des Chrétiens de cette Ville, parce qu'il ſçavoit l'Hebreu. On trouve pareillement que Thiotfrid Abbé d'Epternach étoit inſtruit dans l'Hebreu & dans le Grec. Cependant il n'eſt pas certain que toutes les connoiſſances de ces ſçavans fuſſent bien profondes, ni qu'ils en ſçuſſent même toutes les racines : Car l'Ecrivain de la vie de ſaint Yſarn Abbé de Saint-Victor de Marſeille qui vivoit alors, tiroit de la Langue Hebraïque des noms, qui certainement n'en venoient pas.

Ann. Benedict. t. 4. pag. 55. ad an 1055.

Ibid. p. 136. ad an 1078.

Ibid. ad an. 1078.

Ce S. mourut en 1048.

Le douziéme ſiécle ne fournit gueres davantage de preuves de la con-

noiſſance des Langues. Nous n'en avons que deux ou trois exemples. Le premier, eſt d'Abailard & d'Heloïſe qui eſt trop connu pour qu'on s'y arrête. André Chanoine de ſaint Victor de Paris forma des Diſciples qui voulurent rafiner ſur le mot Hebreu *Almah* de la Prophétie d'Iſaïe *Ecce virgo concipiet*, & Richard de la même Abbaye les refuta. Si le catalogue des Manuſcrits de Flandres a été exactement donné par Sanderus,
Pag. 92. Odon Abbé de ſaint Martin de Tournay avoit fait écrire le Pſeautier traduit de deſſus l'Hebreu & le Grec. Jean de Sarisbery Evêque de Chartres cite ſi ſouvent du Grec dans ſes ouvrages, qu'on ne peut nier qu'il ne le ſçût. Guillaume Moine de Saint-Denis étoit habile dans le Grec. Ayant étudié ſingulierement la Médecine & voyagé à Conſtantinople, il en rapporta des ouvrages Grecs traduits par lui-même en Latin (a); & un autre perſonnage nommé Jean Sarraſin traduiſit auſſi alors de Grec

Ex chronico brevi S. Dion. ad an. 1167.

(a) Eloge de ſaint Denis par Michel Syncelle.

en Latin le livre *de Divinis nominibus* qu'il ſoumit aux lumieres du même Guillaume. *Hiſt. de S. Denis pag.* 20.

Si l'on n'eut pas plus cultivé le Grec dans les autres Ordres Monaſtiques, que l'on faiſoit dans celui de Citeaux, l'on n'eut point vû naître alors en France les Héréſies qui provinrent de la traduction des ouvrages d'Ariſtote. Car en cet ordre tout nouvellement fondé, on ne ſe picqua pas beaucoup d'étudier les Langues ſçavantes ni les Langues orientales. L'Abbé Etienne, troiſiéme General, fut obligé d'avoir recours à des Juifs vers l'an 1105. pour corriger l'ancien Teſtament d'une Bible qui venoit d'être écrite. Sur la fin du même ſiécle, le Chapitre General ordonna que l'on punit un Moine qui avoit appris d'un Juif à connoître les caracteres Hebraïques. Il ne ſe trouve aucune preuve que l'on fût ſi ſcrupuleux dans l'Ordre de Cluny à l'égard du Grec & de l'Hebreu. Mais on ſçait, que Pierre le Venerable Abbé General de cet Ordre n'ayant perſonne parmi ſes Religieux qui ſçût l'Arabe, & voulant avoir une

Rigord. de error. Almarici.

Ann. Benedict. t. 5. p. 241. *ad an.* 1134.

Stat. cap. gen. an 1198. *tom.* 4. *Theſ. anecdot. col.* 1252.

An. Benedict. t. 6. *p.* 343. *ad an.* 1141.

traduction de l'Alcoran, pour le refuter, employa pour cela un Eſpagnol.

Il ſemble que dans le ſiécle ſuivant, les Ordres Mendians, & ſurtout celui des Jacobins firent renaître le deſir de ſçavoir les Langues orientales. Les Miſſions & les Croiſades auſquelles ils furent employés en furent l'occaſion; & il eſt à croire que la conquête de Conſtantinople par les François n'y contribua pas peu, & que l'envoy de pluſieurs jeunes Grecs à Paris par Baudoüin nouvel Empereur de Conſtantinople pour y cultiver les Sciences, inſpira la connoiſſance reciproque des deux Langues. Humbert de Romans General des Dominiquains écrivoit vers le milieu de ce ſiécle à ceux de ſon Ordre, que ſi quelqu'un d'entre eux ſe trouvoit diſpoſé à apprendre la langue Arabe, l'Hebraïque, la Grecque & toute autre langue etrangere pour aller prêcher la foy en Orient, il le lui fit ſçavoir. Ce ſecours fut néceſſaire pour les voyages de ſaint Loüis en Afrique par rapport aux lettres que le Roy de Tartarie lui

Hiſt. Univ. Pariſ. t. 3. p. 10. ad an. 1201.

Theſ. anecd. t. 4. col. 1708. an ad 1255.

envoya en 1249. Elles étoient compoſées en langage Perſan, & écrites en caracteres Arabes. Ce Dominiquain les mit en Latin. *Spicil. t. 3. pag. 216. Nangis vie de S. Loüis p. 347.*

Auſſi vit-on depuis le milieu de ce ſiécle pluſieurs ouvrages d'Ariſtote traduits par des Dominiquains ; ſes livres de Morale furent mis en Latin par Henry Kosbein de Brabant à la priere de ſaint Thomas ; d'où en paſſant l'on doit conclurre que ce grand Théologien ignoroit le Grec. Geoffroy de Vaterford autre Jacobin s'étant propoſé de mettre en François le livre de ce Philoſophe, *de Regimine Principum*, s'apperçut que la traduction faite du Grec en Arabe ſur laquelle il travailla n'étoit pas exacte. Enfin, nous voyons, que dans le même Ordre on traduiſit vers l'an 1298. les ouvrages de ſaint Thomas de Latin en Grec. Guillaume Bernard de Gaillac au Diocèſe d'Albi entreprit cet ouvrage. *Aventin Ann. Boior. l. 7. Script. ordin. Præd. t. 1. p. 468. Echard t. 1. p. 460.*

Le Clergé ſéculier du treiziéme ſiécle cultiva auſſi la ſcience des langues. Robert Groſſe-tête qui avoit étudié à Paris avant que d'être élevé ſur le ſiége de Lincolne en Angleter- *Chron. Treveth.*

t. 3. Spicil. re poſſeda, outre le Latin, les langues Hebraïque & Grecque, & travailla en conſequence (a). Mais on vit l'inclination pour les langues ſe manifeſter toujours davantage dans l'Ordre de ſaint Dominique, quoique ceux qui le compoſoient ne fuſſent pas les ſeuls interprêtes qu'on employât : On dit de Philippe le Hardi fils de S. Loüis, que ce Roy ayant beſoin dans ſes armées d'avoir l'intelligence de l'Arabe, ſe ſervit d'un Soldat qui étoit dans ſes troupes.

Duchêne t. 5. p. 521.

Deux lettres du celebre Raymond Lulle durent exciter en France le zéle pour la ſcience des Langues. Ce ſçavant Eſpagnol écrivit à Philippe le Bel, qu'il ſeroit très-avantageux à la Religion Chrétienne, qu'il bâtit & dotât une ou pluſieurs maiſons où l'on enſeignât les Langues des Infidéles, afin d'avoir des Prédicateurs qui allaſſent les inſtruire ; & qu'il ſeroit convenable que ce fût à Paris où ces exercices commençaſſent. Il écrivit pour le même ſujet à l'Univerſité de Paris, marquant entre autre les

(a) Robert mourut en 1253.

langues Arabes, Tartare & Grecque, expoſant combien il lui ſeroit glorieux que ce fût d'elle que ſortît la lumiere de la verité; & il exhorta ceux qui la compoſoient, de preſſer le Roy ſur cet établiſſement. Nous ignorons quelle en fut l'iſſuë.

TRADUCTIONS EN LANGUE VULGAIRE.

SI la connoiſſance de la langue Grecque & des langues Orientales ne fut pas ſi commune en France qu'il eut été à ſouhaiter durant les trois ſiécles dont je parle, la Latine en récompenſe fut ſçûë par un plus grand nombre de perſonnes. Suger entre autres poſſedoit ſi bien cette langue, que quand il s'en ſervoit, on auroit dit qu'il liſoit, tant il la parloit vîte. Ceux qui en étoient le plus inſtruits, entreprirent de mettre en langue vulgaire pluſieurs ouvrages des Anciens. Les traductions qui ne faiſoient que de naître, commencerent à ſe multiplier : Et je ne ſçai, ſi je dois plus loüer le travail de

Sugerii vita.

ceux qui les entreprirent, que le désir de l'inſtruction dans ceux qui les demanderent. Quoiqu'il en ſoit, il m'a paru que ce fut dans les Pays-bas qu'elles eurent leur origine, parce que le langage vulgaire y étoit plus éloigné du Latin, que dans les parties méridionales du Royaume, & que ces pays furent plûtôt remplis d'étrangers venus du Nord. Les traductions faites en Normandie au XI. Siécle conſiſtoient en quelques Vies de Saints qu'un Poëte mit en vers vulgaires. Je dois en parler à l'article de la Poëſie. On montre en quelques Bibliotheques de Paris, des traductions des livres des Roys, du livre de Job & des Dialogues de ſaint Gregoire qui reſſentent pareillement la fin du XI. Siécle ou le commencement du XII. D'où il faut conclurre, que Genebrard s'eſt trompé quand il a écrit dans ſa Chronique, qu'aucun livre n'avoit paru dans le Royaume en langue Françoiſe avant le regne de Philippe Auguſte. Un Comte de Guines qui n'étoit point verſé dans le Latin fit faire au XII. ſiécle une infinité de traductions, non-ſeu-

Bibl. Franciſcanor.

Lambert. Ardenſ. in Chron.

lement d'ouvrages de pieté & d'Hiſtoire ; mais encore de Phyſique. Landry *de Vallanio*, un nommé Godefroy & Simon de Boulogne furent les Sçavans dont il ſe ſervit. La traduction du Lapidaire de Marbode de Rennes eſt d'une antiquité ſi reculée qu'elle pourroit être de l'un de ces Auteurs.

Au treiziéme ſiécle on revint à l'uſage primitif de mettre en vers ce qu'on traduiſoit : Cependant ce ne fut pas ſans exception. De là ſe formerent tous ces pieux Romans, toutes ces vies des Saints en ſtile de Tragedie que l'on qualifia du nom de *Myſteres*. On trouve à la Biblioteque du Roy le Droit Canon & Civil en François d'un caractere du XIII. Siécle : Ce qui prouve que du Boulay ne nous a pas trompé, en marquant qu'il en avoit vû des Tomes dediés à Philippe Auguſte. *Hiſt. Univerſ. Par. t. 2. p. 518.*

On ne fut pas heureux pour le choix des livres de notre Hiſtoire. Au lieu de faire traduire Gregoire de Tours ou Aimoin, on s'attacha aux Fables de Turpin. Ce que j'ai trouvé de meilleur en ce genre eſt *Cod. S. Cornel. Comp. 65. & in Bibl. Colleg. Navar.*

de tout le Miſſel : Et ce volume fut appellé pour cette raiſon, *La ſomme le Roy*. La Regle de S. Benoît trouva auſſi un Traducteur. Elle étoit ordinairement ſuivie de quelques Hiſtoires pieuſes miſes dans le même langage, (a) & cela pour l'inſtruction des Freres Lays & des Religieuſes. La traduction du livre *de Regimine Principum* fut faite preſque auſſi-tôt que le livre parut : Elle fut offerte à Philippe le Bel au commencement de ſon regne par Henri de Gand, célebre Ecrivain Flamand. (b)

Au reſte, quoiqu'il y eût de l'utilité à eſperer dans les traductions, il y avoit auſſi des abus à craindre. C'eſt pour cette raiſon, que la traduction du Cantique des Cantiques qu'on avoit trouvé à l'Abbaye de Chaalis, & qui pouvoit être la même que le Comte de Guines avoit fait faire, fut auſſi-tôt arrêtée. Le Chapitre General de Citeaux de l'an

(a) Par exemple le Roman de Monſeigneur Tiebaut de Mailly : *Cod. B. Mariæ Pariſ.* 1. 6. *in* 4.

(b) On avoit lû juſqu'ici *Henri de Gauchis* après de mauvais exemplaires, mais le Manuſcrit de M. le Chancelier très-bien conditionné, porte *Henri de Gand*, qui vivoit en effet alors.

Thes. anecd. t. 4. col. 1294. 1200. ordonna aux Abbés d'Orcamp & de Cercamp de ſe tranſporter à Chaalis, & de jetter au feu les exemplaires qu'ils y trouveroient. Ce fut ſans doute pour les mêmes inconveniens qu'on craignoit dans *Ibid. col. 1683.* l'Ordre de Citeaux, que le Chapitre General des Dominiquains de l'an 1242. fit défenſe aux Confeſſeurs de Religieuſes de traduire en François, aucuns Sermons, aucunes Conferences ni autres ouvrages.

ETAT DE LA GRAMMAIRE & de la Poëtique.

I. DE LA GRAMMAIRE.

CE que je viens de dire des Langues n'eſt qu'un préliminaire à ce qu'il faut remarquer ſur la Grammaire dans les trois ſiécles qui ſont à examiner. Le Latin n'étoit plus depuis long-tems la langue Vulgaire ; il falloit des Gloſſaires ou des Dictionnaires, & des Regles pour entendre les Auteurs Latins, & pour pouvoir les imiter, ſoit en Proſe ſoit en Vers. La Grammaire eſt donc

le premier article que j'ai à diſcuter, des trois qui compoſent ce fameux TRIVIUM (a) ſans lequel on ne pouvoit devenir vrai ſçavant. C'étoit l'expreſſion dont on ſe ſervoit alors ; elle avoit le premier rang, parce qu'elle enſeignoit les principes d'une Langue ſans laquelle, ſelon Philippe, Abbé de Bonne-Eſperance, quand même on auroit ſçû toutes les Langues vulgaires, on ne pouvoit paſſer que pour des ignorans : *Ita ut ſi cuilibet Vulgares linguæ præſto ſint cæteræ, non Latina, ipſius pace dixerim, hebetudo cum teneat aſinina.*

Il paroît que dans l'onziéme ſiécle, perſonne ne conteſta à la Grammaire le droit de primer dans le rang des Arts Liberaux : Ce ne fut que dans le douziéme, que quelques Maîtres s'aviſerent d'enſeigner cer-

(a) Dès le VII. ſiécle S. Braule Evêque de Sarragoce ſe ſervit des termes de *Trivium* & de *Quadrivium* dans le ſens qu'on lui donna depuis. Conrad Moine de S. Gal, quelques ſiécles après entendit par le *Trivium* la Grammaire la Logique ou Dialectique, & la Rhétorique : ce qui a été ſuivi par Jean de Genes, Rigord &c. On verra plus bas que c'étoit un des plus grands éloges qu'on pût faire d'Abailard, que de le qualifier chargé des Sciences du *Trivium* & du *Quadrivium*.

taines choſes de la Logique, de la Morale, de l'Aſtronomie & de la Phyſique avant la Grammaire. (a) Jean de Sarisbery parla ainſi de ceux qui mépriſoient cette étude : *Contemptor Grammaticas non modo litterator, non eſt ſed nec litteratus dici debet.* Pierre de Blois blâma fort ceux qui renverſoient l'ordre des études, & il diſoit d'eux qu'ils uſoient d'une pernicieuſe ſubtilité, parce qu'il étoit plus à propos d'inſtruire les jeunes gens ſur les regles de la langue & ſur les défauts à éviter, comme avoient fait Donat, Servien, Priſcien, Caſſiodore, Iſidore & Bede.

Metalog. l. 1. cap. 24.
Ep. 101. ad R. Archid. Nannet.

Ce fut dans la vuë de faciliter l'intelligence des anciens Auteurs Latins que Papias rédigea ſon Elementaire vers l'an 1053. En même tems qu'on en faiſoit des copies en France, Herodien y étoit auſſi fort eſtimé. Ces ouvrages dûrent être fort utiles aux écoliers de Radulfe de Saint-Tron qui enſeignoit à compoſer en Proſe & en Vers des enfans qu'il trouva n'être encore

Alberic Chron. Orderic vital ad an 1069.

(a) Jean de Sarisbery *Metalogic.* 3. dit des Corniſiciens que parmi eux, *innovabatur Grammatica.*

qu'à *muſa*, vû que ces enfans ne ſçavoient parler ni Wallon ni Latin. Il eſt certain que Priſcien étoit alors & dans le ſiécle ſuivant, l'Auteur le plus familier chez les Grammairiens, & qu'on l'enſeignoit encore en 1215. & même en 1254. Il y avoit le petit Priſcien pour les commençans, & le grand pour ceux qui étoient plus avancés. Le Statut du Cardinal Robert de Corceon en fait foy. Cependant comme à Orleans on ſe ſervoit dans l'onziéme ſiécle des expoſitions de Remi d'Auxerre ſur Priſcien, il eſt à croire que la même choſe s'obſerva auſſi ailleurs. Emon depuis Abbé de l'Ordre de Premontré aux Pays-Bas, étudiant à Paris & à Orleans au XIIe. ſiécle, y tranſcrivit les deux Priſcien, & l'ouvrage d'un nouveau Grammairien appellé Pierre Helie (a). Guibert de Nogent aſſure que vers l'an 1130. l'étude de la Grammaire étoit dans une grande ferveur & qu'il y en avoit des écoles ſans nombre.

Chron. S. Trudon in Spicileg. Le mot de *muſa* y eſt employé.

Hiſt. Univ. Pariſ. t. 3. p. 82. Ex add. ad Epiſt. Petri Bleſ. Hiſt. Univerſ. Pariſ. tom. 2. p. 28. Script. Præmonſt. P. Hugo Præmonſtr. Præmio Gelor. Dei per Francos. Cumpaſſim videamus fervere Grammaticam.

Les préceptes étoient écrits en

(a) Ce Pierre Helie ne paroît avoir été un Moine de S. Martial de Limoges.

Proſe & non en Vers, comme ils le furent depuis, quoique quelques anciens les euſſent redigés autrefois en ce genre. Un certain Maximien ſe fit entrée dans les Ecoles : Mais au rapport d'Alexandre de Ville-Dieu, ſon ouvrage ne contenoit que des minuties & des bagatelles. C'eſt peut-être ce recuëil qu'Alain a eu en vûë, lorſque faiſant la deſcription de la Grammaire de ſon tems, il dit par exemple qu'on liſoit dans les livres de cet art, pour quelle raiſon la lettre H n'étoit pas une lettre, quoiqu'elle fut uſitée dans l'écriture & qu'elle eût un nom particulier. Quoiqu'il en ſoit, cet Alexandre de Ville-Dieu de l'Ordre des Franciſcains, bas Breton ou Normand (a) compoſa en Vers Hexametres Leonins, dès-le commencement du Regne de S. Loüis, un livre de Grammaire, intitulé *Doctrinale.* Ce n'étoit autre choſe que les Regles tirées de la Proſe de Priſcien. Ebrard de Bethune en Artois l'avoit précedé de quelques

Terentianus Maurus & Thomas.

Nugæ.

In Anticlaudiano, pag. 343.

(a) Dans un manuſcrit de la Biblioteque du Roy il a pour titre *Gloſſ. Alexandri de Villa-Dei in Neuſtria.*

années, puiſque dès la fin du Regne de Philippe Auguſte il avoit donné auſſi en Vers Latins les Regles de la Grammaire dans un ouvrage qu'il jugea à propos d'intituler *Græciſmus*. Il fut ſuivi de quelques particuliers de l'Ordre de St. Dominique. Albert le grand donna en ſon temps une expoſition ſur Priſcien, & Guillaume de Tournay autre Dominiquain, fit en 1275. un Traité intitulé, *de modo docendi pueros*, qu'on peut voir parmi les Manuſcrits de Sorbone.

Oudin t. 3. pag. 137.

Echard t. 1. pag. 181.

Cod. in 4°. num. 1077.

Je ne repeterai point ce que j'ai dit dans mes Préliminaires touchant l'ignorance en fait de Grammaire, qui régnoit parmi les Eccleſiaſtiques & les Moines de l'Anjou à la fin du XIIIe. ſiécle. Je ferai ſeulement obſerver que ſuivant les apparences on trouveroit de pareils témoignages ſur les autres Provinces, ſi les monumens qui marquoient le zéle des Evêques & autres Superieurs étoient parvenus juſqu'à nous. Les Touloufains, par exemple, apprendroient par les Statuts du Legat appuyés de l'autorité de Raymond Comte de Toulouſe, que la raiſon pour la-

quelle on ordonna que dans tous les Monaſteres, les Abbés, Prieurs & Prévots, auroient un Maître de Grammaire ou Moine ou Clerc Seculier, pour enſeigner la Grammaire aux jeunes Religieux & autres, fut parce que l'ignorance y étoit extrême : *Cæcitas ignorantiæ in partibus iſtis nimium prævaluit.* Vers le même tems Maurice Archevêque de Roüen, envoyant à ſes Doyens ruraux des lettres d'interdit ſur ſon Diocéſe, compoſées en latin, leur recommande de les expliquer en François à tous les Prêtres, & même deux & trois fois s'il étoit beſoin. Tous les Monaſteres du Royaume ne ſuivirent point l'exemple de la Province de Toulouſe, quoique l'ignorance y fût peut-être égale, il n'y avoit pas pour cela un Maître de Grammaire dans chacun. Le troiſiéme Canon d'un Concile de Mâcon de l'an 1286. porte une défenſe aux Abbés & Prieurs de laiſſer ſortir hors de leur Monaſtere les Religieux pour aller aux études, ſi ce n'eſt ceux qui auront beſoin d'aller apprendre la Grammaire. On conclud

Stat. anni 1230. Duchêne t. 5. p. 819.

Spicil. t. 2. pag. 528. & 821.

clud de là naturellement que les jeunes Moines alloient alors à l'école hors de chez eux, au moins dans ces Cantons-là.

On voit dans Matthieu Paris une des raiſons pour laquelle la Grammaire étoit ſi fort negligée vers l'an 1250. C'eſt qu'on s'attachoit plus à l'étude de la Juriſprudence qui étoit plus utile à ceux qui s'y livroient. C'étoit un emploi fort honorable que d'enſeigner la Grammaire : le langage de cette Science étoit employé pour fixer les termes dans les queſtions Théologiques les plus abſtraites (a) ; mais l'office de Grammairiens n'étoit pas lucratif. *Hiſt. Univ. Par. t. 3. pag. 265.*

Quoique la langue Latine fut enſeignée dans toute ſon exactitude au XII. Siécle, on reſta toutefois eſclave de l'uſage né quelques ſiécles auparavant de joindre des verbes au plurier, avec le nom mis au ſingulier lorſqu'on vouloit parler avec un certain reſpect. Je ne ſçai ſi ce tour ne fut pas emprunté du langage vulgai- *Vos eſtis creatus. Gofrid. Vind. lib. 3. Ep. xj.*

(a) Dans la queſtion qui fut agitée contre Gilbert de la Porrée, on défendit *ne Deus Divina eſſentia diceretur ex ſenſu ablativi tantum ſed etiam nominativi.*

Sublimatum vos. *Arnulf. Lexov. Spicil. t. 2. p. 486. Steph. Somac. Epist. 46. 212.*

re. Geoffroy de Vendôme, Arnoul de Lisieux & Etienne de Tournay sont pleins de ce langage quoiqu'ils se picquassent d'écrire exactement. Il n'y eut que Pierre de Blois qui écrivant à celui qui étoit nouvellement élu Evêque de Chartres franchit le pas, & fit accorder le verbe avec le nombre singulier, disant que l'usage de se servir du plurier en parlant à un seul homme étoit un mensonge, un discours de flatteur, & bien éloigné de la sincerité des Livres Saints. (a)

ETAT DE LA POESIE.

L'Etude de la Poësie, la lecture des anciens Poëtes & l'imitation de leurs ouvrages occuperent aussi ceux qui cultivoient la Grammaire, ou qui après l'avoir cultivée l'enseignoient aux autres & souhaittoient transmettre quelques écrits à la posterité. On trouve en effet dans pres-

(a) *Te precor quod per* tu *&* tibi *&* te *scribo molestè non feras : pluralis enim locutio quâ uni loquendo mentimur, sermo adulatorius est, & longè à sacro eloquio alienus.*

que tout l'intervalle de tems dont j'ai à traiter autant de Poëtes que d'autres écrivains. Ces Poëtes avoient été formés par des Maîtres qui avoient plus ou moins puiſé dans les Auteurs Payens, & qui eurent auſſi plus ou moins le talent d'enſeigner la bonne verſification. Il eſt donc faux, (quoique M. Dupin l'ait aſſuré) qu'il n'y ait eu en France aucuns Poëtes dans le reſte du onziéme ſiécle depuis la mort de Fulbert de Chartres arrivée en 1028. trois ans avant celle du Roy Robert. Les ouvrages de Dom Mabillon en font connoître un grand nombre. S'il y en a de manuſcrits qui ayent été inconnus à M. Dupin, tels qu'un Fulcoïus de Beauvais, un Gui Evêque d'Amiens (a), il y en a auſſi d'imprimés dans les Collections des Peres Benedictins. Guibert de Nogent qui certainement étudia la Grammaire aſſez avant dans l'onziéme ſiécle, nous dit que ſon maître de Clermont étoit bon Poëte, & ce fut de lui qu'il ap-

Il naquit en 1053.

(a) Ce Gui a écrit en vers la guerre d'Angleterre à l'imitation de Virgile & de Papinius. Hiſt. Univ. Pariſ. t. 1. pag. 441.

prit à verſifier. Mais ſans m'arrêter plus long-tems à cette mépriſe, je dois en continuant mon plan donner une legere deſcription de l'état de la Poëſie du onziéme, douziéme & treiziéme ſiécle, des progrès qu'elle fit, & des changemens qui ſuivirent.

Quoique les ſiécles précedens euſſent été très-feconds en Poëtes, il paroît qu'il y en eut encore davantage dans ceux-cy, & principalement dans le douziéme. Les uns s'exercerent ſur des ſujets pieux ou compoſerent des éloges, d'autres écrivirent ſur des matieres indifferentes & purement hiſtoriques, & d'autres enfin donnerent dans la Satyre, ou s'exercerent ſur des Fables & ſur des inventions de leur eſprit. S'il y en eut qui compoſerent de la bonne Poëſie, il y en eut auſſi qui en publierent de très-mauvaiſe. Si la Poëſie fut aimée par quelques uns, elle fut auſſi mépriſée par d'autres, & même prohibée. Il y eut des Tragedies, & des pieces Comiques. On vit des faiſeurs de chanſons latines ou de proſe rimée, comme des Compoſiteurs de vers heroïques & d'autres. La Poëſie

ſe trouva employée par tout. Point d'inſcriptions qui ne fuſſent en vers. On en trouvoit ſur les Sceaux (a) ou cachets, & même ſur les anneaux, ſur les vaſes ſacrés ou profanes, (b) ſur le verre, comme ſur le cuivre & ſur l'airain, ſur les pavés, ſur les murs, dans les Cartulaires pour deſigner les biens des Egliſes (c) comme dans le Necrologe & les Chroniques pour faire connoître la mort de ceux qui les avoient legués (d). Les formules même de permiſſion pour certaines fonc-

(a) On liſoit ſur le Sçeau de Guillaume le Conquerant *Hoc Normannorum Vitlhelmum noſce patronum*, & au revers : *Hoc Anglis regem ſigno fatearis eumdem* Diplomat. lib. 2. cap. 16. p. 140. l'Anneau donné à Odon d'Orleans Evêque de Cambrai contenoit ce vers : *Annulus Odonem decet aureus Aurelienſem.*

(b) Suger fit graver des vers ſur tous les ouvrages qu'il fit faire, bâtimens, portes, tables, vitrages, &c. comme on peut voir chez Duchêne t. 4. pag. 342. & ſuivantes.

(c) Fragment d'un Cartulaire de S. Eloy de Noyon conſervé à Sainte Genevieve de Paris intitulé des Chartes *Qui Kariſſioli reditus quæ copia terris.* Autre Charte intitulée : *Suſannæ nobis quid reddat terra quot annis.* Autre : *De quot jugeribus decimam dat terra Behincurt.*

(d) Necrologe de N. D. de Paris recrit dans le XIII. Siécle : au 8. Janvier. *Eliſabeth vitam liquit Comitiſſa caducam.* Dans une Chronique MS. de Limoges l'annonce & la mort des premiers Prieurs de Grammont eſt en vers Trochaïques.

tions furent redigées en vers (a) les Antiennes & les Répons des Offices Divins ſe virent ſoumis à la verſification. Bien des Auteurs ne purent plus écrire en Proſe, qu'ils ne miſſent des vers à la tête ou à la fin de leur ouvrage, ou qu'ils ne le parſemaſſent de la Poëſie dont ils étoient infatués. Je n'aurois pu entrer dans le détail de tout ce que je viens d'avancer, ni l'inſerer dans le corps de cette diſſertation ſans l'allonger exceſſivement ; je me ſuis contenté de le renvoyer au bas du texte, & de placer ici ſeulement les remarques ſuivantes.

L'examen que j'ai fait de pluſieurs ouvrages particulierement du XII. ſiécle, m'a appris que les anciens Poëtes furent recherchés, lus, ſçus, & tranſcrits pour former le goût. Suger qui avoit été inſtruit dans les Sciences ſur la fin de l'onziéme, poſſedoit ſi bien Horace qu'il en citoit ſouvent trente vers tout de ſuite. Un

Vita Sugeri.

(a) L'envie de fabriquer des benedictions pour les Lecteurs de Matines, de l'Office N. D. qui fuſſent rangées par alphabet pour diverſifier, fit compoſer celles-cy à Toulouſe au XII. Siécle ; *A flamma ſtigia nos liberet alma Maria. Beſleo nato nos jungat mater amato.* Liber B. Mariæ Craſſenſ. cod. Reg. 4219. 2.

Moine appellé Pierre demanda à Pierre le Venerable qu'il lui fit copier les Poëſies de Prudence. Emon qui mourut Abbé de l'Ordre de Prémontré dans les Pays-Bas, faiſant à Paris & à Orleans une proviſion de livres, y tranſcrivit les ouvrages de Virgile, les Poëtes Satyriques & autres, comme auſſi les Poëtes Sacrés tels qu'Arator, Sedulius, &c. Ces trois ſçavans eurent pour la Poëſie un goût égal à celui d'Odon Cardinal d'Oſtie, auquel Baudry de Bourgueïl écrivit en ces termes :

Petr. Ven. lib. 4. Ep. 29.

Ex mon. num. Ordin. Premonſt. Patr. Hugo.

Et vatum Muſas delicioſus amas,
Si cantare velis, camas modulamine dulci.

Mais le même Poëte écrivant à une Abbeſſe appellée *Emma* ſe plaint de ce que parmi les grands Seigneurs on commençoit à mépriſer les Poëtes, & même le plus excellent d'entre eux qui fût en France vers l'an 1100.

Ipſeque Marbodus vatum ſpectabile ſidus.

C'eſt ce qui eſt confirmé par l'ironie que fait Jean de Sarisbery des Philoſophes de Paris un peu plus an-

ciens que lui, parmi lesquels les Poëtes & les Hiſtoriographes paſſoient pour infames (a).

On n'avoit pas cette idée des Poëtes dans l'Ordre de Citeaux qui brilla durant tout le XII. Siécle; cependant un fameux Ecrivain de l'Ordre s'excuſa un jour en ces termes ſur la lecture des vers qu'on lui avoit envoyé : *Nos nihil recipimus quod metricis legibus continetur.* Si parmi les Ciſterciens il y eut une défenſe de lire les Poëſies, elle ne dura pas long-temps ; & ils ſentirent par la ſuite combien cette occupation étoit propre à faire éviter l'oiſiveté.

Nicol. Clara vall. Epiſt. 15.

Trois ou quatre fameuſes Satyres furent enfantées dans le Cloître, l'une ſur la fin de l'onziéme Siécle par un Moine Normand, une autre environ cent ans après par un élevé de l'Univerſité de Paris. On jugera de la groſſiereté de la premiere par les comparaiſons odieuſes qu'on y fait d'Yves Abbé de Saint-Denis à Neron, à Herodes, à Diocletien, à Pharaon. L'Auteur que Dom Mabil-

Annal. Bened. T.V. inter inſtrumenta.

(a) C'étoit les Maîtres de Cornificius dont il ſe raille en cet endroit. *Metalog. l. 1. cap. 3.*

on ſoupçonne avoir été de la Baſſe-Normandie y a dit toutefois aſſez froidement :

Compoſui Satyram carmen per ſæcula clarum (a).

L'autre intitulée *Speculum ſtultorum* qu'on attribuë à un certain Nigellus qui avoit auſſi des liaiſons dans la Normandie a été imprimée entierement dès le XV. Siécle. Dom Mabillon en a inſeré un fragment dans le VI. Tome de ſes Annales. C'eſt une ironie très-fine de pluſieurs ſortes d'états de la vie humaine, & dans laquelle l'Auteur a eu pour but entre autres choſes, de faire voir, que ſouvent ceux qui venoient étudier alors à Paris ne s'en retournoient qu'avec la ſeule réputation de Sçavants ſans l'être réellement (b).

(a) Un autre Poëte du même temps plaça ce même vers après celui-ci : *Sacrilegis Monachis emptoribus Eccleſiarum.* Chez Matthias Flaccus Illyr. *Baſileæ* 1557.

(b) Quoique Dom Mabillon ait remarqué avec raiſon de ce Poëte, *quod quædam invereundè dixerit*, il n'a point approché de ce que Tortaire Moine de Fleury a écrit ſous Loüis le Gros ou ſous Loüis le Jeune, dans la ſixiéme Elegie adreſſée *ad Syncopum*, contenuë dans ſes ouvrages parmi les MS. du Vatican. Je croi qu'il ne l'avoit pas luë, quoiqu'il en faſſe mention. *Sæc VI. Bened. pag.* 385. Nigellus eſt qualifié Préchantre de l'Egliſe de Cantorbery dans l'exemplaire

La jéune vache qu'il introduit ſur la Scene, me fait reſſouvenir d'une Fable aſſez ingenieuſe qui eſt de l'invention de Hugues Metellus. Cette Fable roule ſur un Loup qui voulut embraſſer l'état Monaſtique & qui ne s'accommodant point du maigre prit celui de Chanoine. C'eſt ainſi que dans ce Siécle-là des perſonnes d'un caractere diſtingué dans l'état Eccleſiaſtique exercerent quelquefois leur Muſe ſur des Sujets aſſez peu ſerieux. Du Boulay a fait obſerver que Bernard de Cluny écrit auſſi dans le même Siécle une Satyre en vers Hexametres contre la Cour de Rome.

Sacra Antiq. Monum. P. Hugo Prem.

Hiſt. Univerſ. Pariſ. t. 2. p. 51.

Je paſſerai legerement ſur les Auteurs d'enigmes & de Logogriphes, tels que le même Metellus & Philippe Harveng Abbé de Bonne-Eſperance : je ne croy pas devoir m'étendre davantage ſur ces ſortes de Poëtes, que ſur les faiſeurs d'Acroſtiches, dont la Poëſie n'a jamais été en grande conſideration dans la Republique des Lettres. Mais je ne dois

MS. de ſon ouvrage au Vatican parmi ceux de la Reine de Suede, Cod. 1379. Les Moines Anglois paſſoient ſouvent en Normandie, & en étoient quelquefois tirez.

pas oublier de donner ici la notice que merite le Poëte Beauvoiſin, nommé Fulcoius, dont j'ai parlé ci-deſſus.

Il paroît que ce Poëte réſident à Meaux, où il étoit Soudiacre, fut le principal ornement du onziéme Siécle en fait de Poëſie. On trouve en Sorbonne un Manuſcrit très-ancien (a) qui contient un grand nombre de ſes ouvrages avec des hommages en vers Elegiaques, que les Villes de Beauvais, de Meaux, de Chartres, d'Orleans & de Paris rendent à ſa memoire, marquant combien elles regrettoient ſa perte. C'eſt ce qui me perſuade qu'on le crut digne d'être comparé à Fulbert dont il pouvoit avoir été diſciple.

Les Poëtes qui illuſtrerent la Fran-

(a) Ce Manuſcrit eſt cotté 58. Son ouvrage *de Nuptiis Chriſti & Eccleſiæ*, eſt parmi les MS. à la Bibl. Colbert *num.* 738. *Reg.* 1181. 3. Dom Mabillon à ſouvent parlé de ce Poëte. *Sec. III. Bened. partie* 1. pag. 650. & *Annal. Bened.* 1. 5 p. 185. *ad an* 1082. Fulcoïus regarda le Prieuré de la Celle en Brie comme un ſéjour favorable aux Muſes. Il dedia un de ſes ouvrages à Manaſſés Archevêque de Reims. Il fit auſſi des vers à la loüange d'Alexandre II. & de l'Archidiacre Hildebrand. Pluſieurs de ſes ouvrages ſont en manuſcrit à la Cathedrale de Beauvais.

ce au XII. ſiécle comme Fulcoïus l'avoit fait le ſiécle précedent, ſe reduiſent à ſept ou huit que je nommerai ici en peu de mots. Ce n'eſt pas Marbode de Rennes ni Hildebert du Mans, que j'ai principalement en vûë. Ils tenoient d'aſſez près à l'onziéme Siécle, & ils ſont aſſez connus par leurs bonnes Poëſies : Mais après avoir nommé Arnoul Evêque de Liſieux qui ſçût ſi bien ſentir la peſanteur & l'obſcurité des vers d'Ennode de Pavie, j'y joindrai un Gautier de l'Iſle ou de Châtillon (a) Auteur d'un Poëme ſur Alexandre le Grand : Un Alain qu'on a cru être du même canton, & dont les excellentes Poëſies compoſent la moitié d'un volume; un Jean de Haute-Ville Normand, qui avec un ſtile qui lui a fait prendre le ſurnom d'*Architrenius*, c'eſt-à-dire grand Pleureur, décrit pathetiquement la corruption des mœurs de ſon tems ſur-tout à Paris (b). Un Pierre de Riga Chanoine Regulier de Saint-Denys de

Epiſt. 33. ad Henric. Piſanum.

(a) Il y en a qui le qualifient de Prévôt de Tournay : mais on eſt incertain ſur ce titre.

(b) Cet Auteur fut fort eſtimé par Loüis vives & par Raviſius Textor.

Reims, qui mit en vers une partie de la Bible. Du Boulay parlant d'un Poëte qu'il appelle Galo, le vante fort à la ſeule inſpection d'une épitaphe de Guillaume Longuépée qu'on lui attribuë. Un autre Poëte qui a chanté Thibaud l'ancien, Comte de Champagne ſon contemporain, ne lui cede guéres. Ces deux Poëtes n'ont pas été feconds : mais un autre qui réünit le goût avec la fecondité fut Gilles de Paris, Diacre & Profeſſeur, qui préſenta au jeune Loüis fils de Philippe Auguſte ſon Poëme appellé *le Caro'in* ou *la Caroline*. Enfin, Thomas Moine de Froimont, dont Manrique a donné une Elegie à l'an 1187. paſſe auſſi pour avoir été l'un des meilleurs Poëtes de ces tems-là. Tom. 2. p. 105.

Je n'ai point aſſocié aux Poëtes du premier rang, Baudry de Bourgueïl. Il eſt plus connu par l'abondance, que par la délicateſſe de ſes Poëſies. Ce fut lui qui donna le ton aux autres pour le ſtyle des éloges, qu'il étoit bien aiſé de faire en ſe contentant d'exprimer en vers qu'un tel étoit un ſecond Ciceron, un autre

Carmina Baldr. paſſim.

Virgile, un Ariſtote: qu'il ſurpaſſoit Homere (a) que Neſtor, Ulyſſes, Cræſus, Quintilien étoient réünis en la perſonne de tel ou tel (b) que cet autre fut le Platon & le Socrate de ſon tems. Il faut avoüer que la frequente repetition de ces lieux communs marquoit une grande diſette. Celui qui dans ſes vers qualifie l'Abbé Suger de *Semivir* & *Semideus* voulut donner du neuf: mais ce langage n'étoit pas fort religieux. On n'aima pas toûjours les éloges outrés: & Pierre de Poitiers qui paroiſſoit avoir excedé en celebrant Pierre le Venerable, fut obligé de ſe juſtifier.

Petri Venerab. Epitaph.

Petri Abaëlardi.

Duchêne t. 2. & Hiſt. Univerſ. Pariſ. t. 2. p. 250.

Bibl. Cluniac.

Je n'ai rien dit d'une femme qui cultiva la Poëſie au commencement du XII. Siécle, & dont Hildebert du Mans a parlé, parce que je me propoſe de faire un article ſeparé des femmes ſçavantes de France pendant les trois ſiécles que je parcourre.

Le treiziéme ſiécle a eu bien des

(a) Carm. Ulgerii Andegav de Marbodo.

(b) Stephan. Rotomag de Valleranno Comite Mellenti. Ampliſſ. Collect. *t.* 1. *p.* 815. *ad an* 1166.

poëtes ; mais ils n'étoient nullement comparables à ceux dont je viens de parler, ſi on en excepte Matthieu Abbé de Saint-Denis, dont on a une très-belle Elegie ſur l'Hiſtoire de Tobie. Cet Auteur écrivit auſſi ſur l'art de verſifier. Il avoit été prévenu dans ce dernier deſſein par Geoffroy ſurnommé de Vinſalf Anglois contemporain d'Innocent III. qui compoſa en vers latins un long ouvrage intitulé *Nova Poetria* pour faire revivre les regles de la Poëſie. Ces ouvrages devenoient alors neceſſaires. On en fit des copies en France : mais on n'en profita gueres dans le ſiécle de S. Loüis. Quoique Vincent de Beauvais l'ait cité en ſon Traité de l'éducation des enfans Nobles, il conſeilla néanmoins de ne point faire voir aux enfans les Poëtes Payens, mais ſeulement les anciens Poëtes Chrétiens comme Juvencus, Sedulius, & parmi les modernes Matthieu ſur Tobie, & Pierre de Riga ſur d'autres parties de la Bible.

Hiſt. Univerſ. Pariſ. t. 3. pag. 412. Oudin t. 3. p. 483. Siron en Bibl. Sangerman. Cod. Victor. 293.

Pour ce qui eſt du quatorziéme ſiécle juſqu'à la mort de Philippe le Bel, il ne nous fournit qu'un Guil-

laume Foreſtier Moine du Mont-Sainte-Catherine proche Roüen qui a laiſſé en vers un Eloge des premiers Abbés de ce lieu.

Annal. Bened. t. 6. p. 630.

Il reſteroit une diſcuſſion à faire ſur les changemens que la rime apporta dans la Poëſie latine, & à examiner comment la langue vulgaire s'appropria ce qui ne convenoit pas à la latine : Mais cela demanderoit un article ſeparé ; d'ailleurs cette matiere a été traitée par une plume ſi diſerte, & ſon ouvrage eſt ſi recemment publié, que je croi devoir me contenter d'ajoûter ſeulement quelques legeres obſervations.

En renvoyant donc au bas de la page ce qui ne peut pas entrer dans cet écrit (a), j'avertirai ſimplement

(a) La rime admiſe en France fut d'abord employée dans la langue latine, puiſqu'il eſt conſtant qu'elle fut uſitée dès le huitiéme ſiécle dans des pays où le latin étoit encore la langue la plus ordinaire S. Theofride Abbé de Calminiac en Vellay, dit aujourdhui Monêtier S. Chaffre, qui vivoit en 720, & mourut en 728, compoſa un ouvrage intitulé Micrologue ſur la décadence du monde, & il le fit *Sermone rithmico*, comme il eſt marqué dans ſa vie ; par ou il faut entendre la rime ; & même tel eſt le langage de l'Auteur de cette vie, quoique écrivant en Proſe il affecte de rimer preſque perpetuellement. *Sæcul. III. Bened. Part. 1.*

que

que les écrivains du XI. Siécle & des deux ſuivants, profitant de l'invention des Sequences & Proſes de l'Egliſe, firent pluſieurs pieces profanes rimées. Les manuſcrits de toutes les grandes Bibliotheques ſont pleins de ces anciennes pieces, la plûpart ſur des ſujets pieux. On y voit ſouvent des Tragédies en rimes latines. Duboulay fait mention de celle de Sainte Catherine à l'an 1146. On peut voir ailleurs celles de l'Abbaye de ſaint Benoît. Dans celle de ſaint Martial de Limoges ſous le Roy Henry I. Virgile ſe trouve aſſocié avec les Prophetes qui viennent à l'adoration du Meſſie nouveau né, & il mêle ſa voix avec la leur pour chanter un long *Benedicamus* rimé par lequel finit la piéce.

Merc. Gallic. Dec. 1729. April. 1734. Cod. 100. S. Mart. fol. 60. ant. circiter.

On a des chants rimez en latin de la façon d'Abailard & de ſon Diſciple Hilaire. On lui attribuë auſſi la ſequence *Mittit ad Virginem*. S. Bernard qui en a fait de pieuſes en avoit auſſi fait de profanes en ſa jeuneſſe. Pierre de Blois pareillement. Adam de Saint-Victor excella en ce genre. Hugues de Noyers Evêque d'Auxerre voulut l'imiter. On en trouve auſſi de Godefroy Souprieur de Saint Victor, Guibert de Gemblours, Thierry Archevêque de Beſançon.

L'harmonie qu'on avoit trouvé, ſurtout à la déclamation de ces rimes, engagea quelques perſonnes à rimer à l'hemiſtiche dans les vers hexametres & pentametres, & de même dans les pieces héroïques. C'eſt ce qui ſervit ſouvent à affoiblir les penſées des Poëtes. Marbode, Hildebert, & un certain (a) Thiboud dont les Poëſies ſont mêlées parmi les leur ſuivirent quelque fois le torrent. Ces vers eurent le nom de Leonins. On ne connoît pas l'origine de cette dénomination. Mais elle doit tirer ſon nom d'un autre que Leonius Poëte de Paris au douziéme ſiécle, puiſqu'il compoſa de ces vers moins qu'aucun autre Poëte de ſon tems. Il eſt qualifié *Magiſter* & Chanoine de Notre-Dame de Paris, dans le Necrologe de cette Egliſe, tranſcrit au XIII. Siécle, titre qui ne ſe donnoit guéres dans le ſiécle précedent qu'aux Ecrivains ou autres ſçavans. Et avec d'autres preuves que je rapporterai ailleurs, j'eſpere faire voir que ceux-là ſe trompent, qui le di-

Au 24. Mars.

Voyez le Supplement à cette Diſſertation.

(a) Ce *Thibouldus* eſt le premier nommé à la fin de la Caroline de Gilles de Paris.

ent Chanoine de ſaint Benoît ou de ſaint Victor. Il faut auſſi faire attention que les vers rimés étoient fort en vogue avant lui, & que quelques anciens manuſcrits parlant de cette rime ne l'appellent point Leonine, mais Leonime.

Quant aux rimes en langue Françoiſe, M. l'Abbé Maſſieu, dit que notre Poëſie commença à prendre quelque forme ſous le Roy Henri I. Mais il n'en rapporte aucun exemple, & il vient tout-à-coup aux chanteurs de nos croiſades, qui ont peut-être paru plus tard qu'il ne penſe. Il auroit dû ce ſemble profiter comme a fait Dom Liron, de la remarque de Dom Mabillon ſur un Thibaud de Vernon Chanoine de Roüen, lequel mit en vers vulgaires pluſieurs vies de Saints, entre autres celle de ſaint Vandrille : d'un autre endroit du même Dom Mabillon, où ſont inſerés les vers que les Jongleurs chantoient ſur ſaint Guillaume d'Aquitaine; de la chanſon ſur la converſion de ſaint Thibaud fils du Comte de Champagne, laquelle opera avant la fin de l'onziéme ſiécle celle de

Miroir. S. Vulfran. Sæc. 3. Bened. 1. part. pag. 319.

Vita S. Aiberti 7. April. saint Aibert Prêtre du Diocèſe de Cambray. Tout ceci paroît anterieur à la premiere croiſade : & par conſequent Maître Euſtache n'eſt pas le plus ancien Poëte François, quoique Fauchet l'ait écrit.

On peut voir ici en note au bas de la page un échantillon de la Poëſie vulgaire des Moines de ſaint Martial de Limoges, ſous le Roy Henry I. (a) & le mettre en parallele avec celle des Troubadours de Provence dont Garbert de Puycybot Maître de Muſique, & depuis Moine de l'Ordre de Citeaux au Diocèſe de Fréjus (b) avoit fait une collection ſous le regne de ſaint Loüis (c) Il eſt cer-

La Croix Dumaine & Charles de Viſch.

(a) Je deu hor mais finir noſtra razos.
Un paue ſoilas que trop ſo aut leſos.
Le vendor clert qui de ien lo reſpos
Tu autem Deus qui eſt Paire glorios
Noſte prejam quet remembre de nos.
Quant triarias los mals dantre los bos.
Ex Codice S. Martialis Lemov. 100. fol. 44.

(b) L'Abbaye dont il étoit Religieux eſt appellée *Toronetum.*

(c) Il eſt très-vrai qu'un recuëil des anciens Vaudevilles eût été neceſſaire pour l'explication de bien des faits qui ne ſont marqués qu'en general chez les Hiſtoriens : mais comme ſouvent il ſe gliſſoit de la malignité en ces ſortes de pieces, elles ont été enſevelies dans l'oubli avec leurs Auteurs. Orderic Vital.

tain que plus de cent ans auparavant ſous Loüis le Gros, Euſtorge Evêque de Limoges engagea un Chevalier appellé Gregoire Bechadam à ne pas avoir de ſcrupule d'écrire en rimes vulgaires l'hiſtoire de la premiere Croiſade. Si cet endroit de Geoffroy de Vigeois prouve que la Poëſie vulgaire étoit alors rarement employée pour les pieces ſérieuſes, il peut encore ſervir à admettre un Poëte François un peu plus ancien que Maître Euſtache qui ne rima qu'en l'an 1155. *Chron. Gaufr. Voſſenſ.*

ETAT DE LA DIALECTIQUE.

IL convenoit que ceux qui étoient paſſablement verſez dans la langue

dit à l'an 1124. que le Roy d'Angleterre étant en Normandie, ſe plaignit d'un Jongleur qui en avoit fait contre lui. Arnold Dupré Jacobin Profeſſeur à Toulouſe à la fin du XIII. Siécle fut inquieté pour en avoir pareillement compoſé. *Echard Tom. 1. p. 499.*

Il y eût auſſi alors quelques Poëſies moitié françoiſes & moitié latines. Comme celle-ci : *Ex Cod. B. Mariæ Pariſ. N. 2. fol. 4.*

Je maine bonne vie *Semper quantum poſſum.*
Si Taumers m'appelle, *je di Ecce adſum.*
A deſpendre le mien *Semper paratus ſum,*
Car je penſe en mon cœur, *Et meditatus ſum.*

latine par le moyen de la Grammaire, ſe miſſent en état de raiſonner juſte. C'eſt pourquoi dans les ſiécles dont il s'agit, après avoir donné aux étudians la connoiſſance des principales regles de la Grammaire par le ſtyle Proſaïque & le ſtyle Poëtique, on les faiſoit paſſer immédiatement à la Dialectique, qui étoit la ſeconde branche du *Trivium* comme l'on voit par le rang que lui donnent Hugues de ſaint Victor, Jean de Sarisbery, Hugues Metellus, Orderic Vital, Geoffroy de ſaint Victor, Alain, & Gautier de Metz.

Les Diſciples de Fulbert de Chartres ſe diſtinguerent en cette Science. Berenger & Lanfranc qui dès le tems des claſſes & ſous les dernieres années du Roy Robert s'étoient déja trouvé partagés de ſentiment, le furent encore davantage ſous le regne ſuivant. Les diſputes commencées ſur des points de peu de conſequence *de re parva*, s'étendirent juſques ſur nos Myſteres : & ceci regarde la Théologie. Mais dans quels Auteurs puiſoit-on alors la Dialectique ? Il y a toute apparence que c'é-

Gaitmund. lib. 1. de veritate Euchar.

oit chez Ariſtote, & dans la Dialec-
que de S. Auguſtin. Les Héréſies
ui s'éleverent dans le même ſiécle,
e purent être appuyées que ſur les
utorités du Philoſophe. Ceux qui
ouloient s'en diſculper renonçoient
olemnellement aux écrits des Ariſto-
eliciens & des Chryſippens, comme
it Anaſtaſe Moine de Saint-Serge
d'Angers dans ſa lettre à l'Evêque
Gerald. Outre Berenger qui abuſa
des principes de la Dialectique, Roſ-
celin Bas-Breton Chanoine de Com-
piegne, & quelques nouveaux Mani-
chéens s'en ſervirent pour débiter
de nouveaux ſentimens ſur les myſte-
res de la Religion. Tels furent les
fruits de la Dialectique. Mais les diſ-
putes où l'on avoit été obligé d'en-
trer au ſujet de Berenger, avoient
tellement exercé les eſprits, qu'alors
il ſe forma en France deux partis de
Philoſophes & de Théologiens dont
la Dialectique (chacun dans la ma-
tiere de leur competence) avoit des
fondemens differens. Ce qui les par-
tageoit, étoit que les uns raiſonnant
ſur l'Univerſel, prétendoient comme
les anciens, qu'il étoit dans les cho-

Hiſt. Univerſ. Par. t. 1. p. 463.

Jean Sarisb. Ep. 100. t. 2. Sp. S. Thom. Cant. ad Bald. Archid.

ſes, au lieu que les nouveaux ſoutinrent que toutes les choſes étoient ſingulieres, & qu'il n'y avoit d'Univerſel que le nom.

Ces derniers furent appellés Nominaux ou Vocaux. De grands perſonnages devinrent Nominaux & combattirent les Reaux ou Reels.

Narr. Reſtaur. S. Mart. Torrac Spicil. t. 12. pag. 361. Duchêne t. 4. p. 90.

Ces Nominaux étoient communément ainſi appellés au XII. Siécle. Un nommé Jean fut leur chef: Il eut pour diſciples Robert de Paris ami d'Urbain II. Raimbert Maître à Lille en Flandre, Roſcelin Bas-Breton qui devint Chanoine de Compiegne. Ce dernier forma tant de Diſciples & défendit ces nouveaux ſentimens avec tant de chaleur qu'il paſſa preſque pour le chef de ce Schiſme Philoſophique qui dura juſques dans les ſiécles ſuivans, & qui ne pût être éteint que par un Edit du Roy Loüis XI. Le Nominaliſme ou Vocaliſme, pour me ſervir de ce terme, s'accrut donc conſiderablement, mais il fut preſque toûjours combattu.

On donna le nom de Sophiſtes à ceux qui l'embraſſerent: & ces Philoſophes au raport de leurs adverſaires ne

ne ſuivoient ce ſentiment, que parce qu'il paroiſſoit fournir une plus ample matiere pour diſcourir en public: Mais quoiqu'ils puſſent avoir raiſon en quelque choſe, c'étoient de vrais diſeurs de rien, & qui ne payoient que de paroles ſans ſolidité. Etienne de Tournay les traitta de vendeurs de mots : *verborum venditores.* *Epiſt.* 77. Saint Anſelme qui avoit connu de ſemblable Dialecticiens feconds en verbiage, les avoit qualifié d'Heretiques en matiere de Dialectique. Odon d'Orleans, depuis Evêque de Cambray, ſoutint au contraire l'ancienne Dialectique & ſuivit Boëce. *Spic. t.* 12. On a de ſes Traités dans la Bibliotheque des Peres Tom. 21. On y voit que pour faciliter l'intelligence des ſes raiſonnemens, il inventa l'uſage des figures. Chacun des deux partis reclamoit Ariſtote. Cependant les Nominaux paroiſſoient ſe conformer davantage à la Doctrine de Platon. Un des plus célebres Réels fut Gautier de Mortagne depuis Evêque de Laon qui voulut rafiner dans le Réaliſme : Mais ſes efforts furent vains & inutils. Bernard de Char-

tres produisit le Systême des idées, & à l'aide de ses Ecoliers il tacha de concilier Platon avec Aristote. Jean de Sarisbery trouva ce dessein ridicule, disant qu'ils étoient venus trop tard, pour mettre d'accord après leur mort, des Philosophes qui avoient été si opposés dans leurs sentimens pendant toute leur vie. Ce même Bernard, Thierry, Guillaume de Conches & autres Sçavans sous les regnes de Loüis VI. & de Loüis VII, combattirent plus fortement la ridicule methode de quelques uns de ces Nominaux, & vinrent à bout d'y faire changer quelque chose. En effet elle étoit parvenuë à un tel point, qu'ils ne rougissoient point de mettre par exemple en question comme une chose très-difficile à décider, si un porc qu'on mene à la Foire est tenu plûtôt par le conducteur, que par la corde : si celui qui achette une chappe entiere ; achette aussi le capuchon ou chaperon, tous leurs discours retentissoient de convenances & de disconvenances : on y multiplioit à un tel point les particules negatives, que pour s'assurer si les propositions

Joann. Sarisb. Metal. lib. 1. cap. 3.

étoient négatives ou affirmatives, il étoit beſoin de ſe munir de fêves ou de pois, afin de compter ſi elles étoient en nombre pair ou impair. Le terme d'argument étoit perpetuellement dans leur bouche. Hylas aimé par Hercule étoit la figure d'un vigoureux argument : On ne pouvoit faire un ſyllogiſme ni un enthymême, qu'en avertiſſant auparavant qu'on alloit argumenter : coûtume dont il eſt reſté un veſtige juſqu'à nos jours, mais dont Sarisbery paroît avoir eu raiſon de ſe mocquer vû l'uſage trop frequent qu'en faiſoient les Nominaux. Ce fut ainſi qu'on changea en pluſieurs écoles la face de la Dialectique ; deſorte que ceux qui naturellement n'aimoient pas cette occupation, avoient bien raiſon de l'appeller *profeſſio verboſorum*, dans laquelle celui qui parloit le plus, paſſoit pour plus ſçavant. L'examen de quelques queſtions propres à la diſpute *aptæ jurgiis* fit toute l'occupation de leur vie ; encore les laiſſerent-ils à reſoudre à la poſterité ſans pouvoir eux-mêmes les éclaircir. Jean de Sarisbery qui n'oublie

Ibid. cap. 10.

Joann. Sarisb. Polier. l. 7. cap. 9.

Metal. l. 2. cap. 10. rien ſur cette matiere, dit ailleurs; qu'un Guillaume de Soiſſons inventa des eſpeces de figures qui ſervirent à apprendre à diſputer ſur *idem eſſe & non eſſe*, & à prouver que d'une choſe impoſſible proviennent toutes les autres impoſſibilités. Il ajoûte que *Ibid. c. 17.* Gauzlen Evêque de la même Ville, pour exprimer la collection des choſes, fut obligé d'introduire le mot de *materies* dans un ſens tout nouveau. Godefroy Souprieur de Saint *Cod. Victor. 1198.* Victor, qui ſe plut beaucoup à rimer alors en proſe latine, trouva à redire auſſi bien dans les ſentimens des Réels que dans ceux des Nominaux, & il fit une deſcription aſſez ſinguliere de quatre Sectes de ces premiers qu'ils appelloient alors les Porretans, les Albricans, les Robertins, & les Parvipontains. Je ne puis m'étendre là deſſus que dans un ſupplement à cette Diſſertation.

Jamais donc on ne vit tant de Sophiſtes que dans ces deux ſiécles. On trouvera encore dans Sarisbery d'au- *Polcyr. l. 2. cap. 3. lib. 5. c. 22.* tres exemples de leur ridicule methode de raiſoner. Mais quelque perte de tems qu'il y eut à ſe mettre au fait

de ces ſottiſes, il parut neceſſaire d'en prendre connoiſſance, afin, dit Jean de Sarisbery, d'être en état de les refuter, & de ne point paroître après le debit de leurs paralogiſmes, comme des Nicodêmes, qui demandent comment telle ou telle choſe peut ſe faire. Les Profeſſeurs de Paris furent un peu ſoupçonnés de Sophiſme dans la queſtion qui regardoit Saint Thomas de Cantorbery ; Gautier Prieur de Saint-Victor n'en exempta pas plus Pierre Lombard & Pierre de Poitiers, que Pierre Abailard & Gilbert de la Porrée. Leurs ſubtilités pouſſées à l'excés ſur l'article de J. C. firent donner à quelques uns le nom de *Nihilianiſtes* : Mais n'entrons point ici dans ce qui regarde la Théologie.

Metal. l. 4. cap. 22.

Pour me renfermer dans la ſimple Dialectique que Hugues de Saint Victor appelloit *Ratio diſſerendi* ; à laquelle Hugues Metellus donna le nom de *Bellua multorum capitum* ; qu'Alain regardoit comme la piéce la plus propre à découvrir les ſouterrains des Sophiſtes, & dont Abailard fit un ſi juſte éloge fondé ſur St.

In eruditione didaſcalica.
Epiſt. 1. ad Bernardum.
In Anticlaudiano.
Epiſtola 4.

Auguſtin, je dirai qu'Ariſtote qui en étoit le Prince fut toûjours eſtimé & reſpecté en France, & ſurtout à Paris, ſi on excepte quelques années. A Orleans dès l'onziéme ſiécle on enſeignoit ſes Dialogues *juxta Porphyrii & Averrois Iſagogas.* ( ) Jean de Sarisbery ſe le fit tranſcrire en Normandie par les ſoins de Richard Archidiacre de Coutances.

Epiſt. 93. ad R. Archid. in t. 2. Epiſt. S. Thomæ Cantuar.

Quoique chacun, dit-il, des anciens eût ſon mérite particulier, tous les Dialecticiens faiſoient gloire de baiſer les pas d'Ariſtote, on l'appelloit par antonomaſe *le Philoſophe*; de même que par *Urbs* on entendoit Rome, & par *Poëta* Virgile, auſſi par *Philoſophe* on entendoit toûjours Ariſtote. Les Peripateticiens ne furent attaqués ni par le même Sariſbery qui étoit l'homme le plus habile du XII. ſiécle, ni par Pierre de Blois; mais ſeulement par Gautier Prieur de Saint Victor lequel ne pouvoit ſouffrir aucun Philoſophe Gentil, quel qu'il fût. Hugues Metellus

Metal. l. 2. c. 16.

Polycrat. l. 7.

Galter. Victor. lib. 4.

(a) *Hiſt. Univ. Pariſ.* t. 2. p. 28. cela ſe rapporte de ce que l'Ecole de Cambrige où cela s'obſervoit avoit été moulée ſur celle-là.

écrivant à S. Bernard ſe qualifia *quondam domeſticus Ariſtotelis* ; & dans ſa letre à Tiecelin il prit le titre de Secretaire d'Ariſtote, apparemment parcequ'il en copioit les ouvrages. Epiſt. X. Epiſt. XII.

Il eſt vrai que la lecture de quelques-uns de ſes livres ayant cauſé des erreurs, on fut obligé à Paris de la défendre pendant quelque tems. On lit auſſi que Boniface Abbé de la Cambre, mort en 1266. fut repris en une viſion de la trop grande eſtime qu'il avoit pour Ariſtote. Mais il n'en eſt pas moins conſtant, que le Legat même Robert de Corceon preſcrivit en 1215. aux Artiſtes ou Maîtres ès Arts de Paris d'expliquer à leurs Ecoliers la Dialectique de notre Philoſophie, ne défendant que certains autres ouvrages. Bien plus il ordonna que les jours de Fête on leur expliquât la Morale du même Auteur & le quatriéme livre des Topiques. Il eſt inutile de remarquer le grand nombre de Peripateticiens qui brillerent alors parmi les Religieux mendians, entre autres un Pierre de Tarentaiſe Dominiquain, puis Archevêque de Lyon. S. Thomas *Chron. Robert. Autiſſiod. & Cæſar Haëſt.* *Vitaejus ad 19. Febr.* *Hiſt. Univ. Pariſ. t. 3. pag. 707.*

auſſi-bien qu'Albert le Grand ſe ſervir utilement d'Ariſtote pour refuter les heretiques. Les Princes avoient également conçû une haute idée de ce Philoſophe, & il y en eut qui s'intereſſerent à la propagation de ſa Doctrine. Le Roy de Naples ayant trouvé dans ſa Bibliotheque ſes ouvrages tant ſur la Dialectique que ſur les Mathematiques, les fit traduire en latin, & les envoya à l'Univerſité de Paris. De là provinrent toutes ces Sommes de Dialectique qui n'étoient autre choſe que des Commentaires ſur Ariſtote, dont la ſeule utilité eſt de ſervir de preuve que durant le ſiécle de St Loüis & les ſuivants, l'état de la Dialectique fut d'être purement Peripateticienne & non Platonicienne.

Ampliſſ. collect. Martene. tom 2. col. 1125.

Emon depuis Prémontré les copia.

ETAT DE LA RHETORIQUE.

LA Rhetorique fut la troiſiéme des Sciences ou Arts Liberaux à laquelle on s'appliqua pour devenir parfaitement verſé dans le *Trivium*. Comme la Dialectique n'avoit perfec-

tionné que le jugement & non la diction, il étoit neceſſaire que les raiſonnemens formés par les lumieres de cette ſcience, reçuſſent les couleurs de la Rhetorique par le moyen des figures. C'étoit donc alors après avoir étudié la Dialectique ou Logique que l'on travailloit à perfectionner le ſtile pour la diction.

Quoique la Rhetorique n'eut pas tout l'éclat poſſible dans l'onziéme ſiécle, j'ai trouvé qu'alors à Orleans on expliquoit dans les Ecoles la Rhetorique de Ciceron & de Quintilien. Odon depuis Abbé de Tournay, qui étoit de la même ville d'Orleans, écrivit un livre de la guerre de Troyes, lequel ne pouvoit manquer de ſe reſſentir des fleurs de la Rhetorique : mais cet ouvrage eſt malheureuſement perdu. Au commencement du XII. ſiécle Marbode de Rennes & Hildebert du Mans contribuerent plus qu'aucun autre écrivain à la faire revivre. On peut en juger par leurs ouvrages. Les Chanoines d'Angers étoient ſi perſuadés de la capacité du premier, que lorſqu'il n'étoit encore qu'Ar-

Spicil. t. 12.

Opera Marbodi col. 1458.

chidiacre d'Angers , ils le prierent de retoucher le ſtyle de l'ancienne vie de St Lezin leur Evêque. Ceux de Rennes lui rendirent la même juſtice après ſa mort. Dans la lettre circulaire qu'ils envoyerent auſſi-tôt qu'il eût laiſſé le Siége Epiſcopal de Rennes vacant, ils le qualifierent de Prince des Orateurs de ſon tems, *Oratorum Rex*. Dans le cours du même ſiécle parurent Abailard, Berenger de Poitiers ſon Diſciple, Jean de Sarisbery, Arnoul de Liſieux, Pierre de Blois & Etienne de Tournay, qu'il ſuffit de nommer, pour ſe remettre à l'eſprit que ce furent des Ecrivains auſquels la bonne latinité & les figures de la Rhetorique furent très-familieres. On ne peut lire le Traité d'Arnoul, alors Archidiacre de Séez, contre Girard Evêque d'Angoulême, qu'on n'y reconnoiſſe le ſtyle des Catilinaires de Ciceron dans la peinture qu'il fait de ce Prélat & de l'Antipape Pierre de Leon dont il étoit fauteur. L'Apologie d'Abailard par Berenger de Poitiers eſt une piece pleine de citations tirées des livres d'Humanités & d'une

Theſ. anecd. t. 1. col. 335.

Spicil. t. 2. pag. 338.

Inter opera Abailardi.

malignité exprimée avec toutes les figures de la Rhetorique. Un celebre Ciſtercien de ce tems-là nous aſſure que Gibuin Archidiacre de Troyes étoit comparable à Ciceron & à Quintilien, apparemment pour la beauté de ſes diſcours. C'eſt Nicolas de Clervaux. Il merite auſſi qu'on s'arrête ſur ce qui le regarde, puiſque ſes lettres font voir qu'il poſſedoit les anciens Auteurs d'Humanités au même dégré à peu près que Pierre de Blois. Car quoique l'Ordre de Citeaux ne fit pas profeſſion ſi ouverte de ſcience que celui de Cluny, il ne laiſſa pas que de produire des pieces aſſez ornées des fleurs de la Rhetorique dans les ſiécles de ſa naiſſance; Jean de Sarisbery aſſuroit, qu'il n'y avoit que les plus ſçavans à qui l'uſage des figures telles que la Metonymie & la Synecdoche pût être familiere. Il eſt aiſé d'en conclurre qu'alors quiconque employoit ces figures dans ſes écrits paſſoit pour un ſçavant Rhetoricien.

Theſ. ancedot. Tom. 5. Dial. Ciſtercien. & Cluniacè.

Metalog. Ca 19.

On voit par pluſieurs endroits de Hugues Metellus, que toute l'éloquence Rhetoricienne ſe prenoit alors

Epiſt. 40. dans Ciceron. *In Tullio ſimul declamavi tecum* diſoit-il écrivant au Théologien Humbert. Ce fut ſans doute dans cette ſource comme dans Quintilien, qu'un Thierry le Breton & un Pierre Helie dont parle Jean de Sarisbery puiſoient leurs exemples & leurs autorités. Alain n'en laiſſe aucun doute, quand il dit que la Rhetorique étoit alors regardée comme la fille de Ciceron, de maniere qu'on pouvoit l'appeller elle-même *Tullia*. Il lui joint Quintilien pour le ſtile des cauſes ; Symmaque Auteur d'un ſtile ſerré, mais qui dit beaucoup ; & il n'oublie pas Sidonius avec ſon langage empoullé. Je croirois en effet que ce dernier Auteur quoique beaucoup inferieur aux premiers, fut quelquefois expliqué dans les cloîtres, puiſque ſes lettres ſe trouvent tranſcrites en pluſieurs Monaſteres de la main des Religieux de l'Ordre de Citeaux.

Metalog. lib. 2. cap. 10.

Au reſte ce ne fut point des lettres de cet Auteur que fut puiſée la methode de ne point commencer de lettres ſans y mettre à la tête des ſouhaits ſinguliers. Ce nouveau ſtyle

epiſtolaire ne put gueres venir que de quelqu'un des Ordres qui ſe formerent ſous le regne de Philippe I. Cette coûtume qui devint alors preſque univerſelle en France parmi les Sçavans, obligeoit quelquefois de s'écarter de l'exacte latinité pour ſe ſervir du langage de l'Ecriture Sainte, & ſe renfermer dans une grande ſimplicité.

On s'apperçoit aiſément par les tours du ſtile, quels étoient ceux qui compoſoient en latin ſur le François; & qui étoient au contraire ceux qui prenoient les penſées dans les anciens. Le ſtyle des premiers étoit ordinairement fort rempant, & l'autre très-fleury, mais non pas toûjours. Car l'extrémité du ſtyle rampant fut balancée par une autre extrémité qui ſe remarque dans les œuvres de Philippe Harveng &c. C'eſt une cadence de phraſes qui admet une rime perpetuelle, & qui, pour y parvenir, force ſouvent l'Auteur à des penſées aſſez burleſques & à des conſtructions embrouillées.

Ces Sçavans au reſte ne le faiſoient pas par mépris pour la Rheto-

rique ; il n'appartint qu'aux gens du même goût que Cornificius d'affecter de parler ruſtiquement en latin. Comme il avoit appris de ſes maîtres à ne faire aucun cas de la Rhetorique, il enſeigna la même maxime à ſes diſciples, chez leſquels, comme dit Sarisbery on la mépriſoit ouvertement. Ces ſortes de Philoſophes eurent bien des Sectateurs dans le treiziéme ſiécle. Le goût de la Scolaſtique & de la chicane fit preſque perir celui de la Rhetorique ; & les Auteurs de bonne latinité y furent très-rares, pour ne pas dire qu'en Proſe il ne s'en trouva aucun. Rien ne devint plus commun, que les expreſſions baſſes & triviales, & un certain langage latin formé ſur les termes de la langue vulgaire. Ce n'eſt pas que dans les deux ſiécles précedens, il n'y eût eu auſſi de très-médiocres Rhetoriciens, & des écrivains qui s'abbaiſſoient juſqu'à des expreſſions que nous regarderions aujourd'hui comme burleſques; (a) Mais le ſiécle de St Loüis & le

Contemnebatur Rhetorica. Sarisber. Metal. lib. 1. cap. 3.

(a) Hugues Metellus ſe qualifia tantôt de petit chien, & tantôt de jeune veau à la tête de ſes let-

regne de ſes Succeſſeurs vit augmenter à l'infini cette ſorte de langage.

DES QUATRE SCIENCES qu'on appelloit alors le Quadrivium; *ſçavoir l'Arithmetique, l'Aſtronomie, la Geometrie & la Muſique.*

LEs Auteurs qui ont parlé du *Quadrivium* (a) des Mathematiques, ne conviennent pas dans l'arrangement des quatre ſciences ou arts qui le compoſent. Les Eccleſiaſtiques qui ſe contentoient de deux de ces ſciences qui ſont la Muſique & l'Arithmetique les nommoient les pre-

tres. *Mitis catellus* Ep. 7. *Vitulus novellus* Ep. 19.

Pierre de Celles appelloit Noë le boüeur du monde *Cloacarius mundi.*

Ecrivant au Pape Alexandre III. il lui diſoit *Pater ſanctiſſime qui Auſtrale ſufflatorium habetis.* lib. 6. Ep. 6.

(a) Ce mot de *Quadrivium* eſt encore plus ancien que celui de *Trivium* puiſque Boëce en parle ; Ainſi je ne ſurprendrai perſonne en m'en ſervant ici. Godefroi de Saint-Victor le comparoit à un fleuve diviſé en quatre branches & il en parla ainſi dans ſes rimes vers l'an 1170.

Hujus quoque fluminis partes ſunt bis binæ,
Quas vulgus Quadrivium nominat latinè:
Nomen hoc ſortitæ ſunt iſtæ diſciplinæ,
Uno quod initio coëunt & fine.

niers. Les Seculiers au contraire cultivant davantage l'Aſtronomie & la Geometrie leur donnoient les premiers rangs, & Jean de Sarbois aſſure que l'on appelloit plus communément du nom de Mathematiciens ceux que nous nommons aujourd'hui Aſtrologues. Cependant comme Abailard qui s'y connoſſoit mieux qu'un autre donne une excellente raiſon ſur la primauté duë à l'Arithmetique, je la placerai ici la premiere. Gautier de Metz Poëte du XIII. ſiécle, lui donne auſſi le premier rang après la Rhetorique dans ſa deſcription des ſept Arts qui formoient ce qu'on appelloit alors du nom de *Clergie*. On croyoit de ſon tems, c'eſt-à-dire ſous le regne de St Loüis, que pour la conſervation des Mathematiques avant le Deluge on avoit figuré l'uſage de chaque ſcience ſur des blocs de pierre ; & que ce furent les originaux ſur leſquels on apprit de nouveau. Au moins il le penſoit ainſi.

Sarisb. Polier. l. 1. c. 12.

Introd. ad Theolog. l. 1. p. 1017.

Image du monde en vers françois écrits l'an 1245.

ETAT DE L'ARITHMETIQUE.

SAint Auguſtin avoit dit de l'Arithmetique qu'elle eſt neceſſaire pour l'intelligence des livres Saints ; & c'eſt dequoi tout le monde convient. Ainſi il ne faut pas douter que les Théologiens ne la cultivaſſent avec les autres ſciences dans l'onziéme ſiécle ; & elle ne dut pas faire le moindre ornement des Sçavans de ces tems-là, jointe à celle du Comput ou Compot Eccleſiaſtique. Ils avoient ſous les yeux l'Arithmetique de Boëce & les ouvrages du Venerable Bede ſur la même matiere : Quelques obſervations ſur ces anciens ouvrages, leur en inculquerent les maximes. Ils eurent en 1064 l'avantage de voir *la grande année* c'eſt-à-dire celle en laquelle finit pour la ſeconde fois le grand cycle de Denis le petit compoſé de 532 ans, qui contient vingt-huit cycles de 19 ans. Comme ce grand cycle renferme toutes les variations de la Fête de Pâques, en 1065 on en recommença

De Doctrina Chriſt. lib. 2.

Chron. Sigeberti Alberici &c.

la premiere année. Malgré cet evenement notable, Francon disciple de Fulbert & depuis Scolastique de Liege est le seul de ce siécle que l'on connoisse avoir écrit alors *de computo*. Mais il y eut à Saint-Hubert au même Diocése un Helbert de Liege, Moine très-versé dans la science de l'Arithmetique appellée *Abacus*.

Ex Sigeberto.

Ampliss. collect. t. 4. col. 925.

Le siécle suivant nous offre un plus grand nombre d'Auteurs qui ont écrit sur l'Arithmetique. Jean de Coutances adressa vers l'an 1120 à Geoffroy Abbé de Savigny un livre sur les supputations Ecclesiastiques, & principalement pour fixer la Fête de Pâques suivant le cours du Soleil & de la Lune. Gerland de Besançon travailla dans le même dessein. J'ai trouvé depuis Oudin son ouvrage joint à celui d'Helperic. Abailard combla d'éloges l'Arithmetique, sur ce que par la proportion des nombres elle mettoit un si bel ordre en toutes choses. Il la regarda comme la mere & la maîtresse des autres Arts, parce que disoit-il la recherche dans les autres matieres aussi-bien que la maniere d'enseigner bien des sciences de-

Thes. anecdot. t. 1 pag. 362.

Oudin de Script. Introduct. ad Theolog. l. 1. pag. 1017.

pend de la diſſection des nombres. Pour mettre en pratique les varietez dont elle eſt ſuſceptible, il en fit un livre qu'il intitula *Rithmomachia* à l'exemple de Gerbert. Ce Traité que je n'ai connu que par un Catalogue des livres de Richard de Fournival conſervés au treziéme ſiécle en l'Egliſe d'Amiens dont il avoit été Chancelier, ne ſe retrouve plus, à moins que ce ne ſoit celui du Manuſcrit 620 de Saint Victor de Paris. Radulfe de Laon qualifié de frere du Doyen Anſelme par Jean de Sarisbery écrivit auſſi un Traité d'Arithmetique qu'il intitula *De abaco*, lequel j'ai pareillement vu à Saint Victor. Outre cela deux écrivains du Diocéſe de Langres, ſçavoir Thibaud de Langres, & Odon Prieur de Morimond depuis Abbé, firent chacun un Traité ſur l'analyſe & les myſteres des nombres.

Ex MS. Eccl. Ambian.

Metalog. lib. 1. c. 5.

Cod. 758. Cod. S. Victor. 40. & 854.

La Rithmomachie (a) ou combat des nombres fut alors ſi fort goutée, que le Docteur Alain l'Univerſel commençant ſa deſcription Poëti-

(a) Les manuſcrits écrivent ainſi ce mot, au lieu d'*Arithmomachia*.

que de l'Arithmetique, la répreſente tenant d'une main la table de Pythagore & montrant de l'autre les nombres ennemis. Delà il paſſe à l'uſage general dont eſt l'Arithmetique pour la Geometrie, l'Aſtronomie & la Muſique : il ajoute qu'un certain nombre marquoit le point, un autre la ligne, un troiſiéme la figure plate ou equilatere, d'autres enfin le cercle, le quarré, le ſolide & le triangle : il parle du nombre nombrant & du nombre nombré. Il demontre l'utilité de cette ſcience pour l'Architecture & ſurtout pour la coupe des pierres. Il ſemble, à le lire, qu'on ſe ſouvenoit encore alors de Chryſippe le Philoſophe comme d'un habile Arithmeticien, auſſi bien que de Nicomachus. Alain leur donne pour adjoints parmi les modernes Gerbert qu'il appelle Gilbert.

Saint Edme étant à Paris s'appliqua beaucoup à tracer les figures d'Arithmetique à ceux à qui il enſeignoit cette ſcience, juſqu'à ce qu'il eût reçu un avis d'enhaut de ſe tourner vers la Theologie. C'étoit vers l'an 1200 au commencement du XIII

ſiécle. Durant le cours du même ſiécle il parut pluſieurs écrivains ſur le compot. Le Cordelier Alexandre de Ville-Dieu prit la peine de mettre en vers latins les regles de cette ſcience vers l'an 1230. Jean *de Sacroboſco* ou Sairbois eſt qualifié de Computiſte dans ſon épitaphe : mais peut-être eſt-ce ſeulement parce que dans ſon traité *de Sphæra* il avoit employé les chiffres. Dans l'Ordre de S. Dominique Albert le Grand écrivit ſur l'Arithmetique de Boëce, & Pierre de Mura Jacobin de Lyon fit un long traité du Comput que j'ai en manuſcrit d'un caractere d'environ l'an 1300. Tous ces traités furent écrits en latin : mais comme au XIII. ſiécle on commença à abandonner la langue latine, il y eût auſſi des Traités ſur le Compot & ſur l'Algoriſme écrits en françois. On en trouve de ce tems dans les Bibliotheques. Humbert de Romans, General du même Ordre connoiſſoit l'abus que quelques-uns faiſoient de l'art du calcul, lorſqu'il inſiſta dans le plan de l'un de ſes Sermons contre la croyance que l'on avoit au ſentiment des

Aux Mathurins de Paris du Bruëil p. 376.

Cod. S. Genov. Pariſ. in 4. BB. 2.

Bibl. Patrum Tom. 25. p. 631.

Philoſophes Payens touchant la révolution de la machine entiere de l'Univers au bout d'un certain nombre d'années, enſorte que les mêmes choſes recommençoient à paroître. Hugues de Miramors Archidiacre de Maguelone & depuis Chartreux de Mont-rive au Diocéſe de Marſeille ne s'amuſa point à une Doctrine ſi contraire à la Religion ; il ſe contenta d'écrire ſur les differentes combinaiſons du nombre 4. Un Anglois nommé Jean de Baſingeſtokes rendit un ſervice plus important à la France & à ſon pays. Il rapporta d'Athenes toutes les figures des chiffres Grecs, & l'explication des lettres qui en étoient les ſignes ; ce qui n'étoit pas en uſage chez les latins parmi leſquels les lettres ne ſervoient jamais de chiffres. C'eſt peut-être ce qui fit penſer à adopter enfin les chiffres Arabes plus faciles & plus commodes pour les operations d'Arithmetique. On les connoiſſoit dès le X. ſiécle, mais il n'avoient pas encore fait fortune. On croit que ce furent les Eſpagnols qui nous apprirent à nous en ſervir, par le moyen

Oudin. t. 3. p. 50.

Matth. Pariſ. ad an 1252.

des Tables Alphonſines. La Sphére de Jean de Sairbois paſſe pour être le premier ouvrage où on les a vu employés. Ce fut au moins ſous le regne de S. Loüis que quelques écrivains les hazarderent ſur le parchemin, & leur cours alla en augmentant ſous les regnes ſuivants, à meſure qu'on en eut connu davantage l'utilité. Le Traité anonyme de l'algoriſme conſervé à Sainte-Genevieve, & redigé au plûtard ſous Philippe le Hardi en langage vulgaire, enſeigne l'uſage de la multiplication ſelon ces chiffres, & les regles pour chercher la racine cube de quel nombre on voudra; pluſieurs leçons de Geometrie y ſont expliquées par le ſecours des mêmes chiffres. Ce fut bien plus tard que l'on commença à s'en ſervir dans les Epitaphes. *Cod. BB. 2. in 4.*

ETAT DE L'ASTRONOMIE.

NOus ne trouvons dans les monumens Hiſtoriques de la France du XI. ſiécle qu'un ſeul Auteur celebre qui ait enſeigné l'Aſtronomie. C'eſt Odon d'Orleans Scolaſtique

de la Cathedrale de Tournay. On lit de lui qu'étant placé devant le portail de cette Egliſe le ſoir & la nuit, il inſtruiſoit ſes diſciples ſur le cours des aſtres, les leur montrant du doigt, leur faiſant remarquer les differences du Zodiaque, celles de la voye lactée &c. Il ſe ſervoit ſans doute des mêmes noms que l'on voit expliqués par un autre Odon Cardinal d'Oſtie en ſes vers adreſſés à Baudry de Bourgueïl, qui fut apparent auſſi un Spectateur des merveilles de la nature. Hugues Metellus dit pareillement qu'étant jeune il s'étoit promené dans les Cieux, d'eſprit & des yeux, & qu'il avoit erré par le Zodiaque avec les ſept planettes. Adelard Phyſicien Anglois contemporain de ce dernier, écrit qu'alors, c'eſt-à-dire à la fin du regne de Loüis VI. il y eut à Tours un ſçavant qui donnoit des leçons ſur la ſituation & le mouvement des aſtres ; mais il ne déclare point ſon nom, ni ne déſigne aucun de ſes éleves.

Spicil. t. 12. pag. 360.

Carmina Baldrici.

Epiſt. 51.

Cod Colbert. in 3655.

Parmi les admirateurs du ſpectacle des cieux, aucun de ces tems-là ne porta ſes connoiſſances ſi loin qu'on

qu'on les a portés depuis quelques ſiécles. Après quelques leçons generales toujours fondées ſur le ſyſtême de Ptolomée, ils faiſoient obſerver qu'en conſequence de telle diſpoſition, & pour ſervir de prédiction il y avoit eu en tel tems une telle cométe ou des apparitions d'étoiles extraordinaires, telle éclypſe, tel ſigne ou tache dans la Lune ou au Soleil, telles batailles dans l'air. On ne voit point qu'entre les choſes qui peuvent ſe predire ils fiſſent des tables pour marquer ces événemens : mais ils ne manquoient gueres à laiſſer des preuves qu'ils avoient regardé comme un pronoſtique ce qui en ſoi étoit purement naturel. La cométe de l'an 1066 fut priſe pour une prédiction de la conquête de l'Angleterre ſur Harold par Guillaume Duc de Normandie. La lumiere Boreale qu'on ne connoiſſoit gueres & qui parut vers l'an 1080 comme une chute d'étoiles, fut le ſujet de l'étonnement & de la frayeur de toute la France au rapport de Foulques Comte d'Anjou. Cet illuſtre écrivain ajoute que cela fut ſuivi d'une ſi grande morta-

Chron. Alberici.

Spicil. t. 10.

lité que cent des Seigneurs d'Anjou en moururent & plus de deux mille habitans. Un autre événement ſemblable de l'an 1094 fut regardé comme une prédiction de la guerre de la premiere croiſade ; & enfin celui de l'an 1098 préſagea une peſte & le dégât des biens de la terre. Guibert de Nogent qui vivoit alors fait obſerver que les Occidentaux, & par conſequent les François n'étoient pas ſi verſés dans l'Aſtronomie, que les Orientaux chez leſquels elle avoit pris naiſſance : & comme les Orientaux avoient auſſi prévu à ce qu'on diſoit leur deſtruction par les Chrétiens dans un tems non limité, il en conclut que l'Aſtronomie ſervoit à prédire le tems à venir. Il vouloit même, quoiqu'il regardât les éclypſes de Lune comme naturelles, que néanmoins les changemens de couleur dans cet aſtre en ces momens-là fuſſent un pronoſtique, à cauſe qu'on en voyoit des remarques expreſſes dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique & profane. Il approuva auſſi que l'on eût fait des prieres en la plûpart des Egliſes à l'apparition d'une lumiere Bo-

Chron. Alberic.

Ibid.

Geſta Dei per Francos *lib.* 2. *cap.* 7.

Ibid. l. 2. *cap.* 8.

Ibid. l. 2. *cap.* 18.

reale, parce que ces feux, ſelon lui, prédiſoient quelque facheux evénement. Hugues Archevêque de Roüen écrivant au Legat Alberic, le fait reſſouvenir, qu'étant enſemble à Nantes en 1147, ils y avoient vû une cométe, qui parut ſe précipiter vers le couchant : ce qui ſervoit, dit-il à prédire la ruine de l'héréſie qui regnoit alors dans la Baſſe-Bretagne. *Epiſt. dedicatoria libri de hereſibus.*

On lit de même dans la Chronique de Clarius, que l'apparition des feux céleſtes de l'an 1097 fut ſuivie de la mort du ſçavant Hugues, modéle ou maître de preſque tous les Chanoines de ſon tems ; que les combats celeſtes vus en Angleterre au mois de Février de l'an 1173 marquoient la prochaine diſcorde des Rois d'Angleterre pere & fils. Je ne ſçai ſi l'on doit ajouter foi à Elinand quand il dit qu'en l'an 1156 on vit le ſigne de la Croix dans la Lune, & l'année ſuivante trois lunes, & dans celle du milieu pareillement le ſigne de la Croix. Il y a apparence que l'on prenoit alors des tâches de cet aſtre pour des choſes myſterieuſes. Rigord quoique ſçavant, remarqua étant à *Spicil. t. 2.* *Chron. Alberic.* *In vita Philip. Auguſti.*

Argentuëil avec pluſieurs Religieux le dix de Février de l'an 1189, que la Lune deſcendit juſques ſur la terre, & enſuite qu'elle remonta, & il n'oublie pas d'obſerver en cette occaſion, que la Lune eſt la figure de l'Egliſe. Il ne parut être en cela que
Epiſt. 8. l'écho de Pierre de Blois, qui avoit écrit avant lui, que l'Egliſe à ſes phaſes comme la Lune, & qui lui attribua, ſelon ſes differentes phaſes, les termes de *minoïdes*, *diatomos*, *amphicyrros* & *panſilenos*. (a)

Si les Sçavans de ces ſiécles-là n'étoient pas d'habiles Aſtronomes, & ſi les ſens les trompoient quelquefois, ils furent au moins aſſez éclairés pour ſe défier de l'Aſtrologie ju-
Opera Hildeb. col. 1295. diciaire. Hildebert du Mans fit une longue piece qu'il adreſſa à ſes Diſciples exprès pour la tourner en ridi-
Grud. didaſcalica. cule. Hugues de St Victor la diſtingua fort bien de l'Aſtronomie. Il appella celle-ci naturelle, & l'autre ſuperſticieuſe. Jean de Sarisbery ſe
Polierat. l. 2. cap. 19. mocqua de ceux qui ajoûtoient foi à la diſpoſition des planetes, & il les

(a) Gervais de Tillebery cap. 4. met *Neonides*, *Diaconios*, *Amphikyrtos*, *&c.*

mettoit dans le rang des faux ſçavans. (a) Et ce qui eſt digne d'attention, eſt qu'avant que ce même ſiécle fût écoulé, le public fut deux fois témoin de leurs fauſſes prédictions. Je n'entends point parler des remarques qu'on fit la deſſus en Angleterre, comme le dit Jean de Sarisbery; mais je me borne aux années 1184 & 1187. Dans la premiere, preſque tous les Aſtrologues de la terre, (ceux de la France comme les autres) avoient prédit la deſtruction du monde. Rigord qui rapporte la même choſe à l'an 1186 ajoûte qu'ils tiroient cette concluſion de la conjonction des Planetes. Ils avoient prédit pour l'année 1187 un grand vent du Nord qui devoit abattre les maiſons & cauſer une grande mortalité; & c'eſt ce qui n'arriva point.

Guill. Brito apud Duchêne t. 5. p. 73.

Au reſte la maniere de traitter l'Aſtronomie au XII. ſiécle étoit aſſez approchante de ce qu'on lit dans les anciens Auteurs. Le Docteur Alain dit qu'on y examinoit les Zo-

In Anticlaudiano l. 4. cap. 1.

(a) On peut lire par curioſité ce que dit le même Sarisbery au ſujet de leurs ſubterfuges ſur l'éclypſe arrivée à la mort de J. C.

comme naturelle, ni de raiſonner comme feroient aujourd'hui les plus habiles Aſtronomes : il voulut encore, que cette éclypſe eut pu être un pronoſtique : *Prodigialis* dit-il, parce que vers le même tems mourut Gregoire IX. qui fut un Pape fort lettré. Cependant plus timide que les autres ſur ces prétendus pronoſtiques, il aima mieux en laiſſer le jugement à Dieu. Le continuateur de Rigord avoit été plus hardi que lui. Il aſſure poſitivement, que la Cometa affreuſe qui parut vers le couchant en l'an 1223, lorſque Philippe Auguſte tomba malade, prédiſoit la mort de ce Prince & l'affoibliſſement du Royaume de France. *Duchêne t. 5. pag. 66.*

Les ouvrages de ce tems-là qui ſe rapportoient à l'Aſtronomie furent plus communément intitulés *de Sphæra* ou *de Sphæra mundi.* Jean de Sacroboſco inhumé chez les Mathurins de Paris en 1236 en compoſa un. Alexandre de Ville-Dieu Cordelier en donna un autre. Gautier de Metz écrivit en 1245 dans le même goût, mais en vers françois, ſous le titre de l'Image du monde ou de Mappemon-

de. On voit que cet Auteur avoit beaucoup lû : Perſuadé de la rotondité de la terre, & du cours des aſtres, ſelon le ſyſtême de Ptolomée, il expliqua les phaſes de la Lune, ſes éclypſes & celles du Soleil, auſſi bien que ſon cours dans le Zodiaque par les figures qu'on peut voir dans ſes manuſcrits qui ſont aſſez communs. Robert Evêque de Lincolne élevé à Paris avoit auſſi écrit *de Sphæra*. Albert le grand ſuivit ſon exemple. On avoit cru ce dernier un peu Aſtrologue ou Magicien : mais dans ſon *Speculum Aſtronamiæ* il reprouve toutes ces ſciences, & dans ſon troiſiéme livre des mineraux, il ſe mocque de la prétenduë tranſmutation des métaux : Sur ce qu'il a pu écrire qu'il étoit bon de ne pas détruire tous les livres compoſés ſur ces matieres, afin de pouvoir les combattre ; c'eſt ce qui a fait porter par quelques uns un jugement aſſez deſavantageux à ſon ſujet. S. Thomas d'Aquin a eu le même ſort. On l'a ſoupçonné de magie par une erreur de nom, en lui attribuant le livre *de eſſentia eſſentiarum* qui eſt de Thomas *Anglicus*, où l'on a cru pou-

Naudé Apologie pour les ſçavans accuſez de Magie 1625. p. 487.

voir lire *Thomas Angelicus*. Si on veut examiner ſa Somme, on y verra qu'il nie formellement que les figures des Magiciens puiſſent recevoir aucune vertu des aſtres. Il écrivit ſelon Treveth un traité ſur l'uſage de l'Aſtrologie. On en avoit grand beſoin alors s'il faut juger des Provinces de la France parce qui eſt rapporté chez Jean d'Ipres à l'an 1271 touchant la naiſſance d'un fils de la maiſon de Granſon en Savoye. Au reſte il ne ſeroit pas ſurprenant que les ſimples de ces tems-là euſſent ajoûté foi à l'influence des aſtres, puiſqu'il y eut alors des perſonnes aſſez crédules pour ajoûter foi à des prétenduës Propheties d'Ezechiel, fabriquées pour les differentes années ſuivant le jour de la ſemaine qu'elles commençoient.

Chron. Treveth. Spicil. t. 3.

Theſ. anec dot. t. 3. col. 741.

Cod. B. Mariæ Pariſ. F. 17. infol.

ETAT DE LA GEOMETRIE.

IL eſt de la Geometrie comme de la plûpart des autres ſciences qui furent plus cultivées au douziéme ſiécle, que dans l'onziéme & le treiziéme

me. Auſſi trouve-t'on peu d'Auteurs de ces deux ſiécles qui en faſſent mention. Francon diſciple de Fulbert & depuis Ecolatre de Liege écrivit vers l'an 1040 ſous le regne d'Henry I. ſur la quadrature du cercle, & ſous le regne de Loüis VIII. & de S. Loüis, Jourdain General des Dominiquains, grand Mathematicien, compoſa ſelon Treveth deux livres fort utiles, l'un ſur les poids, l'autre ſur les lignes & ſur les plans. Mais dans l'intervalle de ces deux regnes un grand nombre d'Auteurs, & même des plus célebres parlerent de cette ſcience dans leurs écrits.

Spicil. t. 8.

Je ne dirai rien de Gerland de Beſançon (a), ni d'Abailard que Hugues Metellus à la tête des lettres qu'il leur adreſſe, qualifie de perſonnages pleinement chargés du *Trivium* & du *Quadrivium* (b). Ces qualifica-

(a) Chacun ſçait que par *Chryſopolitanus* il faut entendre Beſançon, & qu'il eſt Auteur du livre appellé *Candela.*

(b) Epiſt. 5. *Petro Abaëlardo trivii quadriviique pleno.* Epiſt. 37. *Gerlando ſcientiâ trivii quadriviique onerato.* Cette lettre a été imprimée pour la premiere fois par Dom Mabillon en ſes Annales; & il ſoupçonne qu'il faut lire *Gerardo*, ne faiſant pas attention à ce celebre Gerland ou Jarland de Beſançon.

tions ſuppoſent qu'ils étoient verſés dans la Geometrie comme dans les trois autres branches des Mathematiques. Je remarquerai ſeulement que le même Metellus faiſoit reſſouvenir l'Evêque de Virzbourg, que dans ſa jeuneſſe ils avoient étudié enſemble la quadrature du cercle dans les écrits d'Ariſtote : & dans une autre lettre il dit qu'il avoit recherché avec les Geomettres la meſure de la terre. Les diſciples au reſte ne ſuivirent point toujours aveuglément la methode de leurs Maîtres. Abailard par exemple, ſe diſtingua de ce côté-là comme en pluſieurs autres points. Il avoit eu pour maître en Mathematiques un nommé *Tirricus* dont il combatit quelquefois les ſentimens, & ce fut pour cela que ce maître au lieu de le nommer Abailard, ſelon ſon vrai nom, l'appella par dériſion *Pierre Bajolard.*

Epiſt. 21.

Epiſt. 51.

Annal. Bened. t. 6. *pag.* 209. *ad ann.* 1131.

On ne ſe vantoit point alors en France de cultiver à fond la Geometrie. Sarisberi obſerve que cette étude étoit particuliere aux Eſpagnols & aux Afriquains par rapport à l'Aſtronomie pour laquelle elle étoit ne-

Metalog. l. 3. *cap.* 6.

ceſſaire. Mais Hugues de Saint Victor prouve par le détail qu'il en fait en deux endroits de ſon introduction aux ſciences & ailleurs, qu'il en avoit une connoiſſance ſuffiſante. Il y parle de la Planimetrie, de l'Altimetrie, & de la Coſmimetrie, termes qui ſe font aſſez entendre. Godefroy Souprieur de la premiere maiſon ſous Loüis le Jeune fait connoître qu'on s'en ſervoit pour meſurer la circonference de la Lune & des autres aſtres, & même pour d'autres obſervations qui regardoient la Geographie (a). Il paroît par Pierre de Blois, qu'on enſeignoit quelquefois ces ſciences aux enfans dans le langage vulgaire, puiſqu'il ſe plaint de quelques perſonnes, qui avant que d'être formées dans les élemens de la Grammaire apprenoient à raiſonner ſur le point, ſur la ligne, & ſur la ſuperficie. Le Docteur Alain ne fut pas moins informé de ce qui ſe traittoit dans la Géometrie, que l'avoit été Hugues de Saint Victor. Elle conſidere, dit-il, la rotondité de

Erud. didaſcal. l. 1. c. 8. & l. 2. c. 14.

Epiſt. 101. ad R. Archid. Nannet.

(a) *Inveſtigant alii metas circulorum,*
Quis Lunaris ambitus, quis ſit aliorum;
Dividunt Ægypti limites agrorum:
Sciunt magnitudines omnium locorum.

la terre ſans être arrêtée par aucune élevation ni par aucune profondeur. On y apprend ce que c'eſt que le point, la ligne courbe, la droite, la circonflexe, le tetragone, le triangle, &c. Il obſerve que d'ordinaire ceux qui commençoient à étudier cette ſcience étoient rebutés des premieres leçons; que la méthode de montrer les figures & les théorêmes aux étudians étoit de ſe ſervir d'une ligne de plomb tirée en long & pliante: enfin pour tout Auteur, il ſe borne à nous dire que les maîtres expliquoient les élemens d'Euclide. *Anti-claudian. l. 3. cap. 6. & 7.*

Au reſte, ſi l'on demande pourquoi dans les trois ſiécles dont je traite, on trouve peu de choſes ſur la Géometrie & ſur les Géometres, je ſerois porté à croire que c'étoit parce qu'alors on confondoit cette ſcience avec l'Architecture qui en fait uſage, & les Géometres par conſequent avec les Architectes; deux ou trois endroits de la chronique de Lambert d'Ardres peuvent appuyer ma conjecture. Mais la diſette d'auteurs en fait de Geometrie quelle qu'elle fut alors, n'empêcha pas qu'on ne ſuivit *In MS. cap. 46. & 142.*

en ce genre comme en d'autres matieres l'uſage qui s'introduiſit au XIII. ſiécle d'écrire en François ſur toute ſorte de ſciences. Il y en a quelques traités écrits en cette langue du regne de S. Loüis ; & ce qu'il y a de ſingulier dans ces manuſcrits, & que ſelon la mode de ce ſiécle-là les feüilles d'or ne ſont point épargnées dans les figures les plus ſimples. Les triangles, les quarrez, les cercles, tout y eſt en or, & accompagné de vignettes qui marquent peut être qu'on avoit plus d'attention à ſe procurer des volumes bien conditionés, qu'à s'en ſentir utilement pour le progrés des ſciences.

Cod. S. Genovefâ BB. 2.

ETAT DE LA MUSIQUE.

AUcun art ne fit tant de progrés que la Muſique dans l'intervalle de tems ſur lequel roule ce memoire. Le goût ou la paſſion que l'on avoit conçû pour cette ſcience au IX. ſiécle, & qui fut conſervé dans le dixiéme, alla toûjours en augmentant. Auſſi-tôt que la nouvelle méthode de Gui Aretin fut connuë & adoptée en

France, les progrès de l'art devinrent plus ſenſibles (a). Ce ne fut cependant gueres, que vers la fin de l'onziéme ſiécle, que la méthode de noter le chant ſur une eſpece d'échelle de quatre cordes commença à être employée. A Saint-Tron par exemple, au Diocéſe de Liege, elle ne fut introduite que par Maître Radulfe depuis fait Abbé en 1107; & au grand étonnement des anciens, il faiſoit chanter du premier coup d'œil des pieces que l'on n'avoit jamais vûës. Vers le même tems les orgues commencerent à ſe faire connoître en quelques Monaſteres de Normandie, ſans doute par le moyen de la relation de ces Maiſons, avec les Egliſes d'Angleterre, où la facilité de trouver le plomb en avoit fait fabriquer de prodigieuſes. Baudri de Bourgueïl en avoit vu à Fécan par leſquelles on réüniſſoit trois ſons enſemble, le grave, l'aigu, & le moyen, mais pour un ſeul & même chant. Le texte de Sarisbery ſur le mêlange de ces

Spicil. t. 7. pag. 440.

Neuſtria pia p. 227. Ep. ad Fiſcann. Policrat. l. 1. cap. 6.

(a) Helbert de Liege fut un ſçavant en Muſique à Saint-Hubert vers l'an 1060. *Ampliſſ. Collect. T. 4. col. 925.*

trois ſons, ne prouve pas plus deciſivement que la Muſique à trois parties eût lieu alors. Ce n'étoit ſelon moi, qu'un même chant à l'octave & à la double octave.

Mais depuis que les Orgues devinrent ſi communes que les Seigneurs Laïques en faiſoient préſent à des Monaſteres de Filles, on commença à eſſayer ſur cet inſtrument les accompagnemens à la tierce dont auparavant l'on n'avoit donné que de foibles échantillons dans les verſets des Graduels & des *Alleluia* de la Meſſe, comme dans ceux des Répons de Vêpres. Ce fut Baudoin Comte de Ghiſnes qui envoya des orgues aux Religieuſes de cette petite Ville. Delà vient que le Docteur Alain qui ſurvêcut de beaucoup à Sarisbery a fait de la Muſique de ſon tems une deſcription qui ne laiſſe aucun doute qu'on ne chantât alors à pluſieurs parties. Les manuſcrits conſervés à Sens, à Noyon, à Saint Victor de Paris, & à Ste Genévieve prouvent la même choſe : & ces derniers en donnent même les regles qui ſont écrites en caracteres du XIII. ſiécle. Après qu'on

Necrol. B. Mariæ. Pariſ. XIII. Sec.

In Anticlaud. l. 3. c. 3.

qu'on eut introduit les accompagnemens à la tierce, on ne tarda gueres de ſe ſervir de l'accord à la quinte: & dès l'an 1300 on voyoit pluſieurs pieces de chant notées à trois parties. *Cod. Victorinus* 1106.

En même tems que le chant faiſoit tous ces progrès, il ſemble que l'on continuoit en quelques Abbayes de l'Ordre de Prémontré à l'écrire, à peu près de la même maniere qu'avant l'invention d'Aretin, quoique pluſieurs Religieux de ces maiſons euſſent étudié à Paris; de-là vient qu'à l'endroit où leurs ouvrages en font mention, on trouve les termes de *clunis cornuta*, *clunis flexa rotunda*, *torculum*, *podatum*, *præpunctatum*, *clunis circunflexa*. L'Auteur de la Chronique de ce lieu prétendoit que l'uſage de ces marques rendoit le chant plus agréable. Si tous ces ſignes ſe plaçoient ſur une échelle comme celle d'Aretin, il faut avoüer qu'un chant ainſi figuré étoit propre à tranſmettre beaucoup d'agrément. Un Abbé de l'Ordre de Citeaux & de la filiation de Clervaux, nommé Guy en jugeoit autrement. Dans ſon ex- *Chron. Verumenſe. ad an.* 1214. *agens de Emone Abbate. In Sacr. Antiq. Hugo* 1725. *p.* 440. *Cod. MS. S. Genov. Pariſ. XIII. S.*

cellent Traité, il ſe plaignit de ce que le chant Gregorien avoit été alteré, parce qu'anciennement on ſe le tranſmettoit plus par tradition que par écrit, plus par uſage que par principes: ce qui étoit cauſe, qu'on paſſoit toute la vie, ou au moins toute la jeuneſſe à l'apprendre, & que chaque maître enſeignoit, non ce qu'il falloit enſeigner, mais ce qui étoit plutôt dit, ou qui paroiſſoit plus agreable à l'oreille; en quoi il y avoit autant de varietés que de maîtres. Cet Abbé prit donc le parti d'écrire ſur les regles du chant un ouvrage, qui en quelques manuſcrits vus par Oudin porte le nom de Gui Abbé d'un lieu dit *Carilocus*, dans lequel il cite celui de S. Odon de Cluny. Cet ouvrage qui paroît avoir été redigé vers l'an 1200. remit bien des gens dans la voye dont ils s'étoient écartés par habitude. On ſeroit porté à croire que c'eſt du même écrivain que l'on avoit eu au XII. ſiécle un autre Traité de même matiere, s'il n'y avoit pas de preuves qu'il eſt un peu plus ancien. Quel qu'en ſoit l'Auteur, fut ce S. Bernard, il avance quel-

ques remarques fauſſes. Il a auſſi ignoré que S. Gregoire n'étoit qu'un compilateur, quoiqu'il eut pu apprendre de la vie de ce Saint écrite par Jean Diacre, que ce grand Pape avoit tiré du chant de tous les côtés pour former ſon Antiphonier. Son ouvrage au reſte ſuppoſe un homme habile dans le chant d'Egliſe. Radulfe de Laon frere du fameux Anſelme, n'écrivit pas ſi au long ſur la Muſique : il ſe contenta de donner un petit ouvrage *de Semitonio*, où il traite la matiere plus du côté de la theorie que de la pratique, ainſi qu'avoit fait avant lui Theoger Evêque de Metz : & ſans doute qu'il choiſit ce ſujet, parce que le Pemiton fait toute l'ame du chant, & en forme les differences ſuivant ſa ſituation. Je ne dis rien des idées myſtiques de Pothon de Pruim ſur la Muſique. C'eſt une choſe ſinguliere, que de mettre en parallele les neufs modes de chant avec les neufs chœurs des Anges, & de répreſenter en figures ces ſortes d'idées.

Cod. Victor. 758.

Theſ. anecdot. P. Pez. t. 4. p. 2.

Lib. 4. de ſtatu domus Dei.

Il paroît par ces trois écrivains que le XII. ſiécle fut encore plus

fertile en ſçavans Muſiciens que l'onziéme & le treiziéme, quoiqu'il ſoit vrai de dire que dans ce dernier, l'Ordre des Dominiquains fournit quelques Auteurs en ce genre. Je n'entens pas parler ici d'Albert le Grand, lequel eſt connu pour s'être mêlé d'écrire ſur toute ſorte de ſujets; celui que j'ai en vûë, eſt Jerome de Moravie qui fleurit vers l'an 1260. Son Traité ſur la Muſique fut trouvé ſi bon, que Pierre de Limoges Docteur, le legua à la chapelle du College de Sorbonne pour y reſter enchaîné. L'Auteur y fit gloire d'omettre tous les termes grecs & les figures; en quoi peut-être eut-il tort, puiſqu'il auroit dû plutôt les expliquer, que les enſevelir dans l'oubli. L'on apprend par la Table de ſon livre qu'il avoit lû Boëce ſur la Muſique. Il y donne des regles pour la compoſition du Plainchant, pour celle du Déchant qui étoit la Muſique à parties; & il marque, que dès ſon tems, il y avoit dans les Horloges un nombre de cloches par le moyen deſquelles on formoit des chanſons. Ceci me rappelle les miniatures que

Echard deſcript. ordin. Præd. T. 1. pag. 280.

j'ai vû du même ſiécle en differens manuſcrits, où parmi les inſtrumens qui environnent un Muſicien de ces tems-là, on le repreſente frappant ſur quatre petites cloches avec un marteau dans chaque main. Cela prouve clairement l'uſage qu'on faiſoit alors du Tetrachorde des Grecs; d'où eſt venu l'uſage & le nom de carillon. (a)

Ces quatre ou cinq écrivains ſuffiront pour juger en quel état fut alors l'étude de la Muſique. Car c'étoit toujours le chant Eccleſiaſtique qui fut la principale portion de cette ſcience. On avoit vû dans l'onziéme ſiécle pluſieurs grands perſonnages ſe mêler d'en compoſer, comme Brunon Evêque de Toul, depuis Pape ſous le nom de Leon IX. Humbert Abbé de Moyen-Moutier, le fameux Guimond Moine de la Croix S. Leufroy, & Thomas de Bayeux depuis retiré en Angleterre : Pluſieurs perſonnes de remarque être très-verſées dans cette connoiſſance comme S. Godefroy Evêque d'Amiens, Durand de Fontenelles, Durand Ab-

Rep. S. Gorgon. Annal. Bened. t. 4. Order vit. lib. 3. ch. 1050. Baleus. Vitaejus Ord. Vit. ad an. 1051. &c.

(a) On a dit d'abord *quatrillon*.

Ord.vit. circa an. 1063. bé de Troarn : Des gens qualifiés d'enſeigner le chant, tels qu'Arnoul Chantre de l'Egliſe de Chartres auquel on envoyoit les écoliers de Normandie, Gerald Moine de Moiſſac, depuis Evêque de Bragues.

Miſcell. Baluz. t. 3.

Les compoſiteurs de chant Eccleſiaſtique furent encore plus communs en France dans le douziéme ſiécle. Sigebert de Gemblours en fut un. Rodulfe Abbé de Saint-Tron, Jean Abbé de Saint-Arnoul de Metz, Ingobrand Abbé de Lobbes, un nommé Damien Prémontré aux Pays-Bas, & ſur la fin de ce ſiécle un Hugues de Noyers Evêque d'Auxerre qui s'exerça à faire & à noter des cantiques qu'on croit avoir été des Proſes (a). Parmi les autres ſçavans en cet art on compta un Berenger élevé à l'Abbaye de Saint-Evroul, fait Evêque de Venoſa en Italie, Gui Préchantre au Mans, ſucceſſeur d'Hildebert dans la chaire Epiſcopale, &

Ord.vit. p. 494.

Analect. t. 3. pag. 335.

(a) La Proſe *Plaude Cantuaria plauſu renovato* des anciens livres d'Auxerre pourroit bien être de ſa façon. Elle eſt d'une meſure des plus ſingulieres. Elle eſt pour la Fête de S. Thomas de Cantorbery donc l'Egliſe s'étendit beaucoup de ſon tems.

un celebre Michalus fort vanté par le Docteur Alain comme ayant corrigé les erreurs commiſes dans cet art. (a) Je paſſerai ſous ſilence pluſieurs Abbés de ces deux ſiécles qui ne regardoient point au deſſous d'eux de tranſcrire eux-mêmes des livres de chant. On eſt informé combien au XIII. ſiécle S. Loüis aima le chant d'Egliſe. Le grand goût d'Erard de Leſignes, Evêque d'Auxerre ſous Philippe le Hardi, eſt auſſi marqué dans ſa vie. Le même ſiécle vit enfanter pluſieurs nouveaux Offices, d'un chant auſſi bizarre que l'étoient les paroles : & ſur la fin du regne de S. Loüis l'Egliſe de Paris en avoit déja admis, qu'elle a depuis rejettés. Enfin ce fut vers le même tems qu'un Chanoine de Saint-Aubert de Cambray nommé Pierre, fit pluſieurs chants rimés qu'on appella *Conductus* parce qu'on les chantoit en marchant, & qui tenoient de ces rimes latines auxquelles s'amuſerent les Poëtes les plus modeſtes de ces tems-là.

Hiſt. Ep. Autiſſ. Labb. Bibl. MS.

Henric. Gandav. in Gloſſ. Cang. voce Conductus.

Je dirai auſſi un mot des chants pro-

(a) Muſica lætetur Michalo doctore, ſuoſque
Corrigit errores tali dictante magiſtro.

ſanes. Quoiqu'il y en eut eu de tems immemorial, nous ne voyons point qu'ils ayent été écrits avec la méthode d'Aretin que dans le XII. & le XIII ſiécle; & je n'en connois point de plus ancienne écriture du XI. & en caracteres anterieurs à l'uſage de l'échelle, que ceux qui contiennent la Fête du Chantre qu'on ſolemniſoit en ce ſiécle à Saint-Martial de Limoges, ou *Annus novus* eſt employé dans tous les cas de la Grammaire ſucceſſivement: cette piece eſt entierement latine. On voit par de ſemblables chants notez au XIII. ſiécle, ſelon la methode d'Aretin, qu'ils n'étoient gueres mélodieux, ou qu'on laiſſoit bien des agrémens à ſuppléer aux Chantres. C'eſt beaucoup s'ils approchoient de ceux du Pſeautier de Marot. On peut en juger par les collections des cantiques vulgaires ou chanſons Françoiſes du XII. & XIII. ſiécle, qui ſe trouvent à Paris dans quelques Bibliotheques. Elles n'étoient que comme du chant Gregorien, & pour marque de cela, il y en a qui ſont notées du ſeptiéme mode qui eſt le plus ingrat de tous pour le doux

&

& le tendre, & qui n'a que la gravité pour partage. Mais les oreilles de ces tems-là y étoient apparemment accoutumées, & ces airs leur paroiſſoient beaux. On lit en effet qu'Arnoul Comte de Ghiſnes au XII. ſiécle fut ſi enthouſiaſmé du Graduel *Jacta cogitatum*, qu'il entendit chanter de ce mode par ſes Chapellains, qu'il voulut qu'on le lui traduiſit en françois. Fauchet n'a produit aucun auteur de chanſons en langage plus ancien que Thibaud Comte de Champagne; cependant Gautier de Coincy Moine de Saint-Medard de Soiſſons peut le lui diſputer (a). Les chanſons & autres poëſies de cet écrivain lui ont été inconnuës. C'eſt néan-

Lambert. Ardenſ. cap. 46.

Des anciens Poëtes p. 116.

(a) Ce Gautier étoit né vers l'an 1177. Il ſe fit Moine à Saint-Medard en 1193. Il fut fait Prieur de Vic ſur Aine en 1214. Il compoſa en 1219. une complainte ſur le vol du corps de Ste. Leocade arrivé dans ſon Prieuré. Etant fait en 1233. Prieur de Saint-Medard, il mourut trois ans après. L'immenſe collection de ſes Poëſies françoiſes ſe conſerve dans l'Abbaye de N. D. de Soiſſons; il y en a auſſi à Saint Corneille de Compiegne, d'où j'ai tiré ſa complainte qui eſt du ſecond mode. L'exemplaire qui étoit en la Bibliotheque de Charles V. & Charles VI. eſt maintenant parmi les livres du Baron de Craſſier. Voyez la Chronique S. Medard. *Tom.* 2. *Spicil. in-fol. aux années ci-deſſus.*

moins un des beaux morceaux qu'on puiſſe vanter pour les chanſons du regne de Philippe Auguſte & de Loüis VIII. & qui eſt connu en quelques Bibliotheques de Paris ſous le nom de Danz Gautier.

Bibl. Cap. Pariſ. M. 20.

ÉTAT DES SCIENCES DIVINES.

DE LA THEOLOGIE.

SANS m'arrêter à la penſée du Docteur Alain qui a placé la Théologie dans une eſpece de firmament au-deſſus de toutes les ſciences, & qui la fait parvenir en ce lieu par le moyen du chariot dont les roües ſont les ſept arts liberaux ; j'enviſagerai ici cette ſcience comme j'ai fait les autres, & avec les varietés dont elle a été ſuſceptible, ou les nuages dont elle a été obſcurcie. *In Anticlaudiano.*

Les Ecoles de Fulbert enfantérent des diſciples qui virent naître parmi eux de nouvelles manieres d'enſeigner la Theologie. Le plus grand nombre à la verité s'attacha à l'ancienne méthode de lire les Peres &

de prendre leur doctrine pour principe de leurs raiſonnemens. Berenger qui crut que les anciens s'étoient trompés dans ce qu'ils avoient écrit ſur l'Euchariſtie, excita contre lui tous les Theologiens : & comme ſes fauteurs commencerent à mettre en uſage les ſubtilités des anciens Philoſophes, ſes adverſaires crurent auſſi devoir lire ces ſortes d'ouvrages. De là ſe forma peu-à-peu la Theologie Scolaſtique, dont la methode bonne en ſoi ne tarda pas à dégénerer ; en ſorte qu'il arriva dans la Theologie la même choſe qu'en Philoſophie : Comme il y eut une Logique de Platoniciens, une de Peripateticiens, & une troiſiéme de faux Dialecticiens & grands parleurs, il y eut des gens qui s'en tinrent comme leurs prédeceſſeurs à l'Ecriture & aux Peres; D'autres qui y mêlerent un peu des principes d'Ariſtote ; & d'autres enfin qui ne retentirent que du langage de ce Philoſophe, connoiſſant à peine les ſources de la Theologie Chrétienne, & mêlant dans la Theologie beaucoup de queſtions purement Philoſophiques. On n'en vint

point à cette extrêmité qu'après avoir paſſé dans le milieu. On ſe tenoit encore dans une juſte mediocrité pendant l'onziéme ſiécle ; mais au douziéme les barrieres furent franchies ; & dans le treiziéme où vivoient les neveux de ceux qui avoient commencé à alterer la Theologie, l'on ne retrouva preſque plus que la lie qui reſta de ces anciennes diſputes. De ſorte que ce n'étoit plus ſeulement la citation d'Ariſtote qui frappoit, mais c'étoit la maniere qui étoit devenuë ſinguliere. Et plus on voulut devenir methodique dans l'arrangement du diſcours, plus auſſi on parla ſéchement & dans un ſtile trivial. Tel eſt le tableau general que j'ai cru pouvoir faire des Traités Theologiques de nos trois ſiécles.

La queſtion de l'Euchariſtie occupa tout le reſte de l'onziéme ſiécle. Quelques ouvrages de S. Anſelme occaſionnerent auſſi d'autres diſputes. Son Monologue & ſon Proſloge furent attaqués par Gaunilon Moine de Marmoutier, par les mêmes argumens avec leſquels l'on a depuis attaqué Deſcartes. Les erreurs de Roſcelin, d'Abailard (a) de Gilbert de la Por-

rée, de Pierre Lombard & Pierre de Poitiers furent une raiſon qui obligea dans le ſiécle ſuivant à conſulter de plus près les anciens : mais ceux qui conſulterent ces Auteurs éloignés qu'Abailard canoniſoit; loin d'y trouver dequoi rendre les myſteres du Chriſtianiſme plus reſpectables, en vinrent juſqu'à les faire mépriſer. On vit alors mettre en queſtion ſi Jeſus-Chriſt, comme homme, étoit quelque choſe. Ceux qui le nioient furent appelés *Nihilianiſtes*. Gautier Prieur de St Victor crut devoir rendre odieux les quatre derniers Theologiens ci-deſſus nommés, en les qualifiant de Labyrinthes dans ſes écrits : & il fit voir qu'il reſpectoit moins qu'eux les ſources de la Scolaſtique de l'Egliſe Orientale ; lorſqu'il avoüa naïvement qu'il ne connoiſſoit point de Jean Damaſcene, ou qu'il crut pouvoir en parler avec mépris (b) Jean de Sarisbery ne pouvoit ſouffrir qu'on mit en queſtion, ſi Dieu exiſte, s'il eſt bon, s'il eſt puiſſant, ſa-

(a) Il regardoit comme ſaints Platon & Socrate. *Annal. Bened.* T. 6. *p.* 680.

(b) *Neſcio quis Joannes Damaſcenus.* Hiſt. Univ. Pariſ. T. 2. p. 584.

ge, &c. Il traitoit ces queſtions d'irreligieuſes, & il auroit voulu qu'on eût puni ceux qui les propoſoient. C'eſt une preuve qu'elles étoient fort nouvelles au milieu du XII. ſiécle. Si la Theologie d'Abailard fut juſtement qualifiée de *Frivologia* par Hugues Metellus, certaines queſtions dont on farcit les Sommes au XIII. ſiécle ne meritoient pas une plus honorable dénomination. Les plaintes des gens pieux & éclairés étoient déja anciennes. Etienne de Tournay avoit écrit au Pape dès l'an 1119 touchant ces nouveautés. Il avoit dit que les maîtres cherchant plûtôt la gloire que la vérité, avoient redigé de petits ſommaires de Theologie, comme ſi les opuſcules des Saints n'euſſent pas ſuffi ; & qu'en conſequence de ces cahiers on diſputoit publiquement ſur l'incomprehenſible Divinité & ſur la Sainte Trinité, enſorte qu'il y avoit autant d'erreurs que de Docteurs, autant de ſcandales que de claſſes. Ce mal étoit déja parvenu à un certain point en 1192 lorſque Foulques, Curé de Neüilly ſur Marne, en fit de ſeveres

Polic. lib. 7.

Epiſt. 4. ad Inn. Pap.

Epiſt. 25.

Otho de Sto Blaſio.

reprimandes aux Théologiens de Paris : & les choſes étoient dans le même état en 1228 quand Gregoire IX. leur marqua d'enſeigner la Theologie dans ſa pureté, ſans aucun mélange de ſcience profane ni ſans corrompre la parole de Dieu par des fictions Philoſophiques. Roger Bacon dans un ouvrage dedié à Clement IV. les traite de fatraſſiers : & il trouvoit fort ridicule qu'à Paris du tems de S. Loüis, les Profeſſeurs de l'Ecriture Sainte fuſſent bien moins partagés qu'eux pour ce qui étoit des commodités temporelles.

Bulla Gregor. 1.

Hiſt. Univ. Pariſ. t. 3. pag. 130.

Hiſt. Univ. Par. t. 3. p. 383.

Les perſonnes éclairées avoient préſumé, avec aſſez de fondement, que la Somme de Pierre Lombard auroit dû arrêter le cours des ſubtilités que l'on puiſoit dans les Philoſophes, & que le poids auſſi-bien que le nombre des autorités qu'il avoit réünis ſous un point de vûë, l'emporteroit ſur ces raiſonnemens captieux. Mais la méthode de ce Theologien déplut bientôt. Ceux qui aimerent à raiſonner, & qui formerent toûjours le grand nombre, reprirent le ſtyle de Dialecticiens & revinrent

au langage Sophiſtique. Quelques-uns ont cru que Pierre Lombard n'avoit fait que tranſcrire dans ſon recuëil la compilation d'un nommé Baudin ou Banduin, & ils n'ont peut-être pas tout-à-fait tort de ſoupçonner ce Theologien de s'être un peu aidé des lectures d'autrui. *Hiſt. Univ. Pariſ. t. 2. p. 287. ad an 1159.*

Au reſte, je ne prétends pas qu'autre que Pierre Lombard ne lût les Peres de l'Egliſe. Il falloit bien qu'on les lût, puiſqu'on en fit pluſieurs abregés. Lietbert ou Lambert Abbé de Saint-Ruf de Valence & auparavant Chanoine Regulier de l'Iſle (a) fit un excellent extrait des Commentaires de S. Auguſtin & de Caſſiodore ſur les Pſeaumes. Arnoul Abbé de Bonneval au Diocéſe de Chartres en redigea un du Commentaire de S. Jerôme ſur Iſaïe. Trois écrivains preſque contemporains mirent en abregé les œuvres morales de St. Gregoire Pape : Sçavoir Guillaume de Champeaux, Alulfe Moine de S. Martin *MS. in Bibl. Pontiniac.* *Alberic ad an 1113.*

(a) Ce n'eſt pas de l'Iſle en Flandres comme les Flamans l'ont cru, mais de l'Iſle de Medoc Abbaye au Diocéſe de Bourdeaux Voyez le Supplement cy joint ſur les Ecrivains du XII. ſiécle.

Spicil t. 12. pag. 196. de Tournai dont l'ouvrage fut pour cette raiſon appellé du nom de Gregorial, & Garnier Souprieur de Saint-Victor de Paris, dont la collection fut intitulée *Opus Gregorianum.*

Oudin t. 2. pag. 1569.

Il y eut auſſi des collections de Sentences qui prévinrent celles de Pierre Lombard, & qui font douter que le travail qui porte ſon nom ſoit entierement de lui. Quelques Moines de Saint-Tron avoient déja eu l'idée d'un recuëil aſſez ſemblable avant l'an 1100. Le Moine Rodulfe tranſcrivoit alors cette collection: Elle differoit ſeulement de celle de Pierre Lombard, en ce qu'elle contenoit beaucoup de Canons: en quoi elle reſſembloit davantage à celle que Gratien publia depuis. Guillaume de Champeaux fit un ouvrage intitulé *Sentences*; mais c'eſt un abregé de Theologie. Hugues de Saint-Victor travailla à une plus ample Theologie auſſi intitulée du nom de Sentences. On dit la même choſe de Guillaume de Saint-Thierry & de Pierre de Poitiers Chancelier de Paris. J'en ai trouvé d'écrites au XII. ſiécle, dont l'Auteur ſe nomme Othon

Chron. S. Trud. Spicil. t. 7. pag. 439.

In Bibl. S. Mariæ Pariſ.

In Bibl. S. Mariani Autiſſ.

ou Odon. Mais il eſt toujours vrai de dire que celle de Pierre Lombard fut la plus ample, & la plus methodique, en ce qu'elle imita celle des Canons ramaſſée par Yves de Chartres.

Les Peres de l'Egliſe ne furent donc pas moins eſtimés par les gens doctes & pieux au XII. ſiécle, que dans le ſiecle précedent. Pierre de Celles dépeignoit ainſi un Moine appliqué à les étudier : *Sedes ad menſam divitis Auguſtini .... benigni Gregorii, pecunioſi Hieronymi, glorioſi Ambroſii, Bedæ omnium monetarum nummoſi, profundiſſimi tanquam maris magni Hilarii, ſuaviſſimi eloquii Origenis. Si nova placent, ecce magiſtri Hugonis, ecce magiſtri Gileberti, & magiſtri Petri ſcripta.* Ce paſſage fait voir le jugement que l'on portoit alors des Peres de l'Egliſe, & quels étoient les Theologiens du XII. ſiécle que l'on regardoit à la fin du même ſiécle comme les plus orthodoxes & les plus feconds. S. Auguſtin eſt nommé le premier. Sa lecture avoit converti à la fin du XI. ſiécle le celebre Odon d'Orleans, depuis Evêque

Lib. 7. Ep. 18. adquemdam monachum de S. Bertino.

Spicil. t. 12.

de Cambray. Lambert d'Ardres écrit
167. que Baudoin Comte de Ghiſnes au XII. ſiécle l'avoit pris pour ſon Theologien. Deux écrivains de la vie de S. Loüis marquent les œuvres
Duchêne t. 5. p. 397. & 453. de ce Saint Docteur comme les premieres que ce Saint Roy liſoit après les livres ſacrés. L'érudition univerſelle d'Hugues de Saint-Victor eſt très-
Lib. 2. Cap. 17. connuë. Thomas de Cantinpré le qualifia de ſecond Auguſtin. Celle de S. Bernard l'eſt encore davantage. Dès-le XIII. ſiécle Guillaume Moi-
Annal. Bened. t. 6. ad an. 1144. ex Bibl. Ciſterc. ne de Citeaux avoit fait un volume d'extraits de ce Pere qu'il avoit intitulé *Bernardinus*. Gilbert Diacre de l'Egliſe d'Auxerre, depuis Evêque de Londres fut ſurnommé l'Univerſel à cauſe de l'étenduë de ſes connoiſſances, & l'Hiſtoire Sacrée de Pierre Doyen de Troyes, quoiqu'aujourd'hui peu eſtimée, fut auſſi appellée communément l'Hiſtoire Scolaſtique par la grande reputation qu'elle avoit.

La Somme des Sentences de Pierre Lombard étant la plus remplie d'autorités des Peres, l'emporta comme je l'ai dit ſur tous les autres extraits. On la liſoit communément & on l'expli-

quoit dans les claſſes de Theologie. Comme les livres coûtoient beaucoup à écrire, & que la gravûre n'étoit pas uſitée comme à preſent, il y avoit ſur les murs des claſſes de grandes peaux étenduës, ſur les unes deſquelles étoient repreſentées en forme d'arbre les Hiſtoires & Genealogies de l'ancien Teſtament, & ſur d'autres, le Catalogue des vertus & des vices. On peut voir un modéle de ces arbres dans les œuvres de Hugues de Saint-Victor. Pierre le Poitevin Chancelier de N. D. de Paris eſt loüé dans un Necrologe pour avoir inventé ces eſpeces d'eſtampes à l'uſage des pauvres étudians & en avoir fourni les claſſes. Abailard avoit eu une idée fort ſinguliere pour répreſenter la Sainte Trinité à ſes écoliers & à ſes Religieuſes. Il avoit fait tailler un bloc de pierre, de maniere qu'il repreſentât trois corps adoſſés avec un viſage entierement ſemblable. Le premier diſoit: *Filius meus es tu*: Le ſecond répondoit *Pater meus es tu*; & le troiſiéme ajoûtoit: *Ego utriuſque ſpiraculum* (a).

Hug. Vict. t. 3. p. 254.

Annal. Bened. t. 6. p. 85.

(a) Il en étoit reſté quelque choſe dans les

L'établiſſement d'une chaire Theologale qui avoit été ordonné dans un Concile de Latran ſous Alexandre III. fut confirmé en un autre tenu au même lieu en 1215, & renouvellé par le Pape Honorius III. Mais la Ville qui en eut le moins de beſoin fut celle de Paris. Pierre Lombard avoit, à ce que l'on croit, établi dès le milieu du XII. ſiécle dans les études de Theologie de Paris pluſieurs ſortes de degrés à l'imitation de ceux de Boulogne nouvellement créés : de ſorte qu'il y avoit un grand nombre de Profeſſeurs en Theologie. Au lieu de continuer le nombre de ces Profeſſeurs, Innocent III. les reduiſit à huit à cauſe des ſoupçons que l'on eut contre quelques-uns au ſujet de l'héréſie des Albigeois.

L'Hiſtoire de ce ſiécle rapporte les changemens qui ſurvinrent par rapport à la Theologie après l'établiſſement des Religieux mendians. Ce qui en réſulta de plus utile aux Théologiens furent les conferences qu'on aſſure qu'Albert le grand éta-

anciens Miſſels manuſcrits à la Fête de la Trinité : & les fondateurs des Celeſtins de Marcoucies ont fait mettre au portail de l'Egliſe une ſemblable figure.

blit en faveur des étudians. Pendant ce tems-là la Scolaſtique prenoit racine de plus en plus, & la Théologie voyoit enfanter, ſinon des nouveautés, au moins des termes nouveaux. On ſçait, que c'eſt Guillaume d'Auxerre Profeſſeur à Paris, qui c'eſt ſervi le premier des termes de *materia* & de *forma* dans le ſens qu'ils ſont employés au traité des Sacremens. On feroit un volume, ſi on entreprenoit de recuëillir tour le jargon de diſtinctions qui fut alors mis en uſage. Auſſi S. Loüis ne liſoit-il pas volontiers les Traités de ces Profeſſeurs : *Non libenter legebat in ſcripturis magiſtralibus, ſed in Sanctorum libris autenticis & probatis.* Ce furent ceux-ci principalement qu'il eut ſoin de faire copier, & non pas les autres. Mais une choſe des plus ſalutaires que ce Saint Roy ordonna pour le progrès de la Theologie Chrétienne, fut la recherche des livres du Thalmud que les Theologiens de Paris avoient condamnés. Il commenda que de tout le Royaume on les apportât à Paris pour les brûler. L'année de ſa mort il y eut une aſſemblée chez

Gaufrid. de Bellelo-co cap. 23.

Hiſt. Univ. Paris t. 3. p. 191. & pag. 618.

l'Evêque de Paris où il fut dit entre autres choſes, que le Recteur de l'Univerſité & les Procureurs de la faculté des Arts ſeroient avertis d'empêcher que dans les cours de Philoſophie on ne traitât d'aucune matiere Theologique, parce qu'on avoit été informé combien tout s'y traitoit problematiquement : & l'année ſuivante la faculté des Arts ſe conforma aux intentions du Prélat.

Hiſt. Univ. t. 3. pag. 397.

Il ne ſortoit plus alors de la plume des Theologiens que des Sommes qu'ils appelloient *Quodlibetiques*, parce qu'on y traitoit de toutes les matieres Theologiques dans leſquelles on pouvoit agiter le pour & le contre. Pierre de Tarentaiſe Dominiquain, depuis Archevêque de Lyon & enfin Pape, en fit une. Ranulfe d'Humblonieres Evêque de Paris en compoſa une autre vers l'an 1260. Pierre d'Auvergne Chanoine de Notre-Dame de Paris en écrivit une troiſiéme vers l'an 1270. Ce fut dans ce même tems que S. Thomas d'Aquin compoſoit ſa grande Somme. On en eut auſſi de Godefroy de Fontaines Chancelier de la même Egliſe

Cod. Victorin ex Oudin t. 3. pag. 491.

Cod. Colbert. 953.

Hiſt. Univ. p. 465. & 680. Oudin pag. 584.

Egliſe de Paris vers l'an 1280 ; & de Jacques de Thermes Abbé de Chaalis ſous le regne de Philippe le Bel. Il falloit, que ces ſortes de Sommes Theologiques meritaſſent alors quelque eſtime, puiſqu'il y en a un certain nombre nommées parmi les livres du Recteur de ces tems-là. Ce ne peut être que de ces ſortes d'opuſcules qui étoient à bon marché, dont le Synode de Bayeux de l'an 1300 recommenda la lecture aux Curés, lorſqu'il les exhorta à étudier la Theologie. Il eſt vrai qu'alors il s'étoit déja fait des copies de la Somme de Saint-Thomas, mais elles étoient encore trop rares & trop cheres pour être entre les mains de tous les Prêtres. Cette Theologie de S. Thomas eſt bien poſterieure à ſon explication des quatre livres des Sentences, & bien plus étenduë. On y compta plus de trois mille articles, & au-delà de quinze mille argumens ou difficultés éclaircies. A meſure qu'on en rendit la lecture plus commune, on s'apperçût qu'il n'y avoit point de corps de Theologie plus parfait, tant pour le fonds, que pour la forme.

Hiſt. Univ. Par. t. 3. p. 411. & 705. Concil. Labb.

ETAT DE LA SCIENCE DE L'ECRITURE SAINTE.

Et de celle de la Liturgie, &c.

LA connoiſſance de l'Ecriture Sainte a toûjours fait la principale partie des études Théologiques. Et comme le texte ſacré eſt ſuſceptible de pluſieurs ſens, ſi cette connoiſſance a été longue à acquerir, elle a auſſi rendu très-habiles ceux qui l'ont acquiſe dans les differens tems. Guibert de Nogent qui fit ſes études dans l'onziéme ſiécle, nous aſſûre qu'étant Moine de Flay au Diocéſe de Beauvais, il alla au Bec, qu'il y apprit à expliquer l'Ecriture ſelon ſes trois ou quatre ſens; ce qui lui donna le talent de la prédication, enſorte qu'à ſon retour il fut en état de faire un ſermon ſur la Magdelene. Son Abbé n'approuva pas qu'il pourſuivit cette étude: Il fut obligé de ſe cacher, pour rediger ſon Commentaire ſur l'ouvrage des ſix jours, & il ne l'acheva qu'après la mort de ce Superieur. Il y dit qu'il préfere le

Guib. l. 1. de vita ſua. cap. 66.

ſens moral au Tropologique & à l'Allegorique, parce qu'il le croit apparemment plus utile. Lanfranc contribua au moins autant que St Anſelme au progrés de l'étude de l'Ecriture Sainte. Sçachant que les copiſtes avoient gâté les livres, il entreprit de les revoir, & la reputation qu'il s'attira par ſes travaux s'étendit juſques bien avant dans l'Allemagne. Etienne Abbé de Citeaux fit auſſi corriger le texte de l'ancien Teſtament de la Bible de ſon Monaſtere: mais il appella à ſon ſecours comme je l'ai déja inſinué cy-deſſus, des Juifs verſés dans l'Hebreu & le Chaldaïque. Il étoit en effet impoſſible de donner ſans cela des Commentaires exacts. Et comme dans tous les tems dont je traite, il y a eû de ces Commentateurs, il étoit neceſſaire pour eux de s'aſſurer de l'exactitude du texte. On ne peut comprendre la hardieſſe d'Abailard, qui tout nouvellement ſorti des Etudes de la Dialectique entreprit d'expliquer Ezechiel. On peut conclure ſans doute que ces ſortes de Commentaires ou Paraphraſes verbales étoient fort ſuperficielles. On

Walen-rann. Bamberg. Præf. in Cant. cantic. Ampl. collect. T. 1. col. 506.

Annal. Bened. t. 6. pag. 241.

ne ſe contenta donc pas de trouver des explications toutes faites par les anciens ; chacun voulut en donner à ſa façon. Ce fut un ſujet de reproche, que Berenger de Poitiers fit à S. Bernard, de ce qu'après Origene, après S. Ambroiſe, après Rhétice d'Autun, (a) & après Bede, il avoit oſé travailler ſur le Cantique des Cantiques, & *tourner en pleurs un livre de joye.* Radulfe de Flay ou de Saint-Germer fit vingt livres ſur le Levitique malgré la ſterilité du ſujet. La gloſe interlineaire paſſe pour être du ſiécle de ces Auteurs, c'eſt-à-dire du XII. Les uns l'attribuent à Anſelme de Laon, d'autres à Gilbert Diacre d'Auxerre, ſous le regne de Loüis le Gros & de Loüis le Jeune. Celle-là eſt fort courte, & n'a dû gueres couter à ſon Auteur. Zacharie de Chryſople (par où il faut peut-être entendre Beſançon) compoſa une concorde des quatre Evangeliſtes. Un anonyme qui écrivoit vers l'an 1170 ne conſeilloit à Hugues ſon ami au ſujet de l'intelligence de l'Ecriture Sainte, que de ſe munir d'un livre qu'il ap-

Hiſt. Univerſ. Pariſ. t. 2. pag. 186.

Theſ. anecd. t. 1. p. 488.

(a) Je croy qu'il a voulu dire Remy d'Auxerre,

pelloit en latin *Derivationum*, qu'on trouvoit dit-il dans les grandes Bibliotheques, & du livre appellé *Partionarius* ou Gloſſaire, duquel il dit que plus il eſt ancien, plus il renferme de mots inconnus.

L'étude de la lettre des livres ſacrés, ou de leurs ſens litteral ne fut pas également eſtimée de ceux qui ſe piquoient d'érudition au XII. ſiécle. Il y en eut qui ſoutinrent que ce n'étoit pas une ſcience. Eſt-ce par exemple une ſcience, diſoient ils, de connoître qu'Abraham a eu deux fils; que le même Patriarche a eu tant de bœufs, Sebeon tant d'ânes, Job tant de chameaux? pauvre litterature ſelon eux. Heloïſe femme éclairée pour ce temps-là, n'étoit pas dans de tels ſentimens. Elle ne ceſſa de propoſer à Abailard les difficultés litterales & autres qui l'arrêtoient dans l'Ecriture Sainte; celui-cy fut quelquefois embarraſſé à lui en donner la ſolution, & en certaines occaſions il ne la paya que de paroles : comme quand elle lui demanda pourquoi il n'y eut que les quadrupedes & les oiſeaux qui furent amenés à Adam

Petrus Bleſ. Sermone 12. in Quadr.

pour recevoir des noms, & non pas les reptiles ; il ne put lui en donner qu'une raiſon myſtique qui n'eſt aucunement ſatisfaiſante.

Quoique la plupart du tems nos ſçavans de Paris du XI. & XII. ſiécles ne fuſſent pas en état de mieux reſoudre les doutes ſur l'Ecriture Sainte, on ne laiſſa pas de les appeller *Magiſtros in ſacra pagina*, autrement *Maîtres en Divinité :* & la Ville de Paris paſſa toujours comme le diſoit Philippe Harveng pour une Cariathſepher ; c'eſt-à-dire Cité des lettres ſacrées ; ou comme s'exprime Pierre de Blois pour une ſeconde Abela dont on pouvoit dire, *qui interrogant interrogent in Abela*, paſſage que cet Auteur détournoit de ſon ſens naturel. (a).

Epiſt. 5. ad Herveld.

(a) S. Bernard fut celui de tous les Sçavans de nos trois ſiécles qui poſſeda le mieux le langage de l'Ecriture Sainte ; il en employa les tours, & même les mots pour exprimer tout ce qui ſe préſenta, mais non pas dans des uſages ſi bas que l'a fait une fois Etienne de Tournay qui dans une de ſes lettres parlant d'un beau cheval qu'on lui avoit envoyé employe au maſculin ce qui eſt dit au feminin dans le Cantique des cantiques, & dit *Totus pulcher eſt & macula non eſt in eo.* Il fut auſſi très-éloigné de faire comme Pierre de Celles qui prit pour texte d'un de ſes Sermons ſur l'Aſcenſion ce cri des enfans contre Eliſée *Aſcende calve*

Si l'on ne prit pas alors les vrais moyens d'entendre l'Ecriture Sainte, il paroît que dans le XIII. ſiécle on tenta une nouvelle voye d'en developer le ſens naturel, mieux qu'on n'avoit fait juſques-là. Ce fut de rapprocher les textes ſemblables. Hugues de Saint-Cherſs ou de Vienne Cardinal de l'Ordre de Saint-Domique, ayant revû & corrigé la Bible en entier, & mis en marge les variantes des Manuſcrits Hebreux, Grecs & anciens latins écrits ſous Charlemagne, (a) fit travailler à la concordance de tous les textes, par des Religieux du Couvent de St Jacques de Paris, d'où vint qu'on les appella d'abord *Concordantiæ Sancti Jacobi.* Cet ouvrage fut ſi fort applaudi, que les Grecs & les Juifs entreprirent d'en faire un ſemblable. On n'eſt pas d'accord parmi les ſçavans ſur celui qui fit le partage de la Bible en chapitres, ſans quoi il étoit impoſſible d'executer cette Concordance. Genebrard croit qu'il fut fait

Echard Tom. 1. P. 197. ex Chron. Treveth. ad an. 1243.

(a) Une Bible ainſi apoſtillée en deux volumes fut payée deux cent livres par Etienne Tempier Evêque de Paris: ce qui reviendroit bien à mille livres d'aujourd'hui. Cet Evêque mourut en 1273. *Hiſt. Eccl. Pariſ. pag.* 503.

en ce tems-ci. Baleus le dit d'Etienne de Langton Archevêque de Cantorbery qui demeura long-tems en France (a) Quoiqu'il en ſoit, dès l'an 1236 on commençoit parmi les Dominiquains à trouver dans l'Ecriture Sainte de nouveaux ſens litteraux, que le Chapitre General défendit d'adopter. Et en 1256 il fut déclaré par le Chapitre General du même Ordre tenu à Paris, qu'on n'approuvoit pas les corrections de la Bible de Sens, & qu'on ne vouloit pas que les Religieux s'appuyaſſent ſur ces corrections.

Hiſt. Univerſ. Pariſ. t. 3. p. 297.

Theſ. anecd. t. 4. *cal.* 1673.

Je croi ne devoir pas finir mes remarques ſur les meſures que l'on prit pour le progrés de la ſcience de l'Ecriture, ſans faire obſerver que dans preſque tous ces ſiécles on s'eſt cru proche du tems de l'Ante-chriſt. Cette opinion ne fut pas ſi commune dans l'onziéme, où l'on ne faiſoit que de ſortir de l'époque que l'on avoit cru être la fin du monde. Mais dans le XII. Hugues Metellus écrivoit hau-

(a) Il avoit été Chanoine de Notre Dame de Paris avant ſon Epiſcopat. Il ſe retira depuis à Pontigny au Dioceſe d'Auxerre.

tement

tement à Adalberon Archevêque de Treves, *Tempora Antichriſti immi-nent.* Arnoul Archidiacre de Séez obſerve qu'on publioit de ſon tems que Pierre de Leon Antipape étoit l'Antechriſt, & il en apporta les preuves qui ſont curieuſes à lire (a). Adam de Perſeigne ne fut pas ſi ſimple, que d'ajoûter foi à l'Abbé Joachim lorſqu'il lui dit à Rome que l'Antechriſt étoit alors dans l'age de l'adoleſcence. En 1250 on crut tout de bon que l'arrivée de l'Antechriſt étoit prochaine, à la vûë de la déſolation que les Tartares, les Sarrazins & les Albigeois avoient cauſé parmi les Chrétiens : & peu s'en fallut que Guillaume de Saint-Amour ne le dit, lorſqu'il parla des ſéducteurs prédits par S. Paul.

Ep 6. in S. Antiq. P. Hugo. Præm.

Oudin T. 2. col. 1682.

Hiſt. Univerſ. Pariſ. t. 3. pag. 240.

De peric. nov. temp. p. 55.

Autant ces mépriſes des ſçavans du XII. & XIII. ſiécles marquent

(a) Il s'appuyoit ſur ce que *primò*, ce Pierre étoit de race Juive ; *ſecundò* ſur ce qu'il aimoit qu'on l'appellât la ruine de l'Univers *Ruina orbis*, & qu'il s'en felicitoit même, comme il arriva à Vezelay, où par ce principe il déclara qu'il aimoit naturellement à voir détruire des edifices : *tertiò*, ſur ce qu'il aimoit le gout de l'encens dans les ſauſſes & les ragoûts. *Spicileg. Tom. 2.*

leur peu d'habileté à pénétrer dans l'avenir qui n'eſt connu que de Dieu ſeul, autant leur ſentiment ſur les épreuves du feu, de l'eau, &c. prouve qu'ils ne croyoient pas le tenter en l'engageant à leur découvrir le paſſé. Anſelme de Laon, cet oracle des Théologiens au XII. ſiécle, en fit faire une fort ſinguliere pour connoître les auteurs d'un larcin commis au tréſor de la Cathedrale. Les Théologiens de Soiſſons firent baigner en ceremonie, auſſi au commencement du même ſiécle, les habitans de Buſſi le-long qu'on ſoupçonnoit de Manicheiſme; c'étoit auſſi la ſeule épreuve que Samſon Archevêque de Reims permit alors à certaines conditions, car il ne ſouffrit point celle du feu. Pierre le Chantre les regarda toutes generalement comme fort douteuſes.

Hiſt. reſtaur Ecile Laudun poſt opera Guib. Novig.

Guib. l. 3. de vita ſua cap. 16.

Verbi Abbrev. cap. 78.

Je paſſerai legerement ſur la Théologie de la Chaire. Il ſuffit d'ouvrir la Bibliotheque des Peres, pour connoître que plus on s'éloigna des anciens tems, moins on prêcha bien. Les Sermons du XI. ſiécle ſont plus ſententieux que ceux du XII. Ces

derniers ont quelquefois plus de citations : mais ſi on excepte ceux de S. Bernard & quelques autres, ils ne ſont pas plus remplis d'onction. La Scolaſtique commença ſur la fin à s'y introduire : & dans le treiziéme ſiécle rien ne fut plus commun que d'entendre prêcher dans un ſtyle bas & rampant. On s'imaginoit que l'arrangement methodique des diviſions & ſoudiviſions devoit tenir lieu d'onction. Le Docteur Alain avoit été au devant de ces défauts dans ſa Somme *de arte prædicatoria* : mais toute excellente qu'elle étoit, elle fut peu ſuivie. (a) L'Ordre des Dominiquains ſe diſtingua parmi les meilleurs Prédicateurs. L'un de leurs Generaux né en France prit la peine de dreſſer un canevas pour toute ſorte de Sermons ſuivant la compoſition de l'auditoire, devant les perſonnes de tout état & condition, Eccleſiaſtiques, Ordres Religieux, gens du monde ; & pour toutes les circonſtances imaginables, baptêmes,

(a) Humbert de Romans *Tom.* 25. *Bibl. Patrum.* Quelques-uns croyent que cette collection eſt plûtôt de Guillaume Perald celebre Dominiquain François.

premieres Meſſes, dépoſition d'Evêques, tenuë de Parlemens, Tournois, Foires, Marchés, &c. Les Evêques ne negligeoient point pour cela le devoir de la prédication. Il y en eut qui redigerent eux-mêmes leurs Sermons par écrit, & qui les croyant dignes de paſſer à la poſterité les leguerent à des Abbayes dont les Bibliotheques étoient celebres (a).

La Théologie du tribunal de la Pénitence ſouffrit auſſi ſes varietés. Comme c'eſt un ſujet qui a été traité par d'habiles gens, j'obſerverai ſeulement par rapport à l'Hiſtoire de France, que la maiſon de Saint-Victor de Paris fut le lieu où l'on cultiva le plus cette ſcience dans les deux derniers ſiécles dont il eſt queſtion, & que les ouvrages de ce genre y ont été fort communs.

Pour ne rien omettre dans ce diſcours, je dirai un mot ſur les écrivains liturgiques qui ont figuré avec

(a) Thibaud qui de Chanoine de Troyes fut fait Evêque de Challon ſur Saone du tems de St Loüis fit au Monaſtere de la Ferté ſur Grone, où il élut ſa ſepulture, un legs de ſes Sermons en ces termes : *Sermones noſtros quos propriâ manu ſcripſimus.* Camuzat. Promptuar.

les Théologiens. Jean Evêque d'Avranches fut dans l'onziéme ſiécle le plus conſiderable parmi les François. S'attachant à la lettre, il n'eſt pas farci de raiſons myſtiques, la plûpart fauſſes ou arbitraires, comme on en trouve dans ceux du douziéme & du treiziéme ; ſçavoir l'Abbé Rupert, Hugues de Saint-Victor, Beleth, Pierre Chancelier de Chartres, Guillaume d'Auxerre, Durand de Mende, & Guibert de Tournay : On peut rendre juſtice à ces écrivains en les enviſageant plûtôt comme de ſimples Hiſtoriens des rites, que comme de graves Théologiens. Cette matiere étant fort peu éclaircie dans ces trois ſiécles, produiſit une infinité de queſtions, & même de diſputes dont les déciſions ſe trouvent dans les collections publiées de nos jours. Une des plus ſingulieres fut s'il étoit permis de dédier des Egliſes ſous le titre du Saint-Eſprit comme avoit fait Abailard. Les Breviaires ou extraits des livres de chœur déja connus avant l'onziéme ſiécle, ſe multiplierent depuis. Le nombre en étoit étonnant au XIII. ſiécle : & en pluſieurs Diocéſes chaque Egliſe même

Theſ. anecd. Marten. & Ampliſſ. Collect.

Conſtit. Odonis Epiſcopi Pariſ. Nicol. Gellent. Ep. Andegav. an 1261. & 1270.

de la campagne étoit tenuë alors d'avoir un extrait de l'Ordinaire de la Cathedrale, afin que chacun fût inſtruit dans la ſcience des cérémonies Eccleſiaſtiques. L'Ecriture Sainte ne fut pas le ſeul livre d'où l'on tira ce qui formoit les parties de chant. On en a la preuve dans les Offices compoſés par S. Bernard & par tant d'autres, & même dans celui de S. Loüis qu'Arnoul Dupré Dominiquain redigea, & qui fut autoriſé par Philippe le Bel. L'Office du S. Sacrement compoſé par Saint Thomas d'Aquin, fut dans un goût tout nouveau, que l'on a rendu plus commun de nos jours.

CONNOISSANCE DE L'HISTOIRE : ETAT DE LA CRITIQUE.

Science des Antiques.

COmme dans tous les tems il y a eu de nouveaux évenemens, il y a eu auſſi des perſonnes attentives à les tranſmettre à la poſterité. L'Hiſtoire Eccleſiaſtique & profane ; Celle des guerres, des Princes, des Evê-

ques ont eu differens écrivains. Delà ſe ſont formées les Chroniques, les Annales, les Legendaires, les Martyrologes, les Obituaires ou Necrologes, & même les Cartulaires. Cette matiere eſt trop vaſte pour être diſcutée ici comme elle le meriteroit. Ces ouvrages ont été plus ou moins parſemés de fauſſetés, ſelon que les Auteurs ont eu plus ou moins de critique: car l'erreur s'eſt toujours préſentée ſous les apparences de la verité en ces ſiécles-là, comme dans les précedens, & tous les écrivains n'étoient pas également précautionnés contre les fables. L'étude de l'Hiſtoire a été protegée dans l'onziéme & le douziéme ſiécle par pluſieurs Evêques & Abbés du Royaume qui ont fait écrire ou retoucher les geſtes de leurs prédeceſſeurs (a). L'Hiſtoire a été écrite par une infinité de Moines qui ſe ſont plû à faire connoître leur Monaſtere; par des Eccleſiaſtiques qui vouloient faire honneur à leur patrie (b), & inſpirer la veneration

Voy. la Bibliotheque Hiſtorique du P. le Long.

(a) Godefroy de Champaleman Evêque d'Auxerre ſous le regne de Henry I. Baudry Evêque de Cambray, &c.

(b) *Willelm. Pratellenſ. Archid. Lexov. Geſta Normannorum.*

envers leurs Saints particuliers, par des Comtes qui ont pris la peine de la rediger eux-mêmes, comme Foulques Comte d'Anjou au XI. ſiécle, & les Comtes de Ghiſnes au XII. qui trouverent un bon écrivain dans Lambert Prêtre d'Ardres. L'Hiſtoire ne fut pas non plus negligée dans le treiſiéme ſiécle ; on y écrivit des vies de Saints, on y continua des chroniques.

Helgaud. Hugues de Fleury. Guill. de Naugis.

Les actions des nos Rois furent celles ſur leſquelles l'attention des Religieux, principalement ceux de Saint Benoît ſur Loire & de Saint-Denis ſe tourna entierement. Le goût de la fable, ni du merveilleux, ne trouva gueres d'accès dans ces derniers écrivains, quant aux évenemens de leur tems ſur leſquels ils n'auroient pas manqué d'être démentis. Mais en quantité de Villes & d'Egliſes particulieres, les Hiſtoriens farcirent leurs collections de fables & quelquefois de puerilités. Il y eut trois ſortes d'écrivains en fait d'Hiſtoire. Les uns qui croyoient tout, & qui l'écrivoient de même : D'autres qui écrivoient bien des choſes ;

& n'en croyoient qu'une partie : D'autres enfin qui dans le cours de leurs narrés aimoient mieux ſe taire ſur certaines choſes que d'écrire des fauſſetés ou des faits douteux. De cette derniere claſſe fut l'Anonyme Auteur de la vie du Venerable Poppon Abbé de Marchiennes, Baudri de Cambray, Foucher de Chartres. Je ne puis entrer dans le détail des autres. Quoique ces trois ſortes d'Hiſtoriens ne ſoyent pas également eſtimables, on ne doit pas cependant nier qu'il n'y ait eu quelquefois à profiter dans leurs Hiſtoires les plus fabuleuſes, comme ſont celles de Ceſaire d'Heiſterbach, de Thomas de Cantimpré ; parce qu'en rapportant des faits fabuleux, ils ne peuvent ſe diſpenſer de les revêtir de circonſtances qui indiquent les uſages de leur temps (a). La Secte des Cor-

Præf. vitæ Popp. Baldr. paſſim. Theſ. anecd. t. 1. p. 364.

(a) J'en dis autant de ceux qui mirent les faits de l'Hiſtoire en vers vulgaires. Ces écrivains ne doivent pas paſſer pour fort exacts. Ils s'arrogeoient des licences de plus d'une ſorte. On en ſera convaincu en liſant une chronique de faits choiſis du XIII. ſiécle que je pourrai donner au Supplement. Ces Poëtes s'appliquerent quelquefois à des ſujets qu'on regarderoit aujourd'hui comme peu intereſſants. Il ſeroit bon de voir la deſſus l'ouvrage indiqué par Sanderus

Metal. l. 1. cap. 3. nificiens dont parle Sarisbery eut été moins blamable ſi elle n'eut regardé comme *infames* que ces ſortes d'Hiſtoriens : mais elle en vouloit à tous les Hiſtoriographes. Il paroît qu'elle ne liſoit ni les anciens ni les modernes.

C'eſt aux Hiſtoriens même que nous avons l'obligation d'être informés de l'état où étoit en ces trois ſiécles la ſcience de l'Hiſtoire. Sans eux nous euſſions ignoré par exemple, qu'il y eut alors des critiques ſenſez ; que Gerard Evêque de Cambray refuta l'écrit prétendu venu du Ciel après la mort du Roy Robert qui ordonnoit de quitter les armes, & de pratiquer l'abſtinence les vendredis & les ſamedis : Qu'on ne voulut pas croire certaines femmes qui dirent du tems de la premiere croiſade, que c'étoit par un miracle, que la Croix ſe trouvoit imprimée ſur leur chair : Qu'il y eut bien des gens

Baldr. Camer Chron. l. 3. cap. 52.

Alberic. Chron. ad an. 1095.

pag. 209. dans le Catalogue des manuſcrits de la Cathedrale de Tournay, en ces termes : *Un livre en vieux françois de quelques joûtes & feſtins faites à Chavancy en Bourgogne, dont eſt auteur Jean Breter qui commença le livre en 1285. en Saumes en Auſay*, apparemment à Salmaiſe en Auxois.

qui rejettoient l'ancienne prophetie attribuée à Sainte Luce ſur Dioclétien & Maximien. *Sigebert in ult. cap. de ſcript. Eccleſ.*

On reconnut un goût de critique & de diſcernement dans pluſieurs autres Hiſtoriens. Robert du Mont-Saint-Michel paſſa en general pour avoir été très-judicieux. Robert d'Auxerre orna ſa Chronique d'un beau trait en faveur de la verité, lorſqu'il eut occaſion de parler de l'Hiſtoire de l'Invention de la Croix. (a) Abailard qu'on ſçait avoir diſtingué pluſieurs Saint-Denis, ne regarda que comme un conte tout ce qu'on diſoit tiré d'un écrit de Seth touchant l'étoile des Mages. Sariſbery regarda l'Hiſtoire de S. Euſtache comme pieuſe, mais non comme autoriſée; & il rejetta le livre inti- *Sermone de Epiphania.* *Policrat. l. 1. cap. 14. Lib. 2. c. 17.*

(a) Il combattit l'exiſtence du St. Quiriace Evêque de Jeruſalem. Et ajoûta ces mots. *Confutandum eſt igitur quod ſic & autoritas refellit & ratio, arbitrandum que eſt figmentum eſſe falſitatis, cum ibi nullum eluceat veſtigium veritatis. Quod ſi quis afferat hoc ideo eſſe tenendum quia recitari in Eccleſia ex longa conſuetudine ſit inductum, ſciat quia ubi ratio repugnat uſui, neceſſe eſt uſum cedere rationi.* M. de Tillemont a connu cette Sentence de Robert. *fol.* 48. *chron.* & s'en eſt ſervi à propos.

tulé *Conjectorium Danielis.* Guigues General des Chartreux eut le talent de diſcerner les vrayes lettres de S. Jerôme d'avec les fauſſes. Clarius Moine de Sens renvoyoit au jugement des ſçavans ce qu'on diſoit des miracles d'un pelerin de Châteaulandon. L'Evêque de Soiſſons défendit en 1173 de conſulter une fille qui ſe diſoit doüée de l'eſprit de Prophetie. Pierre de Celles s'abſtint de groſſir ſon recuëil des miracles de S. Thomas de Cantorbery par une regle digne de nos plus ſévéres critiques (a). Enfin le culte ſuperſtitieux d'un prétendu S. Guinefort ne fut découvert & rejetté, que par l'attention d'un Dominiquain à certains faits dont on lui parla. Voilà quelques exemples de l'uſage d'une ſaine critique dans les ſiécles dont je parle.

Epiſt. ad Durbon. nenſes.

Spicil. t. 2.

Alberic chron.

Ecript. ordin. Pred. t. 1. p. 193.

Mais les exemples de la fauſſe cri-

(a) *Nolui certa pro incertis ſcribere: ſuperflua enim ſunt impendia lucernæ ubi ſol meridianus lucet in virtute ſua, & denigrat majeſtatem verorum admixtum modicum fermenti mendacii & falſitatis. Credo magis laborandum, ut plura demantur miracula quæ merâ veritate fulciuntur in gloria Dei & præfati martyris, quàm ut aliqua furtiva & emendicata ſupponantur.* Petrus Cellenſis lib. 6. Epiſt. 18. ad Priorem Cantuar.

tique & de mépriſes inſignes furent bien plus communs. A Perigueux en l'an 1072 ſur ce qu'on trouva aux doigts d'un Evêque dont on y découvrit le corps dans l'ancienne Egliſe de Saint-Pierre, un anneau ſur lequel on liſoit diſtinctement *Papa Leo*, on s'imagina que ce devoit être le corps de Leon III. Pape ſous Charlemagne lequel ſeroit venu mourir en France; & cela parce qu'on ignoroit alors que le tître de *Papa* ſe donnoit plus anciennement à tous les Evêques. Ives de Chartres crut que nos Rois de la premiere race s'étoient fait ſacrer chacun dans le canton de leur Royaume. Hugues de Flavigny voulut vers le même tems faire le critique ſur l'étymologie de Verdun en commençant la Chronique de la même Ville : & il ne rencontra guéres mieux que ceux qui l'avoient précedé. Guibert de Nogent crut auſſi veritable l'hiſtoire de Quilius Roi Breton, qui alla viſiter les Apôtres à Jeruſalem, & il admit une inſcription *Virgini parituræ*. Abailard croyoit aux Sibylles & à ces fameux vers myſterieux qui commencent par ces mots :

Breviar. Petragoric. an 1559. ad 12. Novemb.

Epiſt. 70.

Labb. t. 1. Bibl. MS.

De vita ſua l. 2.

Epiſt. 7.

Judicii ſignum, tellus ſudore madeſcet.

Il ajoûtoit pareillement foi à la lettre de Seneque à St Paul. Hugues Metellus admettoit les faux actes de S. Jean l'Evangeliſte, où il eſt parlé du Philoſophe Criton. Il croyoit auſſi que S. Gregoire Pape avoit prié pour Trajan. Sarisbery étoit perſuadé que les corps des trois Rois étoient conſervés à Cologne ; il ajoûtoit pareillement foi à la donation des Iſles faite à l'Egliſe Romaine par l'Empereur Conſtantin. Pierre de Blois penſoit comme les Limoſins, que S. Martial Apôtre de Limoges étoit le jeune homme de l'Evangile. Dans le même tems pluſieurs ajoûtoient foi à un livre de la Conception de la Vierge fauſſement attribué à S. Anſelme. Les Moines de Saint-Denis tenoient pour authentique une inſcription qui portoit que S. Eugene dont ils avoient le corps étoit l'Evêque de Tolede, & ils la montrerent à Raimond Archevêque de cette Ville allant en 1148 au Concile de Reims, auſſi-bien qu'une legende qui contenoit les mêmes

Epiſt. 1.

Epiſt. 19.

Ep. ad Gerard Putelle. l. 1. Ep.

S. Thom. Cantuar. Ep. 171.

Metalog. l. 4. cap. ult.

Serm. de Sto Nicolao.

Annal. Bened. t. 5. p. 328.

Hiſt. S. Denis p. 196.

faits. Arnold Comte de Ghiſnes regardoit comme veritables les fables de Roland & d'Olivier. Guillaume le Breton croyoit au XIII. ſiécle qu'une pyramide qu'on voyoit alors proche la Ville de Tours, étoit élevée ſur le corps de Turnus, qu'il diſoit fondateur de cette Ville. Nangis parut perſuadé de l'Hiſtoire de Jean des Tems qui auroit vêcu depuis Charlemagne juſqu'à l'an 1139. On ajoûta foi communément au livre des douze Patriarches. Baudouin Prémontré de Ninove mit en ſa Chronique le tranſport de S. Antide Evêque de Beſançon à Rome par le diable. Richer de Senones marqua dans la ſienne une apparition de S. Denis à Philippe Auguſte aſſez ſemblable au conte qu'on avoit fait ſur Dagobert. Guillaume de Saint-Amour cita dans ſes écrits les faux actes de St Simon & St Jude. Enfin la Legende dorée de Jacques *de Voragine* encherit ſur Vincent de Beauvais, & inonda toute la France de fables : & toute mauvaiſe qu'elle fut, elle eut le credit de ſe voir citée dans un Synode d'Angers.

Lamb. Ardr. cap. 87. *Duchêne t.* 5. *p.* 69. *In Chr.* *Hiſt. Univ. Pariſ. t.* 3 *p.* 250. *ex Matt. Pariſ.* *Sacr. antiq. Hugo t.* 2. *p.* 92. *Spicil. t.* 3. *Op. Guil.* *p.* 447. *Spicil. t.* 11. *pag.* 265.

Je n'ai point inſiſté ſur les fables

de Merlin, ſur leſquelles nos ſçavans de France furent partagés, ſuivant le parti qu'ils tenoient par rapport au Roi d'Angleterre. Arnoul de Liſieux y ajoûta foi auſſi-bien que l'écrivain appellé Alain, & Baudoüin de Ninove. Pierre de Blois au contraire les mépriſa (a). Sariſbery atteſte qu'on n'en faiſoit pas grand cas & il les expliqua à ſa maniere. On voit-là qu'il agiſſoit par reſſentiment.

Ep. 1. ad Thom. Cantuar. Spicil. t. 2. p. 158. & 175. Epiſt. 167. & 272.

Les curieux du onziéme & douziéme ſiécle exercerent quelquefois la ſagacité de leur critique ſur les Bulles qu'on diſoit être des Papes ou ſur les Chartes des Seigneurs. Dom Mabillon a fait obſerver que dans l'onziéme on ne ſe laiſſoit plus ſurprendre par les fauſſaires; & que s'il y en eut alors, la fraude fut auſſi-tôt découverte. Au Concile de Saintes tenu ſous Gregoire VII. au ſujet de la prééminence de l'Archevêque de Tours ſur l'Evêque de Dol, on reconnut certainement, que les lettres du Pape Adrien ſur le pallium de cet Evêque étoient fauſſes, &

De re Diplom. p. 44.

(a) *Hiſt. Univ. Pariſ. t. 2. pag. 436. ubi*

qu'elles

qu'elles avoient été ſuppoſées par un clerc qui fut obligé lui-même d'en convenir. Lorſqu'on ne pouvoit pas avoir des preuves ſi évidentes de la fauſſeté, on la ſoupçonnoit au moins ; & l'on trouvoit que les ſoupçons avoient été bien fondés, lorſque les fauſſaires avoüoient leur fourberie au lit de la mort. C'eſt ce qui arriva à un nommé Sigibold Moine de Saint-Rambert ſous le regne de Philippe I, & à un nommé Guernon Moine de Saint Medard de Soiſſons, ſous l'un des Rois ſuivans. Sur la fin du XII. ſiécle, Etienne Evêque de Tournay eut des preuves manifeſtes de quelque falſification de Bulles dont un Prêtre Bénéficier de ſa Cathedrale étoit Auteur ; & il en découvrit les moules & les modéles. Il dit ailleurs, qu'il en étoit ſorti de cette boutique de ſi évidemment fauſſes en faveur de l'Abbé de Saint-Martin de la même Ville, qu'un enfant aux rudimens auroit pu en connoître la ſuppoſition. Pierre de Blois gémiſſoit en voyant la multitude de fauſſes exemptions qui étoient dans les Archives des Moines, dont il n'y avoit que les Ju-

Append. ad vit. Urb. II. p. 376. Mem. de Trevoux Mars 1713.

Epiſt. 214. ad Guillelm. Archiep. Remenſ. Ep. 225.

Epiſt. 68.

ges vraiment critiques qui puſſent s'en appercevoir. Et peut-on dire qu'il eut tort, puiſqu'on reconnoiſſoit ouvertement dans l'Ordre de Citeaux qu'il y avoit des falſificateurs de Chartres & de Sceaux? Le Chapitre General de l'an 1157, ſtatua, en défendant de de ſe ſervir de ces faux titres, que ſi c'étoit des Moines dans les Ordres qui en fuſſent Auteurs, ils ſeroient interdits; ſi c'étoit des freres Lais, qu'ils fuſſent mis au dernier rang; & que les uns & les autres jeûneroient tous les Vendredis au pain & à l'eau. On n'eut pas moins de vigilance ſous le regne de Philippe Auguſte qui concourut avec le Pontificat d'Innocent III: Ce Pape donna même des regles ſuivant leſquelles on pouvoit reconnoître les faux titres. De là vint qu'il déclara fauſſes les lettres prétenduës obtenuës de lui en faveur du Curé de Lachy, proche l'Abbaye de Vauluiſant au Diocéſe de Sens. Bernard Evêque de Metz en jugea de même d'une Bulle que certains Moines de ſon Diocéſe avoient produite contre ceux de Vazor: & Gervais Abbé General de Prémontré

num. 61. tom. 4. Theſaur. Anecdot.

Diplom. Mabil. p. 633.

Ampliſſ. Collect. t. 1. col 1031.

Ibid. col. 1065.

Sacræ antiq. Hugo t. 5.

vint à bout de découvrir des lettres munies fauſſement de ſon nom & ſcellées de ſon ſceau par un Chanoine d'Angleterre. Sous le regne de St Loüis & les ſuivants où l'on devint encore plus clairvoyant, ceux qu'on ſoupçonna le plus de fauſſeté en fait de Bulles, furent les differens quêteurs qui ſe répandirent dans le Royaume munis d'indulgences : mais ces fauſſetés ne tiroient pas ſi fort à conſequence. Je ne puis m'étendre ſur les falſifications de ſceaux qui furent preſque toujours reconnuës : Cependant j'aurois bien des preuves à ajoûter à celles qui ſe trouvent dans la Diplomatique du Pere Mabillon. La coûtume de s'aſſurer par les ſceaux, de la verité des traités contractés entre les Communautés & les Seigneurs, ne s'introduiſit que peu-à-peu dans les ſiécles dont je fais mention : & comme on en abuſa encore, on inventa l'uſage des Contre-ſceaux dont les plus anciens ſont du XII. ſiécle.

Ep. 125. Gervaſii.

Statuta Nicol. Gellent Ep. Andeg. an. 1270. Spicil. to II.

De re Diplomat. p. 139. & 146.

Pour ne point faire ici un article ſeparé de la connoiſſance des Antiques, je joindrai ce que j'ai à

CONNOISSANCE DES ANTIQUES

dire ſur cette matiere à celle de l'Hiſtoire & de la critique, avec leſquelles elle a tant de liaiſon. Je ne parle point de la connoiſſance des anciens édifices Romains. Ce qu'en a écrit l'Auteur des Geſtes des Seigneurs d'Amboiſe, prouve combien il étoit peu en état d'en juger, puiſqu'il reſulte de ſa propre narration, que l'édifice dont il parle n'étoit autre choſe que des Bains de quelques Seigneurs Romains, tels à peu près qu'on en a découvert à Montmartre les années dernieres, & que cependant il dit qu'il avoit été conſtruit par Jules-Ceſar. Fulcoïus Poëte de Meaux ſous les Rois Henry I. & Philippe I. ayant vu & examiné la tête d'une ſtatuë payenne qui fut trouvée de ſon tems dans la même Ville, ſous les ruines d'un Temple de Mars, decida qu'elle devoit être de ce Dieu. Ce qui étoit très-vraiſemblable à en juger par la deſcription qu'il en fit (a). Ebrard Chanoine regulier qui a écrit au XII. ſiécle ſur les anti-

Spicileg. t. 10. p. 312.

(a) *Horrendum caput & tamen hoc horrore decorum*
Lumine terrifico, terror & ipſe decet.
Hiſtoire de l'Egliſe de Meaux, t. 2. pag. 453.

quités de Guatines en Flandre paroît auſſi s'être aſſez bien connu en antiquités Romaines, & avoir rencontré juſte, aidé par le texte d'Oroſe. Je dis la même choſe de Lambert d'Ardres qui fait ſçavamment obſerver, que les vaſes de terre rouge & de verre qu'on trouvoit proche Selveſſe, étoient du tems des Payens. *Theſ. anecdot. tom. 3.* *Hiſt. Comit. Gbuſn. cap. 989.*

Je paſſerai brievement ſur cette quantité de pieces que Riquin Evêque de Toul ſous Loüis le Gros mit avec la premiere pierre dans les fondemens de l'Egliſe de S. Leon de la même Ville; quoiqu'à en juger par des découvertes faites de nos jours dans des fondations de bâtimens recens, on peut croire, que ces deniers étoient d'anciennes Monnoyes ou medailles qu'on enfouit en cet endroit, parcequ'elles n'avoient plus de cours. Je ne m'arrêterai pas non plus ſur cette ancienne chaîne d'or à laquelle on dit qu'on trouva l'an 1145 un crapau attaché proche les murs de la Ville du Mans. Les écrivains ne ſont pas d'accord ſur cette découverte (a), & au reſte, ce qu'on *Hugo Metell. Ep. 40.* *Corvaiſier pag. 441, ex Chron. Norm. in MS. S. Vict.*

(a) Guillaume de Neubrige dit que ce fut à Winton en Angleterre.

découvrit avoit tout l'air d'un Taliſman, tel qu'on en avoit trouvé un au VI. ſiécle ſur un pont de Paris. Il paroît par les écrits de l'Abbé Suger, qu'on poſſédoit de ſon tems à Saint-Denis des eſpeces de diptyques ou tables d'ivoire d'un travail ineſtimable ſur leſquelles étoient repréſentées d'anciennes Hiſtoires profanes. Cet Abbé les tira des anciens coffres & en fit orner une tribune. Cela marquoit au moins qu'il avoit du goût pour l'antiquité & pour la Sculpture des Romains.

Duchêne t. 4. p. 348.

Je n'ai plus que trois obſervations à inſerer ici ſur de veritables tréſors d'antiquités qui furent trouvés tant au XII. qu'au XIII. ſiécle. Le premier en l'an 1156 ſous Loüis le Jeune proche une petite Ville de Bourgogne appellée Vermenton. C'étoient des médailles de cuivre en grande quantité. Miles Seigneur de Noyers voulut s'en rendre le maître au préjudice des Religieux de l'Abbaye de Regny. Il y eut action intentée à cette occaſion : & enfin Adrien IV. adreſſa aux Evêques d'Auxerre & de Langres une Bulle, afin qu'ils obligeaſ-

Chartular. Regniac. Mercure de France Janv. 1725.

ſent le Seigneur de Noyers de les reſtituer. La Bulle ſe ſert du terme de *Cuprum inventum.* On ignore ce qu'en firent les Moines de Regny qui ſont de l'Ordre de Citeaux ſous la filiation de Clervaux : mais il y a tout lieu de croire qu'ils n'en compoſerent point un medailler. Le ſecond tréſor qui fut trouvé ſur la fin du même ſiécle, étoit plus conſiderable : auſſi excita-t'il la curioſité ou l'avidité du Roy d'Angleterre : Il fut découvert dans la terre d'un Seigneur du pays Limouſin. C'étoit une antique toute d'or qui répreſentoit un Empereur aſſis à table avec ſa femme & ſes enfans. Ce Seigneur mit ſon tréſor à couvert en un lieu que Rigord appelle *Caſtrum Lucii de Capreolo*, chez le Vicomte de Limoges. Richard Roy d'Angleterre aſſiegea ce Château. Mais il lui en couta la vie. L'Hiſtorien qui nous a tranſmis cet evenement de l'an 1199, au lieu de ſpecifier quel étoit l'Empereur répreſenté ſur cette antique, s'eſt contenté de dire, qu'on y voyoit des marques qui l'enſeignoient à la poſterité ſans nous apprendre en quoi elles conſiſ-

Duchêne t. 5. p. 42.

toient, & ſans déterminer ſi cette antique étoit un eſpece de baſſin ou ſi elle conſiſtoit en des figures ſeparées. Voilà juſqu'où l'on pouſſoit alors la curioſité en ce genre. Le troiſiéme tréſor étoit de l'eſpece du premier dont j'ai parlé ci-deſſus. Ce fut un pot de terre rempli de petites médailles qui fut découvert à Seaus en Gâtinois proche Château-Landon, l'an 1290 par des ouvriers qui jettoient les fondemens d'un mur. Comme c'étoit ſur le territoire de l'Abbaye de Saint-Maur des Foſſez, les pieces furent miſes entre les mains du Maire de ce lieu & celles du Prévôt de Château-Landon. Ce dernier eut la moitié, & l'Abbaye l'autre. On voit par là qu'on les prenoit au poids, & qu'on ne les eſtimoit que du côté de la matiere. Voilà tout le cas qu'on fit de cette découverte. Cependant on en dreſſa un Procés-Verbal (a)

Chartulare Foſſatenſe.

(a) *En Cartulari S. Mauri Foſſar. Scripto ſui Philippo Pulcro. Abbate Petro; articulo de Seuga, ubi de Juſtitiâ.* L'an de grace 1290 furent trouvés deniers de metal en un pot de terre en la Ville de Seau, en la terre de la Communauté, ſi comme l'on feſoit les fondemens d'un mur: & furent les deniers apportés en noſtre maiſon, & mis en la main de noſtre Meire & du Prévoſt Sei-

pour aſſurer la joüiſſance des droits Seigneuriaux. On n'en ſçavoit pas alors davantage. J'ai appris par un fragment de poëſie françoiſe écrite du temps de S. Loüis, qu'alors on donnoit le nom de *Quacuel* à ce que nous appellons medailles de cuivre ou de bronze; & que le cuivre dont elles étoient compoſées, portoit parmi le vulgaire le nom de *Mahon*, qui eſt encore uſité parmi quelques-uns de ceux qui commercent en vieux cuivre. Je renvoye à la note ci-deſſous ce fragment qui ma paru curieux (a). Il fera voir que les découvertes d'antiquités qu'on faiſoit plus communement alors, étoient d'antiques de

de Chaſtel-Landon, c'eſt-à-ſçavoir Maître Pierre Taſtepoire lors Prévoſt, & furent départiz : Et en ot la moitié, & nos l'aultre ; Preſens Monſeignor l'Abbé, Jehan de Braye & Adam de Pierre les Chappelains, Guillaume de Geviſi ſon Clerc, maiſtre Guillaume le Fiſicien, Guiart d'Arragon, Guiart le Mareſchal, Robert de Mereville, Philippe Buffe, Renaut Feſſart, & ledit Prévoſt, & Jehan le Cendrier Sergent de Chaſteau-landon. *Portefeüille de Gagnieres cotté 223. fol. 514. verſo.* Le mos de *Ville* ſe diſoit alors au lieu de *Village*. Et il eſt viſible qu'il eſt naturellement dérivé de *Villa*.

(a) Codex manuſcript. S. Genov. ſign. B. b. 2. Paulo poſt medium *des VII. manieres de metal.* A l'article. *Del cœuvre :*

cuivre & de medailles de la même matiere.

Au tans de no gent anchisour
Fu li keuvre en grant valour,
Car fer ne fu mie en us,
Ve se durté mie connu,
Atmes de keuvre faisoient,
Et lor terres en Wangnoient.
Lor monoie de keuvre fu,
Dont il riche furent tenu:
Encore en terre les trovon,
Et quacuel (a) si le appellon.
Or argent ne fu en nul pris
Car adonc lors estoit avis
K'utilles fust a nul affaire:
Ore si trovons le contraire
K'or & argent est en honour,
Et keuvre en poure valour
Chu qu'il mistrent en lor tresor,
Et ke amerent ke or
Et ke adont fut chier tenu
Apres heus autel lagaen fu
Ke en lor temples enfondoit on
Mainte ymagene de mahon,
Tumbes de gent & au re œuvre;
Et pos conclaime pos de keuvre,
Si cange li tans cascun jour:
Monoie qui fut en valour
Devant nous, est si despite
Ke par tout est contredite, &c.

(a) Seroit ce ce mot qui auroit produit celui de *Caquilus* en basse latinité, que les anciens Glossaites disent avoir signifié *un aigle* ?

ETAT DES CONNOISSANCES GEOGRAPHIQUES.

JE joindrai ici la Phyſique & la Geographie, parce que pluſieurs Auteurs des ſiécles dont je parle ont traité ces deux articles dans le même ouvrage. La Geographie conſiderant la terre & ſes parties entant qu'habitées, & la Phyſique regardant ces mêmes parties entant que relatives les unes aux autres.

On ne connoît point d'écrivains François du XI. ſiécle depuis la mort du Roy Robert, qui ait montré la moindre connoiſſance de Geographie, ſinon Hugues de Sainte-Marie Moine de Fleury-ſur-Loire, lequel peut-être ne fit que copier quelque exemplaire d'Aimoin, & Guibert de Nogent ſous Coucy, qui ayant écrit ſur les Croiſades, prit connoiſſance des pays éloignés. Ces deux Auteurs, quoique vivans dans l'onziéme ſiécle, ne ſont morts que dans le ſuivant. Leurs lumieres, au reſte, ne ſurpaſſerent pas de beaucoup celles

Epiſt. 119. ad Richer. Senon.

d'Yves de Chartres, qui s'étoit contenté de jetter la vûë ſur les anciennes Notices des Gaules pour s'inſtruire touchant l'antiquité des Metropoles. L'Auteur de l'ouvrage appellé *Inſtitutiones Monaſticæ*, parmi les œuvres de Hugues de Saint-Victor, fit auſſi un petit Traité de Geographie (a): mais avec un Pline & quelque autre ancien, il étoit facile de former de ces ſortes d'opuſcules. Cet écrivain peut avoir fleuri ſous Loüis le Gros. Hugues Meteilus écrivit environ dans ces tems-là à

Epiſt. 5.

Conſtantin Chanoine de Saint-Leon de Toul, qu'il avoit autrefois étudié le Globe, conſideré les cinq Zones, & placé des hommes juſqu'à Meroé (b) & à Sienes. Il eſt certain que les livres de Geographie, s'ils ne furent pas beaucoup lûs dans les Ordres nouveaux du XII. ſiécle, au moins on les emprunta des anciens Monaſteres, & on les tranſcrivit. Comme

Interpr. Caſſiod.

on avoit aſſez communément les ouvrages de Caſſiodore on pouvoit y

(a) Quelques uns l'attribuent à Richard de Saint-Victor. Oudin *t.* 2. *col.* 1151.

(b) C'eſt dans la haute Ethiopie.

avoir lû l'endroit qui marque expreſſément que les Moines doivent lire les Coſmographes. Si on ne profita pas de cet avis, les copies qu'on fit d'Æthicus, de l'Itineraire d'Antonin, &c. n'en furent pas moins utiles pour les ſiécles ſuivans. Mais une preuve que les anciens Moines qui n'étoient pas en Congregation n'étudioient gueres la Geographie au XII. ſiécle, eſt que l'Abbé de Ferrieres ignoroit alors qu'il y eut aux Pays-Bas une Ville du nom de Tournay, & reciproquement les Moines de Tournay ne pouvoient pas découvrir la ſituation de l'Abbaye de Ferrieres. Ce fut une vraye difficulté entre ces deux Monaſteres, que de ſe déterrer l'un l'autre. Parmi ceux qui avoient occaſion de changer de Monaſtere, il n'arrivoit pas qu'on fût ſi borné en fait de Geographie : mais quelquefois on donnoit à une Province le nom d'une autre. C'eſt en quoi ſe trompa Pierre le Venerable, qui écrivant aux Prélats du pays que nous appellons aujourd'hui le Dauphiné, au ſujet des Petrobruſiens donna à leur Province le nom de Septimanie,

Spicileg. t. 12. in Narrat. reſtaur. S. Mart. Tornac.

Annal. Bened. t. 6. pag. 346. ad an. 1142.

quoique ce nom ne convienne qu'à une portion de la Gaule Narbonnoiſe.

On ne faiſoit donc alors qu'éfleurer les deſcriptions Geographiques. On peut encore juger que cette ſcience n'étoit cultivée que fort ſuperficiellement, par celle de Guillaume de Jumieges qui prend St Auguſtin pour guide dans la Coſmographie. La notice du monde univerſel donnée par Robert de Saint-Marien d'Auxerre parut un peu plus raiſonnée : & en y joignant ce que Gervais de Tillebery Maréchal du Royaume d'Arles ſon contemporain écrivit de ſon côté, on put rediger une Coſmographie aſſez complete. On liſoit dans ce dernier que quelques-uns n'admettoient que deux parties du monde, ſçavoir l'Europe & l'Aſie, & qu'ils renfermoient l'Afrique dans l'Europe. Pour nous dit-il, nous plaçons le monde quarré au milieu des mers. Tel étoit le langage Geographique à la mort de Philippe Auguſte : Cependant Alain qui avoit vêcu ſous le même Roy diſoit que la terre étoit ronde : *Et teretem mundi deſcribere formam.* Alberic de

Script. Normann.

Aug. de civ. Dei lib. 16.

Adcaput Chron.

Script. Brunſvic.

Lib. 2. cap. 2.

In Anticlaud.

Trois-Fontaines qui vivoit auſſi dans le même tems, nous apprend que Gui de Baſoches Chantre de l'Egliſe de Chaalons ſur Marne avoit écrit un volume intitulé *De mundi regionibus.* Ce livre ne fut pas apparemment fort connu puiſqu'il n'eſt pas parvenu juſqu'à nous. J'en ai découvert un autre qui contient un détail de tous les Siéges Epiſcopaux du monde Chrétien, dont je croirois que Pierre de Blois a pu être Auteur, parce que ce volume ne contient que ſes lettres, & que le détail des Evêchés d'Angleterre où il avoit été Archidiacre de Bath, y eſt plus complet qu'aucun autre.

Chron. Abb. ad an 1203. quo obiit Guido.

Sous le regne de St Loüis la connoiſſance du globe terreſtre fut plus cultivée. Les differentes croiſades ayant formé des relations dans l'Orient, on reçût des memoires ſur l'Armenie, ſur les Indes, ſur la Tartarie. L'ordre de St Dominique qui ſe dévoüa aux Miſſions fut en état de donner bien des éclairciſſemens. Nous ne connoiſſons cependant que de foibles ouvrages en ce genre. Richard de Fournival Chancelier de l'Egliſe

Duchêne t. 5. p. 348. Spicil. t. 7. Hiſt. Univ. Pariſ. t. 3. p. 189.

d'Amiens, qui avoit une nombreuſe Bibliotheque pour ce tems-là, n'avoit pour tout Auteur en matiere de Geographie que le livre d'un nommé *Bernardus Silveſter*, intitulé *Coſmographus*. Outre cela lorſqu'on entreprenoit alors de donner des cartes Geographiques, on n'y réüſſiſſoit pas mieux, à en juger par des morceaux qui ſont reſtés, que ceux qui dreſſerent ſous l'Empereur Théodoſe les Tables dites de Peutinger. On peut conſulter l'Image du monde écrite en vers françois par Gautier de Metz l'an 1245. & ornée des figures du globe du monde & des differens peuples Barbares, Sauvages & monſtrueux qu'il place tous dans les Indes. Il fait auſſi mention d'autres Provinces, mais toujours par rapport aux animaux extraordinaires & aux plantes qu'on y voit. Il dit en parlant de l'Iſle de Meroes, qu'en plein midi il n'y a point d'ombre; il donne le nom de Quanontille à celle où il y a ſix mois de nuit & ſix mois de jour. Il n'oublie pas *l'Iſle perdue* trouvée à ce qu'il dit par St Brendan: & en traittant de l'Irlande, il y admet le Purgatoire fabuleux de St

Ex Catalogo MS. in Eccl. Arrhiavenſi.

Patrice (a). Bernard Guidonis ne fut pas non plus extrêmement exact dans ce qu'il redigea, s'étant trompé même dans ce qu'il voulut écrire ſur les Gaules, ſous le regne de Philippe le Bel. Comme il étoit fort laborieux & qu'il avoit demeuré à Limoges dont il a donné quelques antiquités, il pourroit bien avoir été l'Auteur d'un manuſcrit qu'on y voyoit autrefois à l'Abbaye de Saint-Martial ſur les Châteaux du pays Limouſin.

Duchêne t. 1. pag. 22.

Cod. 100. St-Mart. p. 233. Liber Caſtel. lorum Lemovicenſium.

Ce qui put dégoûter d'écrire ſur la Geographie, & ſurtout de deſcendre dans le particulier, fut ſans doute la difficulté de mettre en latin pluſieurs noms de lieu. Les Religieux de Chaumouſey au Diocéſe de Toul, paſſerent au XII. ſiécle par deſſus cet embarras, & même de deſſein formé. Ils avertirent dans une échange dreſſée en latin, qu'ils exprimoient les noms des Villages *ruſticâ linguâ*, afin que s'il s'élevoit quelque jour des dif-

Hiſt. Calmoſ. Eccleſ. Theſ. anecdot. tom. 1.

(a) Un nommé Marc qui avoit été envoyé en Tartarie & aux Indes fit en François un livre des merveilles de ces pays-là que Jean d'Ypres en ſa Chronique dit qu'il poſſedoit. *Theſ. anecdot. t. 1. pag. 747.*

ficultés, le titre fut clair & parlant. Robert du Mont ſemble improuver que les Ciſterciens ne conſervaſſent pas toujours les anciens noms des lieux où on les établiſſoit, & qu'ils leur donnaſſent des noms nouveaux & myſterieux comme *Domus Dei*, *Claravallis*, *Curia Dei*, *Eleemoſyna*. Il avoit remarqué que pluſieurs profonds Philoſophes s'étoient rendu parmi eux, attirés par l'emphaſe du nom que portoient ces Monaſteres. Mais ce n'étoient pas les premiers : on avoit depuis peu des exemples de Monaſteres fondés ſous les ſpecieux noms de Bethanie (a), de Joſaphat, &c. Les Chartreux donnerent une fois dans la même idée, & crurent devoir imiter les Ciſterciens. Quelques uns d'entre-eux ne pouvant s'accoûtumer au nom de Bellariz ou Beau-Lariz, qui étoit celui d'une terre que les Comtes de Nevers leur avoient donné pour y bâtir une maiſon, parce qu'il paroiſſoit rappeller le paganiſme des Dieux Lares, propoſerent au Chapitre General de l'an

Lib. de immut. Monachor. in append. ad Guibert. p. 811.

Bellus laricus. Au Diocéſe d'Auxerre reproche Donzy.

(a) Au Diocéſe de Beſançon. Chifflet T. 2. p. 217.

1289 de changer ce nom : & on ſtatua que déſormais ce Monaſtere ſeroit appellé *Bellus locus* ; ce qui n'a cependant pas été executé, l'ancien nom ayant prévalu. Loüis VII. qui fit bâtir tant de petites Villes & ſous lequel on coupa tant de forêts pour y placer des bourgs & des villages, ne fit changer les noms de ces lieux, qu'en très-peu d'endroits qui ſont aujourd'hui appellés Ville-Neuve-le-Roy. Ainſi cela ne reſta point obſcurci dans l'étude de la Geographie.

Annal. Bened. t. 6. p. 691.

Robert. Autiſſ. in Chr. ubi de Ludov. VII.

Les conteſtations qui s'éleverent en France ſur les limites des Diocéſes, méritent que je ne les paſſe pas ſous ſilence à cauſe de leur rapport avec la Geographie. Le Pape Paſcal II, prévint en écrivant à Lambert Evêque d'Arras, celles qui auroient pu s'élever ſur le partage de ſon Diocéſe & de celui de Cambrai, marquant qu'il fût fait ſelon l'énoncé des titres. Au treiziéme ſiécle, il y en eut à l'égard du Diocéſe de Paris du côté qu'il cofinoit à celui de Chartres & à celui de Beauvais : & à l'égard du Diocéſe d'Auxerre, touchant les limites de celui d'Autun, du côté

qu'ils ſont contigus. Toutes ces difficultés ſe regloient par arbitrage ſur la dépoſition des anciens ; & jamais on ne voyoit produire pour former les déciſions aucune Carte Geographique ; la perfection des ſciences n'étant point encore pouſſée juſques-là.

SCIENCE DE LA PHYSIQUE.

IL y eut fort peu d'ouvrages & de conteſtations ſur la Phyſique dans l'onziéme ſiécle. Herman le Contract fit un livre ſur la lumiere mentionné dans la Chronique de Baudoin de Ninove : Mais vers l'an 1100 le Poëte Hildebert écrivit ſur les pierres prétieuſes un ouvrage qu'on appella *le Lapidaire* dont il ſe fit des traductions preſqu'auſſitôt ; ce qui eſt une marque qu'il y eut des curieux de matieres Phyſiques. Comme il étoit ordinaire de traitter de Magiciens & de Necromanciens tous ceux qui paroiſſoient plus appliqués aux ſciences : ſur ce faux principe on fit courir pluſieurs bruits deſavantageux à la répu-

Ad an. 1064.

tation de Berenger, & on lui imputa une Phyſique un peu ſurnaturelle, qu'il n'avoit pas certainement appriſe à l'école de Fulbert. Berenger ne fut pas plus Magicien, que ceux qui de ſon tems remarquerent les effets extraordinaires de la nature ; cette neige par exemple en ſi grande quantité l'an 1047, qu'elle briſa les arbres : ces ſerpens proche Tournai qui s'entrebattirent l'an 1055 ou 1059. Cette femme à deux corps de l'an 1062, & ce pain qu'on trouva teint de ſang l'an 1095. Il eſt vrai que la femme qui avoit deux corps fut priſe par quelques gens credules de ces tems-là pour une figure de la réünion de la Normandie & de l'Angleterre ſous la domination d'un même Prince, ſurtout à cauſe que ce fut en Normandie qu'elle parut. Mais il n'en fut pas de même de l'homme metamorphoſé en âne l'an 1049 : il ne fut inſeré dans pluſieurs Chroniques, qu'avec certaines reflexions ſur la vertu des Nécromantiens : par où l'on entrevoit, que les écrivains ſe doutoient de quelque faſcination.

Alberic. ad an. 1050.

Comme ces obſervations Phyſiques

faiſoient l'ornement des ouvrages de ces tems-là, il ne faut pas être ſurpris d'y trouver outre une Androgine célébrée par un Poëte, la remarque d'une fille, des oreilles de laquelle il ſortoit des épis de bled. Celle de la neige en 1114 de la même force que celle de l'an 1047; celle de la riviere de Meuſe ſuſpenduë en l'air l'an 1118 ou 1116; Du miel tombant du Ciel en 1143: des eſpeces de viſages d'hommes marqués ſur des grains de grêle en 1142 avec une pluye d'oiſeaux dont les aîles avoient vingt pieds de long. L'obſervation d'une autre grêle l'an 1194 entre Compiegne & Clermont en Beauvoiſis, entremêlée de corbeaux qui portoient des charbons & mettoient le feu partout. Je ne dis rien de cette double Lune vûë à Louvain l'an 1151. Guibert de Nogent s'étendit fort dans ſes écrits ſur certaines chutes de tonnerre qui ne meritoient pas tant l'attention des Phyſiciens, que le coudrier dit de Saint-Gratien planté à quelques lieües d'Amiens, lequel produiſoit tous les ans des noiſettes dans l'eſpace de la

Hildebert col. 1168.

Balduin Ninov. p. 166.

Nangis. & Alberic.

Bald. Ninov. p. 169.

Rigord. Duchêne t. 5. *p.* 38.

Bald. Ninov.

nuit du 24 Octobre ; ce qu'Ingeran Evêque d'Amiens certifia veritable & qui fut cru par Geoffroy Evêque de Chartres. Rigord fit encore alors une plaiſante remarque : mais elle étoit de la competence d'un Médecin tel qu'il étoit : Il dit, que depuis l'an 1187 auquel la Sainte Croix fut priſe ſur les Chrétiens par Saladin, les enfans qui vinrent au monde n'eurent que vingt ou vingt-deux dents au lieu de trente-deux.

Annal. Bened.t. 5. pag. 685.

Vita Phil. Aug. ad an.1187.

Pendant que les Auteurs de Chroniques marquoient toutes ces merveilles de la nature, Hugues Metellus s'attacha à expliquer comment l'ame eſt toute entiere dans tout le corps & toute en chaque membre, & il la comparoit à un point indiviſible. Bernard Ithier moine de Limoges trouvoit dans le cerveau de l'homme des cellules où reſide la faculté d'intelligence, & remarquoit qu'un homme qui avoit été bleſſé dans cette partie conſervoit avec la memoire la facilité de parler. Il obſerva que dans la cellule poſterieure étoit le ſiége de la memoire, & dans celle du milieu la faculté du diſcernement : Un Al-

Epiſt. 32. & 51.

Codex MS. S. Mart. 88.

Sarisb. metalog. lib. 2. cap. 10. beric examinoit si scrupuleusement la matiere, que quoiqu'une superficie fût très-polie, cependant il y trouvoit toujours de petites bosses à rabattre & des coups de rabot à donner. Un Sarisbery disoit de ceux qui demandent si le Soleil est lumineux, si la neige est blanche, & si le feu est chaud, que ce sont des insensés : il avoüoit que les Physiciens ont des regles pour connoître si les corps joüiront bientôt de la santé, ou si la maladie doit leur survenir, ou enfin s'ils doivent rester dans l'état de neutralité. Il faisoit observer qu'entre les animaux le Renard est d'une nature indisciplinable : Que tous ceux & celles qui croyent être transportés à certaines assemblées nocturnes sont frappés d'illusion ; il doutoit que le verre fut malleable, & n'ajoûtoit pas foi à l'histoire rapportée la dessus chez Petrone. Pierre de Celles expliquoit dans un de ses Sermons la generation du corps humain aussi physiquement que l'auroit fait un Médecin. Il écrivoit dans une de ses lettres, que les Anglois sont plus reveurs que les François, parce qu'ils ont

Policr. l. 7. cap. 7.

Ibid l. 2. cap. 2.

Epist. ad Joann. Pictav. Ep. t. 2. Epist. S. Thom. Ep. 17.

Policr. l. 4. c. 5.

Serm. 1. in cap. jejunii.

Lib. 6. Ep. 23.

ont le cerveau plus humide. Pierre de Blois de ſon côté trouvoit mauvais qu'on apprît trop tôt à la jeuneſſe comment ſe fait le reflux de la mer, & où le Nil prend ſa ſource. Ce fut ainſi que tous ces ſçavans du XII. ſiécle traiterent incidemment dans leurs ouvrages quelques points de la Phyſique. On conſerve en quelques Bibliotheques du Royaume des Traités exprès d'autres ſçavans du même tems, ſçavoir les queſtions Phyſiques d'un nommé Adelard Anglois adreſſées à ſon neveu, qui eurent alors un certain cours en France, celles du Docteur Alain, la Phyſique de Garnier de Saint-Victor & le traité d'un nommé Guillaume, ſur l'homme, qui a pour titre *Microſcomographie*, dont l'Auteur prétend que l'homme eſt un abregé de l'Univers. Mais ces ouvrages n'ont pas fait fortune & ſont reſtés juſqu'ici manuſcrits. On peut mettre dans le rang des queſtions phyſiques dont je viens de parler, celle qui regarde les aſſaſſins, en préſence deſquels on dit que la playe de ceux qu'ils ont tué, quoique refermée, coule de nouveau.

Epiſt. 101.

Bibl. Capituli Par. & cod. Colbert 3055.

Cod. Victor. 1026.

Ampliſſ. Collect. tom. 5.

Cette eſpece de phenoméne fut obſervé au XII. ſiécle ſur le cadavre de
Bibl. Ciſterc. t. 3. pag. 266. l'Abbé de Trois-Fontaines : & Pierre huitiéme Abbé de Clervaux en avertit l'Abbé de Citeaux.

Parmi les écrivains moins occupés, quelques-uns entreprirent de ſpiritualiſer la Phyſique. Guillaume Abbé de Saint-Thierry écrivit la
Bibl. Ciſterc. tom. 4. Phyſique de l'ame. Hugues de Folieth prit la peine de répréſenter les oiſeaux & autres animaux dans un livre exprès, pour avoir occaſion de moraliſer ſur chacun : & Alain en ſa complainte de la Nature la fit parler
Oudin t. 2. pag. 1107. avec tous les animaux ; mais d'une maniere plus fine & plus ſçavante.

Les Hiſtoriens du XIII. ſiécle, ſi on en excepte un d'entre-eux, ne ſont pas ſi remplis de phenomenes que ceux des deux ſiécles précedens. Alberic n'a ajoûté à toutes ſes obſervations précedentes dont j'ai fait mention, que celle d'un concours de chiens au bas du Montaumer en Champagne proche Vertus, où ces animaux réünis de toute la Champagne ſe déchirerent entre-eux l'an 1230. Mais la Chronique de We-

rum Abbaye de l'Ordre de Prémontré n'oublia preſque aucun des événémens naturels de ces tems-là, tels que les tremblemens de terre, & les débordemens de la mer : Les Auteurs même ſe plaiſoient à en donner des raiſons Phyſiques. On lit auſſi dans Duchêne l'apparition d'un monſtre marin en forme de Lyon ſous Philippe le Hardi ; d'où l'on pronoſtica quelque choſe de fâcheux: & tout de ſuite l'Auteur rapporte que les écoliers Anglois chaſſerent les Picards de la Ville de Paris, comme ſi le premier fait eut influé ſur le ſecond. L'écrivain qui s'eſt étendu le plus ſur ces ſortes de matieres eſt Gervais de Tillebery, qui ramaſſa ſous la fin du regne de Philippe Auguſte, tout ce qu'il put apprendre de prodigieux & d'extraordinaire en fait de Phyſique dans la France, & ſurtout dans les Provinces meridionales. On peut en voir quelques eſſais cy-deſſous. (a)

Sacra Antiq. Hugo t. 11. pag. 470. & ſeq.

Tom. 5. p. 540.

(a) 36. C'eſt ſurtout en ſa troiſiéme partie qu'il entre dans ce détail.

Au chap. 9. il parle d'une fenêtre du Prieuré S. Michel *de Camiſſa* proche Grenoble ou quelque grand que ſoit le vent il ne peut éteindre une chandelle.

Comme l'ouvrage de Gervais étoit pour deſennuier l'Empereur Othon,

Au chap. 10. du Refectoir des Chanoines du Puy en Vellay où l'on ne voit ni areignées ni mouches, & de même dans celui du lieu dit *Bariolus* en Provence où l'on ne voit jamais non plus de mouches : Ce dont il ſe dit témoin.

Au chap. 11. d'un eſpece de noyer au même lieu qui ne fleurit qu'à la Saint Jean.

Au chap. 19. d'une terre proche Avignon qui eſt ſi graſſe qu'on n'peut en retir r cequ'on fait y entrer.

Au chap. 20. d'une Tour du Château dit *Livornis* au Diocéſe de Valence & appartenant à l'Evêque, dont les gardes qui y couchent ſe trouvent deſcendus inſenſiblement du haut en bas durant la nuit.

Au chap 21. du Château *de Emolinis*, province de Narbonne, où tous les ans vers la St Jean Baptiſte on voit un combat d'eſcarbots extraordinaires & en très-grande quantité.

Au chap. 22. d'un rocher d'Embrun qu'on fait remuer du bout du doigt.

Le *chap.* 34. eſt ſur un vent ſingulier du Château de Divion dans l'Evêché de Vaiſon.

Au chap. 36. il parle d'un lieu dit Montferrand où la vigne croît naturellement ſans qu'on la plante, produit du bon vin pendant trois ans, puis devient ſterile juſqu'à ce qu'on la brule & qu'on labour le terrein.

Au chap. 39. du puits de Cerſeules au Diocéſe de Gap où eſt un lac avec une Iſle flottante.

Au chap. 40. des eaux proche Arles qui ſe petrifient en ſel durant le mois d'Août.

Au chap. 42. ſur les figures d'étoffes que repreſentent les rochers élevés du lieu, dit Treves, dans le Diocéſe de Grenoble vers celui de Die.

Au chap. 43 de l'eau de Puilic au Royaume d'Arles, qui ſans boüillir fait cuire les viandes.

Au chap. 55. d'un arbre merveilleux au même pays pour la teinture rouge.

Au chap. 67. de l'Iſle de Lerins où jamais, dit-il, on ne voit de vers.

Au chap. 91. d'un eſpece de Noyer du Château de

on n'y trouve aucuns raiſonnemens Phyſiques. Richard de Furnival, qui dans le même ſiécle écrivit en François le Beſtiaire d'amour, raiſonna à la verité ſur la nature de differens animaux, mais aſſez ſuperficiellement, & ſeulement pour ſe faire lire par les gens oiſifs ; j'en dis autant de Gautier de Metz, qui dans ſon Image du Monde ſe contenta de mettre en vers François ce qu'il avoit lû ſur le ciel & la terre, les élemens, les meteores.

Ponton au Diocéſe d'Aire qui produit un fruit ſingulier.

Au chap. 94. d'un arbre au voiſinage de Marſeille qui produit une eſpece de feves dont le dedans n'eſt que de la pierre.

Au chap. 102. des raiſins du territoire de Roquemore ſur le Rhône, où l'on ne trouve rien quand on les croit murs.

Au chap. 122. de la vallée de Lentuſele dans les Alpes, où lorſqu'on touſſe ou que l'on crie on fait détacher des monceaux prodigieux de neige.

Au chap. 124. d'autres raiſins du Narbonnois *juxta civitatem Rocciam* ſur le terrein de l'Evêque, deſquels on ne peut goûter, & qui font de très-bon vin.

Au chap. 125. d'une fontaine du lieu dit *Spaniatum* au Diocéſe de Lodeve qui ne coule que juſqu'à ce qu'on fauche les prez, & qui tarit enſuite.

Au chap. 127. d'une autre fontaine du Comté d'Aix *villa* Camps, *territorio Argentino*, qui coule abondamment, puis ſe referme, & engloutit même les marques qu'on y met.

Au chap. 129. d'une autre du Diocéſe d'Uzez, qui change de place lorſqu'on y jette quelque choſe de ſale.

Les proprietés des differentes fontaines, &c. ſont ce qu'il a de plus curieux (a). Il n'en fut pas de même des ouvrages de Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris, qui écrivit ſur l'ame, ſur les démons, &c. On a obſervé entre autres particularités de ce premier Traité, qu'il attaque ceux qui aſſurent que les ames des bêtes ne ſont que des accidens. On ſeroit encore moins fondé à trouver de la ſterilité dans Albert le Grand qui a écrit en Phyſicien ſur toute la nature, juſqu'à compoſer des Traités *de Scientia falconum ſecundum antiquos*, *de Anatomia*, *de Inſectis*, *arboribus*, *herbis*. L'Alchimie fut un des abus de la Phyſique qu'il combattit (b). S. Tho-

Dupin Bibl. des Ecriv. Eccl.

(a) Il parle des bains chauds *de Bloumieres l'Abbaye en Lorraine*, & des Salines du même pays proche Metz. Puis ſortant de France il parle en ces termes d'une fontaine de Turquie, & de la maniere dont les Sarraſins en accommodoient l'eau.

Une en a devers Orient
Dont on fait feu greiois ardent
O autres choſes ke on i met
Qui eſt ſi chaus quant eſpris eſt
Ke d'evve éteindre nel puet on.
Fors d'aiſil, dorine ou ſablon,
Cele evve vendent Sarraſin
Plus chière qu'ils ne font bon vin.

(b) Le Pere Echard cite là-deſſus ſon troiſiè-

mas n'écrivit pas ſeulement ſur le ciel & ſur le monde, auſſi-bien que ſur le corps humain fort en détail (a), il ſe plut même à travailler ſur la conſtruction des canaux & acqueducs. Triveth dit qu'il avoit adreſſé à Philippe de Châteauceaux un Traité du mouvement du cœur. Pierre d'Auvergne ſon diſciple acheva ſes livres ſur la Phyſique d'Ariſtote & ſur les Météores qu'il avoit laiſſé imparfaits. C'eſt lui qui mourut Evêque de Clermont en 1307.

Hiſt. Univ. Pariſ. p. 409.

Oudin t. 3. pag. 593.

Les Evêques de Paris furent ſouvent dans le cas de voir agiter des queſtions de Phyſique. On leur déféra quelquefois des propoſitions ſuſpectes: ou bien lorſqu'elles étoient évidemment heretiques, on en faiſoit la preuve en leur preſence. Albert

me livre des mineraux. Traité l. Jean d'Ipres en ſa Chronique de Sainr-Bertin cite en faveur du même Albert ce qu'il a dit contre l'Alchimie en ſon *Semita recta*, que *Ferrum Alchimicum non trahitur ab adamante*, & cette autre propoſition. *Aurum Alchimicum non curat lepraſos.* Theſ. anecdot. *T.* 4. *pag.* 743.

(a) On ne peut pas imaginer un plus grand detail que celui de raiſonner juſques ſur la nature des excremens humains. Quoique j'aye vu ces queſtions agitées dans la Phyſique, j'aime mieux croire qu'elles ſont de ſon continuateur.

ſembloit ſuppoſer que le monde avoit déja duré des trente-ſix mille ans pluſieurs fois repetés. Pendant qu'on répandoit à Paris & aux environs ces faux principes de Phyſique, on n'en débitoit pas de moins extraordinaires dans la Provence. Un livre Provencal du XIII. ſiécle intitulé *Les enſeignemens de l'Enfant ſage*, marquoit que le Soleil donne la nuit ſa lumiere tantôt au Purgatoire, & tantôt à la mer, puis en Orient: Que la terre eſt ſoûtenuë par l'eau, l'eau par les pierres, les pierres par les quatre Evangeliſtes, & ceux-ci par le feu ſpirituel dans lequel eſt l'image des Anges & la figure des Archanges. La Phyſique la moins déraiſonnable qu'on enſeigna ſur la conſtitution de la machine de l'Univers, fut celle qu'on liſoit dans certains traités latins écrits vers le regne de Philippe le Hardi; mais on y comparoît l'Univers à un œuf au milieu duquel eſt la terre comme le jaune, & l'eau comme le blanc, puis l'air comme la pellicule. Au-deſſus de cela c'eſt le feu diſoit-on, qui enveloppe le tout comme la coque enveloppe l'œuf. Il

Cod. MS. S. Genov. B. B. 2.

paroît qu'il n'étoit pas aiſé de concilier le cours des aſtres avec ces ſortes de comparaiſons.

DE LA MEDECINE.

Dubouſlay Hiſt. Univ. Pariſ. t. 2. pag. 572.

QUelques Auteurs ont écrit que l'on ne trouvoit preſque aucune mention de la ſcience de la Médecine ni des Médecins dans le tems qui s'eſt écoulé depuis Charlemagne juſqu'au douziéme ſiécle. Ils ont pu être détrompés pour ce qui eſt de l'intervalle qui ſe termine à la mort du Roy Robert par les témoignages qui ont été produits. Il n'eſt pas moins facile d'en trouver depuis la mort du Roy Robert juſqu'à la fin du même ſiécle. Dès l'an 1050 paroît un Radulfe Clerc ſurnommé *Mala corona*, frere de Guillaume Duc de Normandie, lequel eſt dit très-verſé dans la ſcience de la Médecine & des choſes cachées. A Marmoutier exiſtoit l'année ſuivante un Moine nommé Tetbert, qui étoit ſi ſçavant dans la connoiſſance des remedes, & qui ſauva de la mort tant de malades, que les récompenſes qu'il en eut en-

Will. Gemetic. l b. 7. c. 10.

richirent fort le monaſtere. Trois ans après, on voit Baudoüin Religieux de Saint-Denis en grande reputation ſur cet article. Gilbert Maminot Chapelain de Guillaume le Conquerant & Médecin de ce Prince, paſſa auſſi pour très-habile en cette ſcience. Il fut depuis élevé à l'Evêché de Liſieux, où il étoit toujours dans les remedes. Si ces quatre exemples prouvent qu'il y eut d'habiles Médecins en France au XI ſiécle, ils font auſſi voir que c'étoient des gens d'Egliſe qui exerçoient cette profeſſion. Je ne dis rien de Jean le Sourd de Chartres, qui fut Médecin du Roy Henry I, (a) ni de Roger autre Médecin ami du célebre Guitmond Moine de la Croix Saint Leufroy. Un autre illuſtre Eccleſiaſtique auſſi Médecin dans le même ſiécle fut St. Firmat Chanoine de Saint-Venant de

Spicil. t. 13. pag. 291.

Orderic Vital. ad an. 1077.

Annal. Bened. t. 5. p. 103. ad an. 1076.

(a) Les Hiſtoriens modernes ſont aſſez partagés ſur la maniere dont Henri I. mourut pour ainſi dire entre ſes bras après avoir pris une medecine qu'il avoit ordonné. Il y a cependant plus d'apparence qu'il faut l'excuſer. Il a dû être un homme de pieté, s'il eſt le même Jean Médecin, auquel fut adreſſé le traité ſpirituel *de Medicina animæ* fauſſement attribué à Hugues de Saint-Victor.

Bolland. 24. Apr. Tours, lequel réuſſiſſoit dans la cure de preſque tous ſes malades. Orderic Vital nous fait connoître Goiſbert fameux Médecin de Chartres vers l'an 1083. Comme l'école de Salerne commença alors à être plus verſée dans les livres orientaux, par la traduction qu'en fit le Profeſſeur Conſtantin au retour de ſes voyages, il y a lieu de croire que la France s'en reſſentit par le moyen de ceux qu'on y envoyoit & qui y alloient d'Angleterre.

Hiſt. Univ. Pariſ. t. 1. pag. 478.

Si je pouvois entreprendre le détail des Medecins connus du XII ſiécle, je les ferois paroître encore en plus grand nombre. Le Necrologe de Saint-Victor de Paris fait mention d'un Médecin nommé Obizon qui après avoir été quelque tems Chanoine de N. D. de Paris avoit pris l'habit de cette maiſon, y mourut en 1139 & y fut inhumé dans le cloître. Il avoit été Médecin de Louïs le Gros. La petite Chronique de Saint-Denis parle à l'an 1167. d'un Guillaume Médecin qui apporta de Conſtantinople des livres Grecs. Le célebre Pierre de Blois fait voir par

Voyez ſon Epitaphe chez Duboulay. t. 2. p. 756.

une conſultation de ſa façon qu'il n'étoit pas novice dans cette ſcience. Les Juifs qui ſe ſont toujours mêlé des profeſſions lucratives exerçoient auſſi alors la Médecine en France. Brunon Archevêque de Treves qui vers le commencement du XII. ſiécle étoit tourmenté de differentes maladies, & qui pour cette raiſon avoit toujours des Médecins chez lui, eut entre autres un Juif appellé Joſué qui paſſoit pour le plus habile. Il ne faut pas douter que l'exemple de la ſçavante Dame à laquelle ſeule ceda en cette ſcience Rodulfe *Mala corona* dont j'ai parlé plus haut, n'eut inſpiré à d'autres femmes de cultiver la connoiſſance des remedes. Abailard voulut que dans ſa Communauté du Paraclet l'Infirmiere ſçut la Médecine, & qu'il y eût une Religieuſe qui ſçût ſaigner, afin qu'elles n'euſſent pas beſoin de Chirurgien. Heloïſe même ne fut pas tout-à-fait indifferente ſur le regime du corps humain comme il paroït par quelques-unes de ſes lettres. Sainte Hildegarde Religieuſe dans les Pays-Bas eut une ſi parfaite connoiſſance

Ep. 47.

Hiſt. Trevir. tom. 10. Spicil. pag. 245.

Order. Vit. ad annum. 1059.

Statut Paracleti. in oper Abailard. p. 156.

Epiſt. ad Abailard. p. 79.

de la Medecine, qu'elle écrivit quatre livres ſur l'utilité dont étoient pour la guériſon de tous les maux, les métaux, les legumes, les arbres, les poiſſons, les oiſeaux & tous les animaux de la terre (a). Ce fut peut-être l'exemple de cette femme qui excita Gilles de Corbeil Médecin de Philippe Auguſte & Chanoine de Paris, à rediger par écrit en ſix mille vers latins la vertu de tous les Médicamens.

L'utilité de cette ſcience & de la Chirurgie qui s'y rapporte parut évidemment dans les differentes occaſions qui ſe préſenterent de faire l'operation céſarienne. Nous en avons deux exemples remarquables dans la perſonne de S. Lambert Evêque de Vence mort en 1154 & dans celle de S. Druon, mort dans le Hainaut en 1186. Mais les cures que les Médecins entreprenoient, ne réüſſiſſoient pas toujours. On en peut juger par celle de Veran Abbé de St Benoît ſur Loire, qu'ils ne purent

Bolland. 26. Mai
Ibid. 16. April.
Annal. Bened. t. 5. p. 157.

(a) Ils ont été imprimés en 1533. à Straſbourg. C'étoit en la même Ville que Richer Moine de Senones les avoit vû au XIII. ſiécle.

guerir vers l'an 1080 des fiévres quartes; & d'un Chancelier qui étant à Jeruſalem parmi nos troupes croiſées, ne put jamais être gueri par les Médecins d'un loup qui lui étoit venu à la cuiſſe. Un Moine d'Andern aux Pays-Bas, ſur lequel on eſſaya la taille *in inguine* pour la pierre, mourut de ſa playe vers la fin du XII ſiécle. Toute la ſcience, enfin, des Médecins de Paris ne put tirer d'affaire Geoffroy fils d'Henri Roy d'Angleterre. Auſſi au XIII. ſiécle les Médecins du Sultan d'Egypte paſſerent-ils pour plus habiles que ceux de St Loüis.

Pet. Bleſ. Ep. 92. *le mot* lupus *y eſt employé.*

Chron. Andr. t. 9. *Spic.* p. 518.

Rigord ad an. 1185.

Comme les Médecins de France ne furent pas toujours heureux dans leurs entrepriſes, ils furent ſouvent expoſés à la critique des Auteurs de ces tems-là. Jean de Sarisbery en diſtinguoit de trois ſortes. Les uns qui ſe bornoient à raiſonner ſur les effets de la nature par rapport au corps humain; d'autres qui en tiroient des conſéquences pour la ſanté, qui la procuroient *verbo tenus*, & dont l'art étoit de donner des paroles pour les choſes. Une troiſiéme eſpece ſont,

Epiſt. 110. *t.* 2. *Epiſt. S. Thom. Cant.*

dit-il, les Praticiens, qui ſont ſçavans par le moyen de l'Anatomie. Il aſſure que les premiers lui avoient quelquefois paru raiſonner ſur bien des articles autrement que la foi n'enſeigne. A l'égard des derniers, il les veut reſpecter, & il n'oſe dire ce que tout le monde en penſoit : Il ſe plaint ailleurs, de ce qu'ils ſçavoient tuer fort officieuſement, comme Seneque, Pline, & Sidoine l'avoient dit autrefois : & ce qui le pouſſoit à parler ainſi, étoit parce qu'auſſi-tôt après leur retour de Salerne ou de Montpellier, ils vouloient faire les Hippocrates & les Galiens, accablant leurs malades d'aphoriſmes & de termes inoüis ; mais toujours attentifs à cet axiome de précaution *Accipe dum dolet*, & ſouverainement indifferens pour les Arts liberaux. Gilles de Corbeil Médecin de Philippe Auguſte ſe plaignit auſſi de ce qu'il y en avoit de ſon tems qui exerçoient la Médecine trop jeunes. Il faut lire ſes expreſſions. (a)

Occidunt officioſiſſimè. Plicrat. l. 2. cap. ult.

Metalog. cap. 4.

Ibid. cap. 12.

(a) *Nondum maturas Medicorum ſurgere plantas*
Impuberes pueros Hipocratica tradere jura,
Doctrinâ quibus eſſet opus ferulæque flagello.
Lib. 3. in Electuar. de Succo roſarum.

Si Arnoul de Liſieux n'en voulut pas à la perſonne des Médecins, il ne declama pas moins contre leurs remedes, qu'il regardoit comme renfermant toujours une abominable malignité; de ſorte, dit-il, qu'il paroiſſoient ne faire du bien que pour produire un plus grand mal. Il ajoûte que cette eſpece d'hommes prétendoit par leur exterieur grave & ſevere faire reſpecter la profeſſion, comme ſi elle eut dû être avilie par un caractere doux & compatiſſant; qu'ils rejettoient toujours ſur la conduite du malade les mauvais ſuccès de leurs remedes, & qu'avec leurs diſcours ſententieux, ils s'attribuoient la gueriſon que la bonté de Dieu avoit permiſe. Etienne de Tournay affectoit de ſe ſervir de leurs termes, même pour ſe mocquer d'eux. « Je ne reçois, dit-il, jamais que des oracles ambigus de la bouche de ces gens qui « ſçavent diſcerner à l'urine dans le « verre où ſont les humeurs peccantes. « Ailleurs il plaint le Chapelain de l'Evêque de Senlis qui étoit venu conſulter ces mêmes Marchands d'aphoriſmes, & il ne manque pas de

Epiſt. ad Henric. Piſan. Legat.

Ep. 41. ad Bartholom. Turon Arch. & 112.

Ep. 94.

repeter ſon dicton familier ſur les humeurs peccantes apperçûës dans le verre. Il eſt certain que les Médecins n'étoient gueres mieux venus auprès de Pierre de Blois quelque verſé qu'il fût dans la Médecine, puiſque dans une lettre qu'il écrivit à l'un d'entre-eux, il marque que le vice commun de leur profeſſion eſt de varier toujours ſur les maladies: De ſorte que ſi l'on en faiſoit venir trois ou quatre pour voir un malade, jamais ils n'étoient du même ſentiment ſur la cauſe du mal ni ſur le remede.

Ep. 43. *ad Petrum Medicum.*

Si S. Bernard ne fut pas favorable aux Médecins, c'étoit par un autre principe. Il conſentoit bien que les Religieux uſaſſent des remedes les plus ſimples & les plus communs: mais il ne vouloit pas entendre parler de ce qu'on appelloit *ſpecies emere*, *quærere Medicos*, *accipere potiones*: plus rigide peut-être en cela que les Chartreux dont un des premiers ſtatuts redigés ſous Guigues leur cinquiéme Général vers l'an 1110 porte ſeulement ces mots: *Medicinis, excepto cauterio & minutione ſanguinis, per-*

Ep. 345. *ad Fratres de S. Anaſtaſio.*

Annal. Bened. t. 5. p. 549.

dep. le Roy Rob. juſq. Phil. le Bel. 203
rarò utantur. Ce qui leur étoit le plus permis ſe reduiſoit à cinq ſaignées par an, & à l'uſage du cautere. Abailard qui ſe mêloit de tout, veilla auſſi avec attention à la ſanté de ſes Religieuſes du Paraclet. Il leur défendit de manger du pain tendre : il vouloit que leur pain fut au moins du jour précédent ; & pour médecines il leur permettoit du vin pur, ou mêlé de quelques herbes infuſées. *Oper. Abail. p.* 177.

Il ſemble qu'on pourroit inferer de tout cela qu'aucuns des Religieux ne s'appliquoient alors à l'étude de la Médecine. Mais cette concluſion ſeroit mal fondée. Les Moines & les Chanoines Reguliers s'y appliquoient tellement au XII ſiécle, qu'il leur fut défendu au Concile de Reims de l'an 1131 de l'exercer, tant pour ne pas paroître avides du gain, que pour éviter les occaſions de bleſſer la pudeur (a). Un Concile Romain de l'an 1139 renouvella la même défenſe. Il falloit qu'on y eut peu d'égard, puiſqu'un Moine de Flavi-

(a) Alberic en ſa Chronique à l'an 1125 rapporte ſur la fin de l'article un fait qui eſt de cette nature.

gny qui exerçoit cette profeſſion ſe retira en l'Abbaye de Clervaux, & Godefroi Souprieur de Saint-Victor, ſous le regne de Loüis VII. écrivit même ſur l'anatomie du corps humain, un traité exprès en vers latins où il entre dans un grand détail. Au moins eſt-il vrai que deux Conciles de France défendirent encore depuis aux Religieux de vacquer à la Médecine, ſçavoir celui de Montpellier de l'an 1162 & celui de Tours de l'an 1163; & qu'en 1212 le 20e canon d'un Concile tenu à Paris, ordonna que les Reguliers qui étoient ſortis de leur Cloître pour l'étude de la Médecine & du Droit ſeroient tenus d'y rentrer. Mais on peut douter ſi ce canon fut bien executé, puiſqu'on voit quelque tems après un Abbé de Sainte-Genevieve de Paris, qualifié par honneur du titre de Médecin ou d'expert en la Médecine (a). On aſſure même dans la maiſon qu'il avoit écrit des livres ſur cette ſcience.

Cod. Victor. 1198.

(a) Je trouve dans le Catalogue des Abbez de cette maiſon ſous le regne de S. Loüis un *Odo Medicus*. Dans le cloître devant le Chapitre on lit ſur ſa tombe qu'il fut *Medicina & Logices methodo pollens*, & qu'il mourut en 1270.

Au reſte on peut juger, parce que j'ai dit plus haut, qu'on ignoroit alors dans les Communautés, ces Pharmacies ou ces Apothiquaireries qui font aujourd'hui l'admiration des curieux. Je rapporterai cependant deux exemples de Pharmacie naiſſante, & qui prouveront que les pays étrangers fourniſſoient ce qui manquoit à la France. Le premier eſt celui de Bertrand de Saint-Coſme Abbé de Saint-Gilles, qui envoya à Loüis VII. des drogues venuës du Levant pour lui marquer ſon reſpectueux attachement. Le ſecond eſt d'Etienne de Tournay Abbé de Sainte-Geneviéve qui fit tenir à l'Evêque de Lunden en Danemarc une phiole remplie de theriaque d'une grande vertu qu'un ſuffragant du Patriarche d'Antioche lui avoit envoyé. Il paroît que Loüis VII. étoit curieux de recevoir des médicamens de la main des étrangers. Jacques Cardinal Diacre lui envoya les ſucreries qu'il lui avoit démandé contre la chaleur de foye; ſçavoir des Tablettes de roſes vieilles, & d'autres de violette. (a)

In pignus amicitiæ. Duchêne t. 4. p. 736.

Epiſt. 111.

(a) *Zuccarum roſarum præteriti anni & Zuccarum violatum præteriti anni quæ multùm contra calorem epatis valent.*

Mais comme je ne prétends pas que ces exemples ſuffiſent pour prouver qu'il y ait eu alors des Salles de Pharmacie en forme, je n'ai eu auſſi aucune intention d'aſſurer que dès-le XII. ſiécle il y eut à Paris des Ecoles publiques de Médecine. Le témoignage de Sarisbery ſur Salerne & Montpellier empêche de le croire. Rien de ce que du Boulay a rapporté là-deſſus, ne prouve ce qu'il a avancé. Il tire des Auteurs, des conſequences que leur texte ne fournit pas : & les vers qu'il rapporte de Gilles de Corbeil prouvent ſeulement, que vers l'an 1200 la Médecine commençoit à s'établir ſur la même montagne où l'on enſeignoit la Logique.

Il paroît auſſi par l'endroit de Sarisbery cy-deſſus rapporté, que l'on connoiſſoit alors une troiſiéme eſpece de Médecins qui étoient aſſez ſemblables à ce que nous appellons Chirurgiens, ou qui étoient en partie comme les Apothiquaires. Un celebre Médecin d'Auxerre appellé Maître Abbon, Chanoine fort conſideré par l'Evêque Alain, ami de Saint-Bernard, mar-

que parmi les legs de ſon teſtament de l'an 1191, non-ſeulement des livres de Médecine, mais encore des vaſes, des pots, & même un mortier d'airain, *Mortarium æreum, & quæcunque ad uſum Medicinæ pertinent.* Cela donne à penſer qu'il joignoit la pratique à la théorie, & que parmi les Médecins, quelques-uns ne ſe contentoient pas d'ordonner, mais qu'ils compoſoient même les remedes. Gautier de Metz en ſon Image du monde compoſée en 1245 les avoit en vûë, lorſque parlant des Arts Liberaux, il en exclut formellement la Médecine à laquelle il donne le nom de Phyſique, ſelon l'uſage de ce temps-là. Ces ſortes de Médecins, Apotiquaires & Chirurgiens tout enſemble, devinrent fort communs ſous Philippe le Bel, auquel temps il fallut que l'Univerſité de Paris & les Conciles Provinciaux arrêtaſſent leur imprudence (a). Le Chirurgien de

(a) Duboulay rapporte à l'an 1271 un ſtatut de l'Univerſité qu'on avoit cru fauſſement de l'an 1031: mais je le croi encore plus nouveau, & je penſe que l'erreur du chiffre vient d'une tranſpoſition du zero: enſorte qu'au lieu de 1031 il faut lire 1301. *Voyez l'Hiſt. de l'Univerſité, Tom. 3. p.* 400. Dans le Concile de

ce Prince nommé Henri de Mondeville, pour dédommager le Public des vains ſecours que lui fourniſſoient ces charlatans, compoſa un traité de Chirurgie qui ſe trouve manuſcrit à Saint-Germain-des-Prez.

Cod. 639. *nunc* 1142.

Les Eccleſiaſtiques Séculiers qui n'avoient point été compris dans les défenſes des Conciles au ſujet de la Médecine, loin d'en interrompre l'étude, commencerent dans ces bas ſiécles à donner des regimes de ſanté, & à les faire écrire juſques dans des livres où l'on ne s'aviſeroit point de de nos jours de les aller chercher, je veux dire dans les Calendriers des livres Eccleſiaſtiques. Ils eurent la précaution de les mettre en latin ; & la poëſie rimée leur fut d'un grand ſecours. Mais dans les Calendriers qui étoient à la tête des ouvrages profanes, on s'expliqua plus clairement

Beziers tenu un peu avant l'an 1310. Gilles Archevêque de Narbonne défendit aux Eccleſiaſtiques d'exercer la Medecine ſans la permiſſion de leur Prélat. *Theſ. anecdot. t.* 4. *col.* 231. Dans celui de Treves tenu en 1310 *ibid. col.* 267. il fut défendu à tous ces avanturiers qui ſe diſoient Docteurs ſans avoir étudié, de ſe mêler auſſi de la Medecine & la Chirurgie, ſans la permiſſion des Evêques, ſous peine d'être excommuniés.

dès

dès la fin du regne de S. Loüis. J'ai trouvé ces regles de Médecine preſcrites pour la conſervation de la ſanté, ſelon les ſaiſons, dans un livre très-ſoigneuſement écrit en langage vulgaire à Saint-Omer l'an 1268; & j'en donnerai ici la teneur dans une Note (a). Rien ne peut mieux mar-

(a) Ex Cod. 218. primæ Tabulæ MS. Collegii Navarr.

En Genvier ne loiſt pas ſainier, mais prendre puiſon & gingembre (puiſon c'eſt *potio.*)

En Fevrier fait bon ſeinier de la vaine del pols & prendre puiſon d'aigremore & d'ape (apparement Aigremoine *Eupatorium*, & acht *apium.*)

En Mars fait bon ſainier de la veine del pis & del fie, c'eſt-à-dire de la poitrine & du foye, *& de ventouſer.*

En Avril, fait bon ſainier de la moyenne veine por la cure del polmon, & mangier char novelle & ventouſer, & prendre puiſon de betoigne.

En Mai, doit on chaut mangier & caut boire, & del veine del fiz ſainier, ne nul ne doit mangier pié ne teſte de beſte nule; car lors deſcent livems, apparement les humeurs, *del cief. Si doit on prendre puiſon d'aloiſye & de ſemence de fenoil.*

En Juing doit on boire eghe (eau) *froide caſcun jor a enjun & manger laitues à l'aiſil*, c'eſt-à-dire au vinaigre. *Lors ſe doit-on tenir de luxure; car dont iſſent los humors del cervel. Si doit on prendre puiſon de ſalge, & de langhe de poiſon & de flors de grapes.*

En Juille, ne loiſt pas ſainier, mais uſer une & boire aighe caſcun jor à enjun pour la cole (la bile) *deſrompre, & prendre puiſon d'aypier & de flepier, & de flors de grapes.*

En Aouſt, ne doit on pas boire de mies (hypocras, *medo*, vin ſucré) *ne de ſiervoiſe, mais on*

quer l'état où la Médecine étoit en France ſous le fils & le petit fils de Saint Loüis, que ce détail ſur les ſaignées & autres remedes conſeillés alors pour les differens mois de l'année.

doit prendre puiſon de ſavine & de poraïe [app. Sabine & poirée.]

En Septembre doit on mangier oës (oyes) *& char de porc, & prendre puiſon de coſt & de betoigne. Et bon fait ſainier un petit de ſan à l'iſſue del mois & à l'entrée.* [coſt eſt apparement, *coſtus hortenſis* ou *Tanacetum* en françois tenaiſie : on dit auſſi du coſt ou poivrette.]

En Octobre, doit on mangier boisjas (id eſt boyaux) *& boire moult lait de chievre & de brebis caſcun jor a enjun, & pus apres prendre puiſon de galiophilée* [giroflée] *& de ſalge, por la palaſine. Et bon fait ſainier en ce mois.* [Palaſine eſt une eſpece de goutte.]

En Novembre fait bon ſainier de la veine del fie, & garder ſoi de caldun mangier : car dont eſt il plains de vem. Et lors ne doit on pas baignier, mais bon fait eſtuver & prendre puiſon d'yſope.

En Decembre fait bon ſainier, & bon eſtuver, & prendre puiſon d'yſope.

ETAT DE LA SCIENCE DU DROIT.

I.

DU DROIT CANON.

LA ſcience du Droit ne conſiſtoit encore dans l'onziéme ſiécle, qu'en certaines collections de Canons de Conciles, Conſtitutions de Papes, & Capitulaires de Rois. C'étoit plûtôt une eſpece de Théologie Morale qu'une ſcience particuliere; & très-peu de monumens en font mention. On ſe contentoit de faire tranſcrire les compilations de Rheginon, de Burchard de Wormes, comme fit vers l'an 1080 l'Abbé de Fleury ſur Loire nommé Veran, & vers 1092 Godon Abbé de Bonneval. Ceux qui cultivoient cette ſcience lurent quelquefois le Code & le citerent dans leurs écrits: & ceux qui paſſoient pour verſés dans l'un & l'autre Droit étoient ſouvent élevés à la dignité Epiſcopale. Geoffroi Chantre d'Angers fait Evêque vers

l'an 1081 eſt loüé par Baudri de Bourgueïl, pour avoir été verſé *in actione cauſarum*; & la ſcience que ce Poëte appelle *civilis dictio juris* faiſoit ſon caractere. Ives de Chartres montra auſſi en ce tems-là dans ſa perſonne, que la connoiſſance des Loix civiles étoit très-compatible avec celle des Canons. Ses écrits ſont pleins de citations qui ſuppoſent qu'il avoit lû les principaux livres des Loix Imperiales. Mais je ne veux point prévenir ici ce que j'ai à dire plus au long ſur le Droit Civil.

Ce fut vers la fin de l'onziéme ſiécle que l'on reconnut de plus en plus combien il étoit utile de réünir en un corps les Decretales des Papes & les Conciles. Hugues Evêque de Grenoble ramaſſa celles d'Urbain II dans les premieres années du XII ſiécle. Perſonne ne ſentit mieux cette utilité, & ne la fit mieux reſſentir aux autres que l'Evêque de Chartres dont je viens de parler. Son Decret & l'abregé qu'il en fit ou qui y avoit ſervi d'original ſous le nom de Panorme, fut ce qu'on lût dans les Ecoles juſques bien avant dans le même ſiécle.

Collect. Jacobi Petit poſt Poenit. Theod. Cant.

Mais depuis que Gratien Moine Italien eut redigé ſon Decret ſous le titre de *Concordia diſcordantium canonum*, & qu'on eut commencé à s'en ſervir à Boulogne, la relation que les études occaſionnerent entre cette ville & celle de Paris, fit qu'on y apporta bien-tôt ce nouveau volume qui fut lû à la place des anciens. On prit ce parti avec d'autant plus de raiſon, qu'on y trouva la ſolution des affaires plus aiſément, parceque l'intention du Compilateur avoit été d'accorder les nouveaux uſages avec ceux des ſiécles reculés. Si on enſeignoit auparavant le Droit à Paris, ce n'étoit que foiblement, & ſeulement comme une partie de la Théologie Morale, & par conſéquent on ne le profeſſoit que dans les Ecoles Epiſcopales, ainſi qu'à Auxerre où St Thomas de Cantorbery avoit continué de l'étudier à ſon retour de Boulogne. Mais l'introduction de l'ouvrage de Gratien dans les Ecoles, ouvrit une ſi vaſte carriere, qu'on s'apperçût qu'il étoit beſoin de faire une étude ſeparée de ce

Chron. J. Brompton.

Droit. De là ſe forma peu-à-peu l'Ecole de la Montagne de Sainte-Genevieve. Les copies de Gratien ſe multiplierent. Elles furent admiſes dans les Bibliotheques, ſurtout dans celles des Cathedrales. Guillaume de Paſſavant mort Evêque du Mans en 1186 legua cet ouvrage à ſon Egliſe. Etienne de Tournay, & Robert du Mont le connoiſſoient. Alain Evêque d'Auxerre retiré à Clervaux en fit même un préſent à ce Monaſtere vers l'an 1180. Mais dès-l'an 1188 le Chapitre General de Citeaux regarda apparemment ce livre comme dangereux, puiſqu'il ordonna qu'il ne fut point mis dans la Bibliotheque commune à cauſe du mauvais uſage qu'on pouvoit en faire, & qu'il ſeroit enfermé ſéparement, pour y avoir ſeulement recours dans le beſoin.

Thesaur. anecd. t. 4. col. 1263.

L'étude de ce Décret ne fut pas ſuffiſante pour contenter les eſprits avides de cette ſcience. Il ſe fit une collection de Decretales d'Alexandre III. qu'Etienne de Tournai compara à une forêt, & dont il blâma

Epiſt. 241. ad Papam.

fort l'uſage, diſant qu'on abandonnoit les anciens Canons, pour ſe livrer à des loix nouvelles. Ce ſçavant fut témoin qu'on expliquoit dans les Ecoles le nouveau volume, qu'on le vendoit en public à l'avantage des Marchands copiſtes qui trouvoient leur travail bien diminué & leur payement néanmoins augmenté. Je ne ſçai, ſi un Ernald ſurnommé de Blois ou de Vendome, grand Juriſconſulte de Paris & ami de Pierre de Blois ne fût pas l'un de ces compiteurs poſterieurs à Gratien. Au moins il y avoit à Paris & à Orleans dès-la fin du XII ſiécle un livre de Droit Canon & Civil appellé *Liber pauperum*, qui n'étoit ſans doute qu'un extrait du gros volume de Gratien & autres.

A N. D. de Paris.

Sacr. Antiq. Hugo Præmonſtr. in vita Emonis.

La multitude étonnante de connoiſſances produiſit parmi les Canoniſtes le même effet que parmi les Dialecticiens. On voulut ſubtiliſer non-ſeulement dans la ſpeculation, mais même dans la pratique. Les Profeſſeurs ajoûterent Concordance ſur Concordance, & rendirent l'étude du Droit d'une extrême difficulté.

Otho Sancto Blaſio in Chron. ad an. 1192.

Ce fut dequoi le zelé Prêtre Foulques Curé de Neuilly-ſur-Marne, reprit les Juriſconſultes de Paris. Les ſubtilités d'un autre côté inſpirerent les procès : enſorte qu'en bien des pays, ce n'eſt que depuis le commencement du regne de Philippe Auguſte que l'on trouve des veſtiges de plaidoirie.

Ce ſeroit entreprendre l'Hiſtoire du Droit Canon que de m'étendre ſur les differents continuateurs de Recuëils de Decretales faits dans le XIII ſiécle. Deux Religieux des nouveaux Ordres Mendians y furent employés en divers tems ; Raymond de Pegnafort Dominiquain ; & Jean de Gales Cordelier Anglois retiré à Paris qui ſe ſervit utilement des compilations de Maître Gilbert & de Maître Alain. Je ne parlerai point non plus du premier Gloſſateur du Decret de Gratien qu'on aſſure avoir été un Allemand. Il a du être auſſi célebre en ſon genre dans la France, qu'Alexandre de Halez l'avoit été pour le premier Commentaire qu'il avoit donné ſur le Maître des Sentences. Ces Gloſes ſur Gratien ſe multiplierent

Semeca Canonic. Halberſtad. anno. 1272.

Hiſt. Univerſ. Pariſ. t. 3. pag. 404.

rent à l'infini. Le Decret lui-même avec les Decretales formerent des volumes immenſes dont quelques ſtudieux firent des extraits ſous le nom de *Flores juris Canonici* (a), ou ſous le nom de Miroir (b). Quelques autres compoſerent des Répertoires ou Tables (c).

Autant ces derniers faciliterent l'étude du Droit Canon en general; autant d'autres contribuerent à l'éclaircir par des Traités particuliers. De ce nombre fut Landulfe Sagax Chanoine de Chartres (d). Durand le jeune (e), & Jacques de Thermes Abbé de Chaalis, qui vêcurent tous les trois ſous le regne de Philippe le Bel (f).

Au reſte on ne peut mieux répreſenter l'état du Droit Canon depuis qu'il commença à fleurir en France, que par le jugement qu'en portoient

(a) Hugues de Miramars Archid. de Maguelone, puis Chartreux vers l'an 1220. *Bibl. Reg. Cod.* 4252.

(b) *Speculum Juris* Durand.

(c) Le même Durand & Guiliaume de Paris Jacobin mort en 1312.

(d) *De Pontificali officio.*

(e) *De modo tenendi Concilii Generalis.*

(f) *Defenſorium Juris pro exemptione Religioſorum.*

quelques graves perſonnages qui n'étoient pas de cette Faculté. Humbert de Romans Général des Jacobins, formant le canevas du Sermon qui devoit être prêché devant de jeunes étudians en droit Canon, les avertit de prendre garde à l'abus qu'ils peuvent faire de cette ſcience ; par exemple en troublant les élections, & en multipliant les Appels. Et après avoir dit, que ce ſeroit une folie d'aſſurer que l'Egliſe ſe regle mieux par le Droit que par la Théologie, il ajoûte qu'il ſuffit d'aimer modérément le Droit Canon. Guillaume le Maire Evêque d'Angers diſoit dans ſon Synode de l'an 1312, qu'il auroit voulu qu'on eut ſuivi les anciens Canons qu'il qualifie de *panes ſimilagineos Sanctorum antiquorum Patrum*, plûtôt que le Droit nouveau, qu'il ne feint point d'appeller *ſiliquas porcorum*, *& panes furfureos modernorum*.

T. 20. *Bibl. PP. Serm.* 69.

Spicileg. Tom. 11.

II.

DU DROIT CIVIL.

QUoique les ſources du Droit Civil ſoyent fort anciennes, auſſi-bien que celles du Droit Canon, ce ne fut cependant que dans le XII & le XIII ſiécle, qu'elles ſe répandirent abondament en France. Je ne dirai preſque rien de l'onziéme ſiécle, puiſqu'alors ce n'étoit pas dans le Royaume qu'on formoit la jeuneſſe à cette étude, & que ceux qui s'y ſentoient portés paſſoient en Italie. C'eſt ainſi qu'on vît à Piſe en 1066 pluſieurs Provençaux y étudier les Loix ; Ce qui inſpira à R. Moine de Saint-Victor de Marſeille qui s'y trouva dans ce tems, de demander à ſon Abbé la permiſſion de ſuivre leur exemple, prévoyant l'utilité qui en pourroit revenir au Monaſtere. Auſſi étoit-ce en Italie que les Inſtituts de Juſtinien venoient d'être découverts. Ce fut de-là qu'ils paſſerent en France, où ils furent trouvés comme ailleurs très-propres

Ampliſſ. Collect. t. 1. p. 470.

à donner les premieres ſciences du Droit Civil aux Candidats. Mais les Italiens parurent toujours vouloir ſe reſerver l'honneur de commencer, lorſqu'il s'agiſſoit de donner des éclairciſſemens ſur ce Droit. Il ſuffit de ſe remettre à la memoire le fameux Irnere ou Wernier du XII ſiécle, le grand Accurſe du XIII, & Odofred de Bénévent.

J'ai déja dit en parlant du Droit Canonique, que les Ecoles de Boulogne donnerent la naiſſance à celles de Paris. Cela étoit ſi notoire, que même après l'établiſſement des Profeſſeurs en cette derniere Ville, bien des écoliers allerent encore étudier les Loix au-delà des Monts. Pierre de Blois le marque en parlant de lui-même. Cet écrivain, quoique formé dans cette ſcience n'en porta pas toujours un jugement également favorable. Après s'être excuſé ſur le terme de *Droit Civil*, dont un ami lui reprochoit d'uſer trop ſouvent, & avoir fait remarquer, que le Prophéte Jeremie n'avoit pas dédaigné d'employer les termes de cette ſcience, il en fait l'éloge en ce peu de mots : *Porrò Jus*

Epiſt. 8.

Civile ſanctum eſt & honeſtum, atque ſacris Patrum conſtitutionibus approbatum. Ailleurs il dit qu'étant à Paris à ſon retour de Boulogne, il jette quelquefois la vûë ſur le Code & ſur le Digeſte, plûtôt pour ſe délaſſer, que pour en faire uſage. Mais dans ſa lettre à Pierre, Chapelain du Roy d'Angleterre, il oppoſe directement la Loy de Juſtinien à la Loi de Dieu, diſant que celle de Dieu convertit les ames, & que l'autre en pervertit beaucoup ; que les Pandectes ſont une abyme impenetrable dont tout le fruit ne conſiſte que dans l'orgueïl. Il traite d'impudique la ſcience des Loix, parce qu'à l'exemple des femmes de mauvaiſe vie, elle eſt mercenaire. Il finit cette affreuſe deſcription par celle des Profeſſeurs, qu'il dit n'être animés que de l'eſprit d'ambition, de cupidité, de vertige, & d'erreur. Ailleurs il ſe contente de dire de leur éloquence, qu'elle eſt *picturatus loquendi modus.* Sarisbery écrivant à S. Thomas de Cantorbery pour l'empêcher de ſe trop appliquer à cette étude, donne une idée moins deſavantageuſe de l'état de la

Ep. 26.

Ep. 140.

Comment. in Job.

Inter Epiſt. S. Thom. Tom. 1. Ep. 31.

Juriſprudence. Il ſe borne à lui demander qui eſt celui, qui après avoir lû & fueilleté les livres des loix, ſort de cette lecture plus touché de devotion. Adam Abbé de Perſeigne dépeint auſſi aſſez deſavantageuſement l'état de la Juriſprudence Civile. » Tous cherchent, dit-il, la » ſcience des Loix, & la poſſedent : » mais ils font peu de cas de l'ob» ſerver. L'enflure de cette ſcience » ne ſert qu'à amaſſer de l'argent : & » ce vent de paroles ne tend qu'à » l'ambition. » Le même Abbé déploroit de ce qu'il n'y avoit que les Juriſconſultes auſquels on diſtribuât les dignités & les biens de l'Egliſe.

Theſ. anecd. t. 1. col. 737.

Epiſt. ad Willelm. Archiep. Senon.

Etienne de Tournay qui vivoit auſſi dans le même-tems, ſe plaignoit fort des Etudians qui avoient affaire à eux. Il diſoit d'un jeune Eccleſiaſtique obligé de plaider : *Ad beſtias depugnat in laïcorum foro : judices habet eos, qui & non noverunt litteras, & litteratos oderunt.* Il paroît par ce dernier trait, que les Juriſtes de ce temps-là devoient être ſçavans dans leur profeſſion, puiſqu'ils ne ſe mêloient point d'autre ſcience, & qu'au

contraire ils avoient en horreur les gens de lettres.

Dès-le regne de Loüis le Gros, pluſieurs Moines & Chanoines Reguliers avoient été tentés d'étudier le Droit Civil, afin d'amaſſer de l'argent. Le Concile de Reims de l'an 1131 le leur défendit, marquant qu'il étoit abſurde à eux de vouloir être inſtruits du ſtile du Barreau. C'eſt ce qui porta Pierre de Celles à dire, que ſi dans ſa jeuneſſe il lut les Loix Civiles, ç'avoit été avec la permiſſion de ſes Superieurs, & ſans omettre ſes devoirs. Les mêmes défenſes furent renouvellées dans celui de Montpellier de l'an 1162 & dans celui de Tours de l'an 1163. Mais comme elles ne s'étendirent point ſur les livres de cette profeſſion, les Moines admirent dans leur Bibliothéque ceux qu'on leur légua. Mainier Abbé de Saint-Victor de Marſeille les y faiſoit ſoigneuſement conſerver.

Can. 6

Lib. 7. Ep. 17.

Ampliſſ. Collect. t. 1. col. 1010 ad annum 1198.

Le Pape Honorius III. défendit en 1218 d'enſeigner à Paris le Droit Civil. On en diſoit deux raiſons. L'une, parce qu'en France on ne ſuit pas le Droit Ecrit; l'autre parce

que les Legiſtes étant les plus agés des écoliers cauſoient ſouvent du tumulte dans l'Univerſité. Mais la veritable raiſon étoit afin de relever l'étude de la Théologie qui tomboit, pendant que l'autre fleuriſſoit. De-là vint, que le même Pape renouvellant les anciennes défenſes faites aux Moines de s'appliquer au Droit Civil, ſe ſervit de ces termes mépriſans en parlant de cette ſcience ; *abeuntes poſt veſtigia gregum illicitè ſe convertunt ad pediſſequas.* Environ dans le même-tems un Concile de Paris avoit défendu aux Religieux d'exercer la la profeſſion d'Avocat, préciſément par interêt ; d'où il paroît qu'il ne regardoit point l'étude du Droit Civil comme mauvaiſe en elle-même. De ſemblables défenſes furent faites aux Eccleſiaſtiques dans un Concile de Narbonne de l'an 1227, & dans un autre tenu à Ruffec l'an 1258.

Hiſt. Univerſ. Pariſ. t. 3. p. 96.

Ampl. Collect. t. 1. col. 1148.

anno 1210.

Quelques-uns d'entre les Religieux du XIII ſiécle, qui avoient entrepris d'écrire ſur toutes ſortes de matieres, écrivirent auſſi ſur celle du Droit. Mais ce qui en dégoûta le grand nombre, outre les défenſes

dont je viens de parler, fut la reduction de pluſieurs Coutumiers écrits en François dès-le tems de S. Loüis à l'exemple des Loix que Godefroy de Boüillon avoit fait rédiger dans le même langage cent cinquante ans auparavant. Cette varieté de coutumes qui differoient du Droit Ecrit embarraſſa ces écrivains modernes. On peut les voir dans les Collections de M. du Cange & autres, où l'on trouvera celle qu'on qualifie du titre d'Etabliſſemens de S. Loüis, dans leſquels en même tems qu'on appercevra les citations de l'ancien Droit Civil, on verra l'origine des Coûtumes de Paris & d'Orleans. Le Recuëil des Loix de Normandie qui venoient d'être compilées en latin l'an 1250 fut auſſi mis en langue vulgaire : Mais cela n'empêcha pas que la procedure ne ſe fit plus ordinairement en latin. Il eſt vrai que le ſtyle en étoit fort corrompu : Le Droit ſuivit en cela le ſort de la Théologie. Cette derniere ſcience reprit apparemment le deſſus à Paris ſous le regne de Philippe le Bel, puiſque ce Prince marque dans ſes lettres de 1312 ſur l'établiſſe-

Chopin lib. 2. Polit. Hiſt. Univerſ. Pariſ. t. 1. p. 503.

Vie de S. Loüis Coutume de Beauvoiſis, &c.

Ludewigh. tom. 7.

Ordonnances des Rois T...

ment de l'étude de Droit à Orleans, qu'il eſt informé, que les Rois ſes prédeceſſeurs n'ont pas permis qu'on établit à Paris l'étude des Loix ſeculieres, & qu'ils ont au contraire ſollicité des Bulles expreſſes qui en fiſſent défenſes. Ceci marque en paſſant le rang qu'on donnoit alors a l'étude du Droit Civil.

Si quelqu'un ſouhaite ſçavoir juſqu'où les plus laborieux Juriſconſultes François pouſſerent leurs travaux ſous Philippe le Hardi & Philippe-le-Bel, il peut conſulter la liſte des ouvrages de Pierre de Belle-Perche qui devint Doyen de l'Egliſe de Paris, puis Evêque d'Auxerre. Il connoîtra par là l'immenſité de cette étude, & il apprendra avec combien de raiſon le Maître Vaccarius Anglois avoit entrepris l'an 1149 en faveur des pauvres Ecoliers, un extrait en neuf livres des endroits du Code & du Digeſte qui ſe voyoient plus communément aux Ecoles. Ce livre paſſa bien-tôt en France, & les Legiſtes l'y copierent avec ſuccès ſous le regne des prédéceſſeurs de S. Loüis, & de ſes ſucceſſeurs.

Hiſt. Univerſ. Pariſ.

REMARQUES SUR L'ARCHITECTURE, la Peinture, l'Orfévrerie & autres Arts.

J'Ai réſervé pour la fin de cette Diſſertation ce qui me reſte à dire ſur l'Architecture, la Peinture & autres Arts, quoique j'euſſe pu en parler à l'occaſion de la Géometrie. Mr. Felibien nous a fait connoître un Archevêque de Lyon Architecte du Pont qui fut fait ſur la Saone en 1050, & pluſieurs autres habiles dans l'Architecture. On pourroit augmenter ſon Catalogue, du nom d'Ezelon, qui de Chanoine de Liege ſe fit Moine de Cluny, & avanca beaucoup l'édifice de l'Egliſe de cette Abbaye. Les Religieux de ces tems-là ne ſe contentoient pas de préſider à l'ouvrage, ils travailloient auſſi eux mêmes, & ſe laiſſoient qualifier du nom de maîtres Maçons *Cæmentarius*. C'eſt pourquoi l'on ne doit pas être ſurpris de lire chez Ives de Chartres, que certains Moines s'étoient engagé de fermer eux-mêmes de murs le bourg de Courville. Foul-

Vie des Illuſtres Architectes.

Ann. Bened. t. 5. p. 528. ad an 1109.

Goffrid. Vind. Ep. 13. & l. 3. Ep. 16.

Ivo Ep. 268.

Hiſt. Andagin. t. 4. Ampliſſ Collect. col. 925.

ques Préchantre de Saint-Hubert ſous le Roy Henry I. fut un excellent tailleur de pierres & un habile ouvrier en bois. Martin Moine d'Autun travailla dans un genre plus délicat ; il fit vers l'an 1131 la ſculpture du mauſolée de pierre où l'on devoit mettre des reliques trouvées dans l'ancienne Cathédrale ; Et Richer Moine de Senone nous apprend qu'il avoit ſculpté de ſes propres mains la ſtatuë de l'Abbé Antoine poſée ſur ſa ſépulture. Cet Abbé étoit mort en 1137.

Ann. Bened. t. 6. pag. 204.

Chron. Senon. l. 2. cap. 21.

Les ouvrages du XI ſiécle & du commencement du XII étoient plus groſſiers que ceux que l'on fit depuis. Ce fut une entrepriſe aſſez bizarre que de faire entrer dans le chapiteau même d'un pilier une ou pluſieurs hiſtoires ſculptées ou au moins des payſages. C'eſt à quoi on s'attacha dans le 11e. ſiécle. Dans le ſuivant on plaça ces hiſtoires dans des endroits moins reſſerrez, comme aux portiques des Egliſes & aux vitrages. Aux portiques principalement, on n'oublia pas la réſurrection derniere, afin d'inſtruire les fidéles con-

Voyez les figures du reliquaire de la larme de Vendôme Ann. Ben. t. 4. ad an. 1052.

tre les héreſies qui s'élevoient alors. C'eſt pour cela qu'on la voit figurée au portail de N. D. de Paris & ailleurs. Il eſt aiſé de s'appercevoir qu'alors, non plus que dans l'onziéme ſiécle, on n'obſervoit pas les proportions dans les ſtatuës. On y fit plus d'attention dans le ſiécle ſuivant.

Les Egliſes de pierre étoient rares dans la campagne ſous le Roy Henry I. On remarquoit comme une ſingularité celles qui étoient bâties *Cæmentariorum opere.* Cent ans après, Etienne de Tournay parloit avec complaiſance d'une Chappelle qu'il fit bâtir ſur une arcade dans ſon logis Epiſcopal. Dans la ſtructure des Châteaux des Seigneurs particuliers qu'on bâtiſſoit en pierre, il étoit ſouvent fait mention de labyrinthes. Lambert d'Ardres en parle trois ou quatre fois. Les édifices des Cathedrales & autres Egliſes de France du XIII ſiécle qui ſubſiſtent en grand nombre, prouvent avec quelle délicateſſe on ſçavoit travailler alors, quoique ce ne fut plus dans les regles de la belle antiquité.

Cartul. S. Petri Carnot. in Hiſt. Montiſmorentiaci p. 21.

Epiſt. 215.

Chron. Comit. Ghiſn.

Cathedr. d'Amiens, de Bourges, Chœur de Beauvais, Chœur d'Auxerre, de Nevers, Egl. de Troyes, de Meaux, &c. Ste Chap. de Paris, &c.

La Peinture & la miniature eurent des amateurs dans les ſiécles mêmes les plus groſſiers. Geoffroy de Champaleman Evêque d'Auxerre ſous le regne d'Henry I fit répréſenter ſur les murs du Sanctuaire de ſa Cathedrale l'image de tous ſes Saints prédeceſſeurs. La veneration qu'on avoit eu à Cambray pour l'Evêque Lietbert avoit porté à faire ſon portrait. Si ce tableau ſubſiſtoit, il ſeroit l'un des plus anciens qu'on pût produire en France. Vers l'an 1086 Adelaïde Vicomteſſe de Coucy en Picardie, fit faire de beaux tableaux pour deux Egliſes. Un peu auparavant, Foulques Préchantre de Saint-Hubert s'appliqua à finir les lettres initiales des manuſcrits de ſon Monaſtere & à les enluminer. Ces ſortes de dépenſes étoient regardées comme inutiles dans l'Ordre de Citeaux; ceux de cet Ordre dans le XII ſiécle reprochoient aux Moines de Cluny d'admettre chez eux des peintures délicates, des vitrages hiſtoriés, des lettres d'or dans les livres. L'Evêque d'Auxerre que je viens de nommer & qui étoit ſingulierement porté pour ceux de

Labb. Bibl. MS. t. 1.

Spicil. t. 9.

Il mourut en 1076.

Annal. Bened. t. 5 p. 233.

Hiſt. Andagin. t. 4. Ampl. collect. col 925.

Theſ. anecdot. t. 5. col. 1584.

Cluny avoit cru, en imitant leur zéle, pour la perfection des Arts, devoir tenter un établiſſement juſqu'alors inoüi. Il avoit deſtiné des prébendes de ſa Cathedrale pour des Eccleſiaſtiques dont l'un ſeroit peintre, l'autre vitrier, & le troiſiéme orfévre. Quoique ces ouvriers fuſſent bien recompenſés pour ces tems-là, c'eſt-à-dire la fin de l'onziéme ſiécle, leurs peintures tant à freſque que ſur le verre étoient fort groſſieres, auſſi-bien que celles dont on ſe flattoit alors d'embellir les livres. Il ne faut que des yeux pour s'en convaincre (a). Le regne de Philippe Auguſte vit paroître un meilleur peintre qui ſe rendit fameux dans toute la France par ſes ouvrages. Mais comme il fut convaincu d'hereſie, il eut le ſort des autres heretiques à Braine en Soiſſonnois, & perit par le feu.

Labb. Bibl. MS. t. 1.

Chron. Canonici Laudun. in Hiſt. Univerſ. Pariſ. t. 3. p. 26.

L'orfévrerie n'eût pas manqué d'être perfectionnée de plus en plus, ſi les autres Evêques du Royaume euſſent imité celui d'Auxerre, mais nous

(a) Il en reſte un échantillon à Auxerre dans la Chapelle des Cryptes de la Cathedrale dite de la Trinité, dont la conſtruction eſt ſurement au plûtard du XI ſiécle.

n'en trouvons rien. On voit que l'Abbé Suger appella d'assez loin à Paris les sept orfévres qu'il employa pour son grand Crucifix, puisque sa vie marque qu'il les fit venir de Lorraine. On peut juger de quelle délicatesse fut un anneau d'or donné sous Philippe I. à Odon d'Orleans, Scolastique de la Cathedrale de Tournay par un de ses disciples, puisque dans le tour de cet anneau l'orfévre avoit eu l'adresse de graver ce vers, *Annulus Odonem decet aureus Aurelienſem.* Ives de Chartres parlant d'un vase *Chrisinal* qu'un Evêque d'Angleterre lui avoit envoyé, dit qu'il étoit d'un genre de travail inconnu aux ouvriers de France : Ce qui prouve que dans le Royaume on pouvoit alors apprendre encore quelque chose des étrangers.

Suger. de adm. sua Duch. tom. 4. p. 345.

Spicil. t. 12. pag. 361.

Epist. 111.

L'art de tourner convint fort aux Solitaires. Aussi lisons nous que celui qui habitoit un certain hermitage de Saint-Medard vers l'an 1097 étoit tourneur de profession, & qu'il enseigna cet art à S. Bernard de Tiron. L'ouvrage en ce genre qui merita peut-être le plus l'attention des

Annal. Bened. t. 5. p. 313. ad an. 1093.

curieux

curieux fut une croſſe de bois de cyprès que les Moines de la Sauve-Majour envoyerent vers la fin du XII ſiécle à Etienne Evêque de Tournay en reconnoiſſance de l'Office de Saint Gerald qu'il avoit compoſé. *Epiſt. 260.*

Quant à l'art de la Navigation, l'un des plus importans pour le Commerce, on croit que ce fut au XIII ſiécle que fut inventée la Bouſſole. Les Memoires de l'Academie en ayant parlé, je n'ai garde de m'étendre la deſſus. Les forges à bras étoient encore alors en uſage : mais les moulins à vent furent connus dès le regne de Philippe Auguſte. *Chron. Andr. t. 5. Spicil. pag. 532. ad annum. 1203.*

Obſervations ſur les femmes ſçavantes.

J'ai évité dans cet écrit de crainte d'être trop long, de nommer pluſieurs perſonnages illuſtres dans chaque profeſſion. Le grand nombre auroit pu ſervir de preuves du zéle que l'on montra pour certaines ſciences. Je n'ai nommé parmi les femmes qu'une Ste Hildegarde & Heloïſe, qui ſe ſont diſtinguées par leur connoiſſances : il y en auroit eu encore

d'autres à indiquer. Je ne parle point de celles qui ont ſçu ſimplement tranſcrire des livres, les enluminer, & les orner de vignetes ; mais j'entends des Dames qui ont compoſé : Celle par exemple qui mit au jour vers l'an 1100 de ſi belles poëſies que le fameux Hildebert du Mans crut devoir l'honorer d'une épigramme : Une Marguerite de Lyon Prieure de la maiſon des Chartreuſes de Poletin, qui écrivit des ouvrages de piété : Une Iſabelle ſœur de St Loüis qui écrivit une infinité de lettres en latin, & une Agnés d'Harcourt, Religieuſe à Long-Champ proche Paris, qui redigea en françois la vie de la même Iſabelle. Mais cette recherche demanderoit une étude particuliere : Il eſt tems de finir.

Hildeb. Carmina Miſcellan.

Hiſt. Litteraire de Lyon.

Epilogue.

Peut-être trouvera-t'on cette diſſertation un peu trop longue : au moins ſuis-je ſûr que le ſtile paroîtra aſſez négligé. Mais la neceſſité où je me ſuis trouvé de choiſir de deux choſes l'une, ou de ſacrifier les recherches au ſtile, ou le ſtile aux re-

cherches, j'ai mieux aimé prendre le dernier parti, étant abſolument impoſſible, vû les circonſtances, de faire en même-temps l'un & l'autre dans un ſujet ſi vaſte & ſi étendu. Au reſte, quelque diffus que j'aye été, je ne prétends pas avoir tout dit. Il y auroit eu beaucoup plus de remarques intereſſantes à faire ſur le progrés des Sciences & des Arts en France, ſi l'on avoit été exact dans tous les lieux du Royaume à écrire ce qui s'y eſt paſſé, ou à conſerver ce qui avoit été écrit. Au défaut de ces ſecours, on doit ſe contenter de ce qui nous eſt reſté; & en regrettant ce qui a été perdu, ſouhaitter que dans la ſuite on ſoit plus exact à inſtruire la poſterité, & qu'on faſſe attention à l'utilité, qui d'un côté en revient aux lecteurs, & de l'autre aux écrivains même; puiſque comme remarque Pierre de Blois, il n'y a que leurs ouvrages qui perpetuent leur memoire dans les ſiécles à venir.

Sola ſcripta ſunt, quæ morta-

les quædam famâ immortalitatis perpetuant.

Petrus Bleſenſis Ep. 87.

5-11-271

00566256l

MC